

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU PAYS DU NEUBOURG



14 décembre 2021

Communauté de communes  
du Pays du Neubourg



# SOMMAIRE

Convention CRTE du Pays du Neubourg.....	Page 1
<b>Annexes :</b>	
- Annexe 1 : Diagnostic de territoire.....	Page 14
- Annexe 2 : Projet de territoire.....	Page 70
- Annexes 3 : Tableaux de synthèse du CRTE	
o 3.1 : Maquette financière.....	Page 86
o 3.2 : Indicateurs.....	Page 97
- Annexe 4 : Fiches actions.....	Page 107

# **Convention CRTE du Pays du Neubourg**

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU PAYS DU NEUBOURG**

**ENTRE**

**La communauté de communes du Pays du Neubourg**

Représenté par son président, Jean-Paul LEGENDRE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 6 décembre 2021,

Ci-après désigné par la CDCPN,

**D'une part,**

**ET**

**L'État,**

Représenté par le préfet de l'Eure, Jérôme FILIPPINI

**D'autre part,**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Une convention d'initialisation, préparatoire au présent CRTE et valant protocole d'engagement, a été signée le 7 juillet 2021 par les parties prenantes. Celle-ci a notamment permis de préciser :

- les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique nécessaires à la préparation du CRTE et à sa mise en œuvre – dont le financement d'un bureau d'étude pour l'aide à la réalisation du diagnostic initial et à la formalisation du projet de territoire.
- l'identification d'une première série d'actions concrètes de relance.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du Pays du Neubourg autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication, d'une revue annuelle et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## Article 2 – Il était une fois le Pays du Neubourg...

**Géographie** : Le territoire de la CdC du Pays du Neubourg s'étend sur 305 km<sup>2</sup> et représente une population de 22 495 habitants (population municipale 2019), soit une densité de 73 habitants/km<sup>2</sup>, largement inférieure aux moyennes départementale, régionale et nationale. Cette densité de population rend très sensibles les thématiques de la mobilité et de l'accès aux services publics, de l'attractivité du territoire et du maintien du lien social.

25 communes dénombrent moins de 500 habitants et seule la commune du Neubourg compte plus de 2000 habitants sur l'ensemble du territoire (4 204 habitants). Ainsi, Le Neubourg fait fonction de centralité essentielle du territoire de la communauté de communes du Pays du Neubourg et offre de nombreux services aux habitants. Le schéma de cohérence territoriale l'identifie comme « pôle central » tant sur les fonctions administratives, éducatives que sur l'offre de services et commerciale.

La communauté de communes du Pays du Neubourg est un territoire multipolarisé avec des flux externes importants tournés vers les pôles urbains limitrophes, essentiellement vers l'agglomération ébroïcienne, mais aussi vers Bernay, Brionne, Beaumont-le-Roger, Elbeuf, Rouen, Louviers et Val de Reuil.

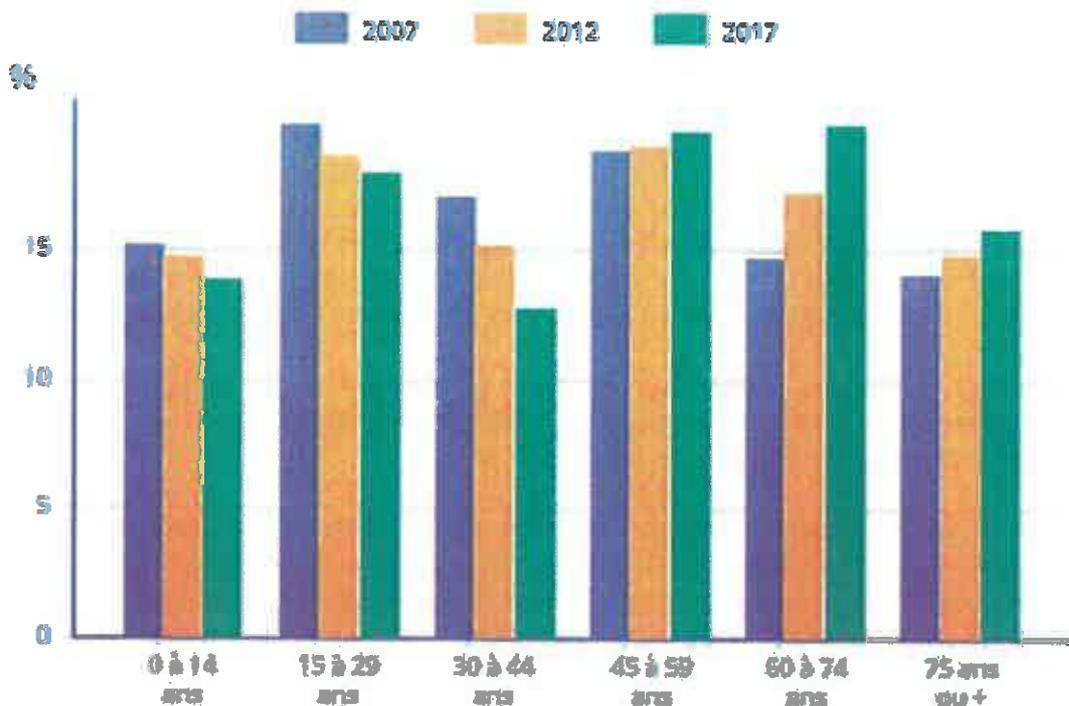
**Environnement** : La CdC est essentiellement située sur un plateau calcaire délimité par les vallées de la Risle (à l'ouest), du Bec (au nord-ouest) et de l'Iton (à l'est). Plat et majoritairement dédié à une agriculture intensive, le Pays du Neubourg comporte peu de sites écologiques majeurs, à l'exception de la vallée de l'Iton. A cheval sur deux bassins versants, le territoire est sujet à des problèmes de ruissellements ; lesquels ont justifié le lancement d'études et de travaux localisés. L'écologie, sans être un marqueur fort du territoire, est aujourd'hui intégrée à l'ensemble des politiques sectorielles en termes de préservation de l'Environnement et du cadre de vie (limitation de l'étalement urbain, entretien de la voie verte et développement des chemins de randonnée, travaux de restauration de mares à visée paysagère, écologique et hydraulique, restauration, entretien et valorisation des sites patrimoniaux, etc.).

**Démographie** : Le Pays du Neubourg se caractérise par une population globalement plus jeune que le reste du département et de la région (davantage de moins de 20 ans et moins de plus de 65 ans). Par ailleurs, la population connaît une plus forte croissance que le reste du département et de la région, mais l'évolution démographique reste maîtrisée du fait d'extensions de l'urbanisation mesurées liées la volonté des communes membres de combattre l'étalement urbain.

L'évolution annuelle de la population est de 1,4% par an, et est essentiellement liée aux nouveaux arrivants (solde migratoire de 1,1% contre 0,2% pour le solde naturel), en particulier en provenance d'Elbeuf. L'augmentation de la population se fait davantage au profit des petites communes situées aux marges du territoire que de la ville centre du Neubourg. En effet, l'évolution démographique de la commune montre une très faible progression particulièrement marquée depuis 2012. Le solde migratoire ne compense plus le taux de natalité négatif.

La communauté de communes du pays du Neubourg est un territoire jeune, c'est aussi le territoire avec la part des personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules la plus basse du département avec 31,8% pour l'EPCI et 38,9% pour l'Eure. Pour autant on remarque une concentration des plus de 75 ans sur la commune du Neubourg, avec un taux de plus de 15%. C'est aussi dans cette commune qu'on trouve la majorité des établissements sociaux et médico-sociaux. 2 EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), 1 USLD (unité de soin longue durée) et 2 Foyers Logements sont situés sur le territoire. Un seul EHPAD privé est localisé en dehors de la commune du Neubourg (Brosville). Par ailleurs, le taux standardisé de mortalité est le plus important du département : 1034 décès pour 10 000 habitants, contre 866 pour 10 000 habitants, pour le département. On peut supposer que ce territoire se trouve dans une phase de renouvellement démographique. Le vieillissement de la population continue de s'accroître avec une augmentation des plus de 60 ans et des plus de 75 ans depuis 2007.

## POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Source INSEE - RGP

**Indicateurs socio-économiques :** Le Pays du Neubourg présente globalement des indicateurs plutôt favorables concernant sa situation socio-économique et se place en 3ème position des EPCI avec un indice de fragilité faible. Le taux de chômage y est de 10,2% en 2013 ce qui est inférieur de 3 points à la moyenne régionale. De même, le taux de pauvreté est plus faible qu'ailleurs avec 8,1% en 2013, contre 13,5% pour la moyenne régionale. Les familles représentent les ¾ des ménages, c'est 10 points de plus que pour la Normandie. Cependant, il est à noter la situation du Neubourg et des communes en proximité immédiate qui concentrent des indicateurs de fragilité par rapport au reste du territoire. Par exemple, sur la commune du Neubourg le taux de pauvreté en 2013 était de 14,8%, ce qui est supérieur de plus d'un point par rapport à la moyenne régionale, et de plus de 2 points par rapport à la moyenne euroise. Par ailleurs on peut noter une croissance importante des personnes seules et des familles monoparentales (respectivement 44% et 12,3%) ce qui constitue un risque de fragilité accrue de ces ménages.

Le Neubourg est une ville populaire. Sa population se caractérise par une forte proportion d'ouvriers (39,0%), les employés et professions intermédiaires représentant respectivement 28,9% et 20,0% de ces actifs. (Source INSEE 2015). Le taux chômage est passé de 7 % avant le début de la crise en 2008 à 7.9 % en 2020 (Source villdata.com). La communauté de communes du Pays du Neubourg est le 2ème EPCI dont le revenu médian disponible par unité de consommation est le plus élevé du département et se situe au-dessus de la France métropolitaine. Ceci étant, Le Neubourg se distingue par le revenu médian le plus faible du territoire (18 796 euros) expliquant pour partie l'importance du taux de pauvreté

**Habitat :** Le nombre de propriétaires occupants étant nettement supérieur au reste du département, il en résulte une offre locative moindre. L'offre de logements locatifs sociaux est la plus faible du département et se concentre sur quelques communes, particulièrement sur la commune centre. La qualité des logements se situe dans la moyenne départementale, et le taux de vacance relativement faible mais on constate la présence de logements insalubres qui ont justifié la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat privé, dont la poursuite, pour trois ans, a été actée en début d'année 2019. La part de très grands logements est proportionnellement plus importante qu'ailleurs, nécessitant de veiller à l'adaptation de l'offre de logements aux changements des profils et des attentes des habitants. Au regard des problématiques dans l'habitat ancien et afin de rendre le centre-ville plus

attractif et agir sur des problématiques complexes de dégradation mais aussi de séparation entre les commerces et les logements dans les étages, une action plus structurante doit être envisagée. Une étude pré-opérationnelle de type OPAH-RU permettrait de confirmer ce besoin et de définir les actions à mettre en œuvre.

**Activité économique :** Le Pays du Neubourg affiche un dynamisme économique indéniable, principalement lié à l'activité commerciale du Neubourg (principal pôle commercial du département en dehors des aires urbaines), aux activités industrielles du Neubourg et d'Hondouville et aux activités agricoles du plateau, notamment les linieres. Du fait de la diversité de ses activités économiques, la CdCPN cherche à maintenir un équilibre : renforcer l'industrie, développer le tertiaire, accompagner l'implantation de nouvelles activités et le développement des entreprises déjà implantées, préserver et valoriser l'agriculture.

Le Neubourg constitue une importante polarité commerciale sédentaire ou non. Cependant si le commerce traditionnel ne représente plus que 20% des parts de marchés, il représente néanmoins 250 emplois diversifiés, et participe grandement à l'animation de l'espace central. Les services sont également représentés avec notamment la présence de banques et de la Poste. Cet espace urbain central qui regroupe l'essentiel des commerces est le cœur traditionnel et attractif du Neubourg mais il fait face à des problématiques qui le fragilisent (COVID 19, adaptation des méthodes de vente aux nouvelles conditions, animation commerciale, fuite de la clientèle vers le centre commercial...). La vacance commerciale est faible. En revanche, la rotation commerciale est importante.

Très bien dotée en activités économiques (3872 emplois en 2015, soit un ratio de 2,5 emplois par actif), la ville rayonne sur le large territoire rural de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg. Les secteurs agro-industriels et agro-alimentaires sont représentés avec, entre autres, les abattoirs, une entreprise de produits surgelés, deux entreprises de lignage, une entreprise de fabrication de matériel agricole. Cependant après plusieurs années de croissance (passage de 3 377 à 4131 emplois entre 1999 et 2010), on observe un recul de l'emploi au Neubourg depuis (3865 emplois en 2017 soit une baisse de 0.5 points entre 2012 et 2017). La COVID 19 fragilise les entreprises et en particulier APTAR (600 salariés) spécialisée dans la fabrication d'emballage plastique (réduction de la main d'œuvre, chômage partiel). La diversification économique, en s'appuyant notamment sur le tourisme, constitue un enjeu pour la redynamisation du territoire.

**Tourisme :** L'offre touristique et d'hébergement est faible sur le territoire, mais compte plusieurs sites remarquables de tourisme et de loisirs (château du Champ de bataille, musée de l'écorché d'anatomie, marché du Neubourg, voie verte, piscine, hippodrome et vélodrome du Neubourg). L'ambition des élus du territoire est de poursuivre la valorisation de la ruralité moderne du territoire, de l'indéniable qualité de vie qu'il offre, en déclinant notamment des circuits cyclables et pédestres de découverte du patrimoine local.

**Culture :** Hormis quelques équipements culturels de bon niveau situés principalement au Neubourg (médiathèque, école de musique, cinéma, salle de spectacles), le Pays du Neubourg est l'un des territoires avec le moins d'animations culturelles du département.

**Vie locale et associative :** De nombreuses associations qui animent le territoire et participent activement aux initiatives lancées par les communes et la CdC sont présentes sur le territoire, essentiellement dans la commune centre, mais également dans toutes les communes membres. Le nombre de licenciés sportifs est significativement plus élevé qu'ailleurs en Normandie et en France.

**Equipements et services :** Le Pays du Neubourg est bien doté en équipements collectifs et services, principalement situés dans la commune centre. L'absence de certains services administratifs d'aide à la personne est en partie compensée par la mise en place de permanences au sein des locaux communaux et communautaires. Du point de vue de l'accès aux soins, le territoire est identifié comme déficitaire, tendance qui s'amplifiera dans les prochaines années compte tenu de la moyenne d'âge des praticiens en exercice. C'est pourquoi, la CdC et Le Neubourg soutiennent l'Hôpital du Neubourg, dans son projet de développement d'une offre de soins et de services susceptibles d'attirer de nouveaux médecins et de bénéficier aux médecins présents sur l'ensemble du territoire. En matière scolaire, le territoire compte 25 écoles élémentaires et maternelles, 2 collèges et 1 lycée agricole. Seul bémol, les lycées généraux

les plus proches sont situés à Evreux et Louviers, ce qui oblige les 1 400 jeunes du territoire à passer jusqu'à une heure et demie par jour en car pour rejoindre leur lycée.

**Dispositifs actuellement recensés par les signataires :**

- Le programme partenarial Petites Villes de demain engagé sur la commune du Neubourg dont la convention a été signée le 21 avril 2021
- La Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF en décembre 2020
- Le contrat de territoire (CDT) avec la région Normandie et le département de l'Eure signé le 15 mars 2019 et révisé le 24 juin 2021
- Le Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat signé le 23 août 2019
- Le programme Jeunes Engagés de la ruralité, signé le 18 octobre 2021
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays du Neubourg, approuvé lors du conseil communautaire du 2 mars 2020
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays du Neubourg, en cours d'élaboration
- Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Pays du Neubourg, en cours d'élaboration.

### **Article 3 – Le projet de territoire du Pays du Neubourg et ses orientations stratégiques**

#### **Un projet de territoire concerté**

La communauté de communes du Pays du Neubourg est un établissement au service de ses communes et de ses habitants. Elle a fait de la proximité le principe fondamental de fonctionnement qui guide la mise en œuvre de ses compétences. Son projet de territoire porte donc une vision concertée et réaliste.

#### **Un projet de territoire ambitieux mais pragmatique**

Le Pays du Neubourg est un territoire rural dynamique, moderne et attractif, agréable à vivre et à découvrir. Son ambition est donc de se développer tout en préservant son identité rurale et son cadre de vie.

Son projet de territoire entend concilier avec pragmatisme les enjeux liés aux transitions économiques, sociales et écologiques et les réalités propres au Pays du Neubourg identifiées dans le diagnostic de territoire (voir annexe). C'est donc un projet de développement viable, viable et équitable qui ambitionne de conforter les atouts du Pays du Neubourg et d'en atténuer les fragilités et l'impact environnemental.

#### **Un projet de territoire évolutif**

Toute démarche de planification, si elle permet de s'interroger, de se projeter et de construire progressivement, porte en elle-même ses limites : le risque d'une stratégie figée et incapable de s'adapter à l'évolution des circonstances. C'est la raison pour laquelle le projet de territoire du Pays du Neubourg s'entend comme un projet de moyen terme, et nécessite également d'être régulièrement réinterrogé au gré des évolutions institutionnelles, territoriales et financières.

Le présent contrat fixe les axes et orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire (Cf. annexe) approuvé le 6 décembre 2021.

- **Axe 1. Un territoire dynamique, moderne et attractif**
  - Orientation 1 : Améliorer l'accès de tous à la culture et mettre en réseau et promouvoir les

- initiatives communales et associatives
- Orientation 2 : Favoriser l'épanouissement des jeunes sur le territoire par des équipements de loisirs et d'enseignement adaptés
- Orientation 3 : Conforter l'emploi local pour maintenir un tissu économique diversifié, dynamique et attractif
- Orientation 4 : Maintenir et renforcer les commerces et services de proximité
- Orientation 5 : Favoriser les mobilités douces ou partagées, limiter les impacts négatifs des circulations motorisées ainsi que les conflits d'usage
- **Axe 2 : Un territoire qui valorise son identité rurale et préserve son cadre de vie**
  - Orientation 6 : Développer les circuits courts et soutenir la diversité des productions locales
  - Orientation 7 : Mieux définir, préserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt (espaces naturels protégés, paysages, zones humides, etc.) qui participent à la qualité générale du cadre de vie
  - Orientation 8 : Maintenir le caractère rural du territoire et la dynamique agricole
  - Orientation 9 : Valoriser le patrimoine et l'identité du Pays du Neubourg, améliorer la communication d'un territoire agréable à vivre et à découvrir
  - Orientation 10 : Réduire le volume de déchets en limitant leur production et le gaspillage, tout en favorisant le tri, le recyclage et la réutilisation dans une logique d'économie circulaire.
  - Orientation 11 : Limiter la vulnérabilité énergétique des habitants et du territoire en structurant un programme de réhabilitation et de rénovation thermique des logements et des bâtiments publics.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1. Validation des projets

Les actions du CRTE sont listés dans la maquette (annexe 3) et décrites dans des fiches action (annexe 4).

*Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.*

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 5.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires, étant entendu que ces nouveaux projets ne sauraient impacter les crédits disponibles pour les projets déjà validés.

### 4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration au contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat et de leur faisabilité.

## Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

L'ensemble des signataires s'engage à désigner au sein de leurs services un interlocuteur privilégié pour mener à bien les échanges relatifs à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat.

L'ensemble des signataires s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

### 5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le Pays du Neubourg assume le rôle qui lui a été confié par ses communes membres : un rôle de fédérateur et de facilitateur des initiatives locales, un rôle de défenseur des intérêts du Pays du Neubourg dans le paysage institutionnel eurois et un rôle de promoteur de la ruralité, en misant sur le développement social, économique et technologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

### 5.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites ou non dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les Investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des Indicateurs, etc. La CDCPN a demandé à bénéficier du diagnostic Ponts proposé par le CEREMA.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

La CDCPN reste éligible, indépendamment du présent contrat, aux appels à projets annuels (DSIL, DETR, DPV, etc.) et aux autres financements pluriannuels spécifiques.

Le Département et la Région seront associés, s'ils le souhaitent, au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets du CRTE. Le Département et la Région étudieront les actions et projets du CRTE qui feront l'objet d'une demande de subvention.

#### **5.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Le territoire signataire s'engage à associer l'ensemble des acteurs locaux, selon des modalités qu'il lui appartient de définir.

### 5.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant :

- Le coût estimatif prévisionnel de chaque projet ;
- Le plan de financement estimatif prévisionnel de chaque projet ;
- L'année prévisionnelle de démarrage.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

## Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

### 6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département, ou son représentant, et par le président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants du Pays du Neubourg, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

En tant que de besoin, les porteurs de projets pourront y être associés.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, substitution, abandon...), proposées par le comité technique.

### 6.2. Le comité technique

Le comité technique est composé de représentants de l'État et du Pays du Neubourg. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins une fois par an, à l'initiative de l'État, pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations.

## Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi annuellement, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, Indicateurs...). Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

## Article 8 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués, en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre du CRTE. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 4.

Les indicateurs de suivi du CRTE sont précisés en annexe 3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

## Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat prendra fin en 2026 ou lors du renouvellement général des conseils municipaux.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Signé à *Evreux* le *16 décembre 2021*

Le Préfet de l'Eure,

Jérôme FILIPPINI

Pour le préfet,  
par délégation,

la sous-préfète de Bernay,

Corinne BLANCHOT-PROSPER



Le Président,

Jean-Paul LEGENDRE

Pour le président,  
par délégation,

la première vice-présidente,

Martine SAINT-LAURENT



# ANNEXES

**Annexe 1 – Diagnostic de territoire**

**Annexe 2 – Projet de territoire**

**Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE**

3-1 Maquette financière

3-2 Indicateurs de suivi

**Annexe 4 – Fiches-action**

# **ANNEXE 1**

## **Diagnostic de territoire**

# CRTE : Diagnostic de territoire et enjeux



1 chemin Saint-Célerin - BP47 - 27110 Le Neubourg - 02 32 34 04 41  
[contact@paysduneubourg.fr](mailto:contact@paysduneubourg.fr)

---

# Sommaire

- Le CRTE	3
- Présentation du territoire	5
- Aménagement du territoire	12
- Développement du territoire	18
- Déchets et économie circulaire	22
- Agriculture et alimentation	27
- Espaces naturels et biodiversité	32
- Mobilité et transports	36
- Energie et climat	40
- Vivre ensemble	48
- Synthèse et projets	53

---

# Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

- Le gouvernement souhaite mobiliser tous les acteurs publics autour de la relance économique et de la transition écologique. Il a donc proposé aux collectivités du bloc communal une nouvelle méthode de contractualisation via un outil de perspective et de programmation : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).
- Le CRTE du Pays du Neubourg est prévu à l'échelle de l'intercommunalité pour la durée des mandats locaux et se terminera donc en 2026.
- L'Etat souhaite ainsi accompagner l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle d'un projet de territoire pour le Pays du Neubourg. Le CRTE permettra aux communes et à la CDCPN, en lien avec les acteurs locaux, de mobiliser des financements étatiques pour des projets s'inscrivant dans des domaines très variés et en lien avec les priorités de l'Etat que sont la transition écologique et la cohésion territoriale. Le CRTE doit notamment permettre la territorialisation du plan France Relance.
- Le CRTE a vocation à intégrer puis remplacer l'ensemble des contrats et programmes locaux avec l'Etat (Petites Villes de Demain, Convention Territoriale Globale, etc.).
- Ce document vient synthétiser un diagnostic de territoire et s'appuie sur les nombreuses ressources et documents réalisés ou en cours à l'échelle du Pays du Neubourg

---

# Plans et schémas sur le territoire ou de rang supérieur

De nombreux documents participent à la planification du territoire :

- Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- 18 Plans locaux d'urbanisme (PLU)
- Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration
- Un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cours
- Un diagnostic culturel
- Un Contrat de Territoire
- Un contrat Petite Ville de Demain (PVD), (ORT à suivre)
- Un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) en cours
- Un Contrat Territorial Global (CTG)
- Un diagnostic touristique en cours
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable et stratégie de protection de la ressource en eau potable (via le SERPN)

En complément de ces documents, différents documents de rang supérieur viennent préciser les attendus pour territoire.

Il s'agit notamment :

- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine Normandie
- Schéma Régional d'Aménagement Développement Durable et Egalité des Territoire (SRADDET) Normandie
- Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Normandie
- Plan de Gestion des risques inondations
- Deux Schémas d'Aménagement de et Gestion des Eaux (SAGE) de l'iton / de Risle-Charentonne

---

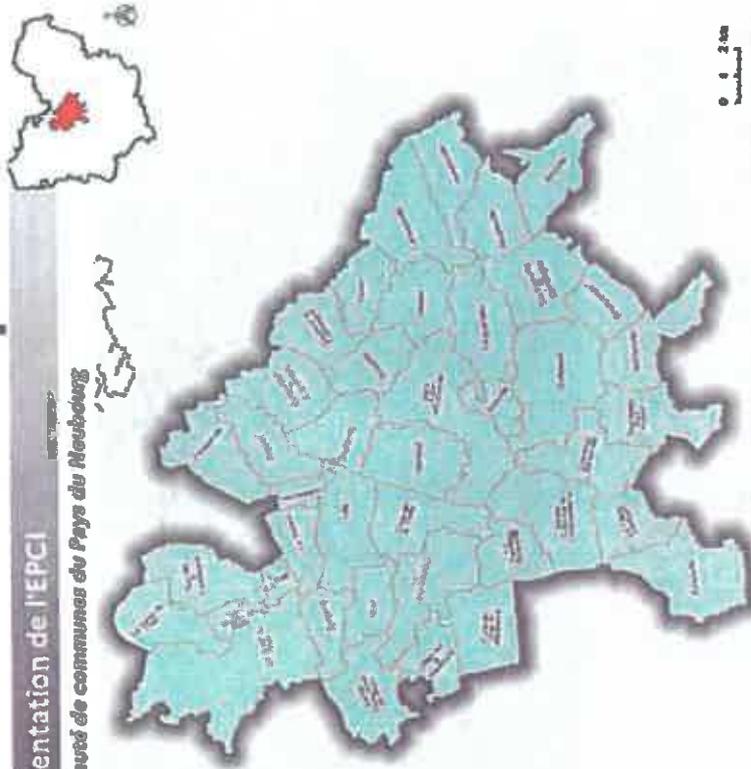
# Présentation du territoire

- Le Pays du Neubourg est un territoire de 300km<sup>2</sup>. C'est un plateau entouré de deux vallées, celles du Bec et celle de l'Itton. C'est un territoire agricole, reconnu pour sa culture du lin. C'est aussi une terre de culture et de patrimoine, où l'on trouve de nombreux châteaux, sites et églises. Enfin, c'est un territoire industriel, doté de sites de taille importante, qui sont des moteurs de l'économie locale.
- Le territoire du Pays du Neubourg est situé au cœur du département de l'Eure au carrefour de plusieurs grands axes de circulation, entre Rouen, Louviers, Evreux et Bernay.

# Historique

## 1 - Présentation de l'EPCI

Communauté de communes du Pays du Neubourg



- Création en 2000 de la CdC du Plateau de Neubourg
- Devient CdC du Pays de Neubourg en 2007 à l'occasion de l'intégration d'Hondouville,
- Intégration progressive de communes proches
- 41 communes
- 22 495 habitants
- 305 km<sup>2</sup>
- Cœur de l'Eure
- Polarité urbaine du Neubourg
- 73,5 habitants au km<sup>2</sup>



# Patrimoine



Patrimoine culturel et historique  
mis en valeur :

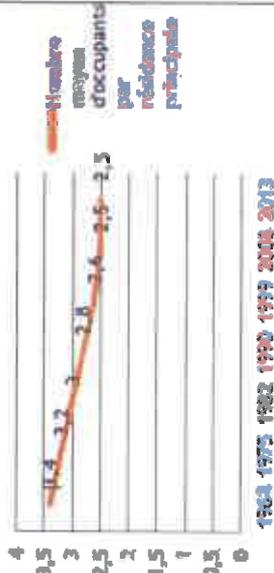
- Patrimoine religieux avec 45 églises et 5 chapelles
- 13 châteaux et domaine privés
- Maisons anciennes, haras, dîmes
- Lavoirs, moulins, pigeonniers
- Des personnalités et histoires célèbres recensées

# Démographie

Evolution de la population



Evolution de la taille des ménages



- Croissance démographique de +0,9% par an tiré autant par un solde naturel que migratoire
- Territoire plutôt jeune dans le département
- Vieillesse de la population (+4,7 points de +60ans entre 1999 et 2016)
- Territoire attractif pour les jeunes familles avec enfants
- Tendence à la décohabitation et à la réduction de la taille des ménages

---

## Indicateurs socio-économiques

- 9000 ménages
- Taux de pauvreté : 8,3%
- Taux de chômage : 9,3%
- Le Pays du Neubourg présente une situation socio-économique favorable, avec une moyenne de revenus plus importants.
- Plus grande part de ménages fiscaux imposés sur le revenu (55% contre 51.7% dans l'Eure et 49.1% en Normandie).
- Taux de pauvreté faible en comparaison des données départementales.
- 23 % des ménages sont des personnes seules, taux très inférieur à la moyenne régionale (34%)
- 8.8% des ménages sont des familles mono-parentales
- Une petite partie des habitants vie sous le seuil de pauvreté et dans l'isolement social (8,3% contre 12,5 % au niveau départemental)
- Fragilité plus importante de la commune-centre (taux de pauvreté de 14%)

# Présentation du territoire

## Synthèse du diagnostic :

- Communauté de communes à dominante rurale
- Un cadre de vie et un environnement naturel à préserver
- Un passé historique qui a laissé un patrimoine architectural

## Enjeux :

- Préserver le cadre et la qualité de vie
- Mettre en valeur le patrimoine architectural
- Renforcer et pérenniser les continuités écologiques du territoire, préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui participent à la qualité générale du cadre de vie



---

## Aménagement du territoire



---

# Habitat et construction

- 9 800 logements
- 70% de 4 pièces+ (65% en Normandie)
- 130 nouveaux logements par an
- 91% de résidences principales (85% dans l'Eure, 82% en Normandie)
- Taux de vacance : 5,8% (8,3% dans l'Eure)
- Un nombre de propriétaires occupants très supérieur à la moyenne du département (76% contre 65% dans l'Eure).
- Faible offre locative, notamment sociale (4,6% de logements sociaux contre 14,4% à l'échelle du département de l'Eure)
- Mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat pour lutter contre les logements dégradés
- Une part importante de logements de grande taille
- Peu de desserte gaz et chauffage urbain (1 réseau Le Neubourg + 1 réseau gaz semi-collectif à Tourville-la-Campagne). Encore 1655 logements chauffés au fioul.

---

# Urbanisme

- 7,7% de zones urbanisées soit 2 365 ha
- 600 dossiers traités par an par le service pour le compte de 31 communes
- Un territoire à dominante agricole (77% de l'occupation des sols)
- Entre 2008 et 2017, une urbanisation importante, principalement à vocation habitat, et au détriment des espaces agricoles non cultivés et des espaces naturels
- Un taux d'artificialisation de 18 ha / an (soit 0,8ha / 1000 hab. moyenne Normandie : 0,6 ha / 1000 hab.)
- Présence de disponibilités foncières dans les zones urbanisées

---

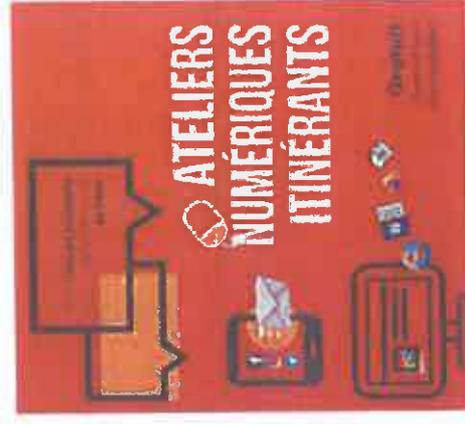
# Eau et assainissement

- 3 stations d'épuration (Le Neubourg, Saint-Aubin d'Ecrosville et Emanville) et un système en semi-collectif (Le Bosc-du-Theil)
- Une majorité de communes en assainissement individuel
- Ressource en eau potable souterraine avec points de captage présents sur le territoire
- La CdC du pays du Neubourg est concernée par le SAGE de l'Iton et le SAGE de Risle et Charentonne
- Le bassin d'alimentation de captage du Tremblay Omonville est une aire prioritaire dû à la vulnérabilité de la ressource en eau vis-à-vis des activités sur le territoire.
- Emergence d'une dynamique intéressante avec une implication forte des agriculteurs

---

# Aménagement numérique

- Déploiement de la fibre en cours jusqu'en 2022
- Plus de la moitié des bâtiments connectés à la fibre (55% mi 2020, contre 24% dans l'Eure)
- Couverture téléphonique mobile limitée sur une partie du territoire
- 17 communes identifiées en déploiement prioritaire 4G
- Des ateliers numériques itinérants animés par la CDC et des ateliers numériques organisés par certaines communes (Venon, Le Neubourg, Saint-Aubin-d'Ecrosville...)



# Aménagement du territoire

## Synthèse du diagnostic :

- Un territoire homogène et principalement rural
- Une urbanisation en développement notamment autour de la ville-centre
- Des logements anciens, grands principalement occupés par leurs propriétaires
- L'arrivée du très haut débit dans la plupart des communes

## Enjeux :

- Adapter le parc de logements aux nouveaux usages et en rénovant le parc privé et social
- Développer une politique de dynamisation des centres-bourgs en faveur du maintien et du renforcement des commerces et services de proximité afin de valoriser les hypercentres communaux.



---

# Développement du territoire



*Coopérative de teillage de lin du Neubourg*

---

# Activités économiques

- 68 emplois pour 100 actifs
- 1255 établissements actifs
- 13 zones activités
- 10 entreprises de plus de 50 pers. dont 2 >500
- 3 réseaux d'entreprises (CEPN, UCIAL, BNI)
- Des activités économiques diversifiées
- Un pôle commercial au Neubourg
- 202 hectares dédiés à 13 zones d'activités, dont 11 autour du Neubourg qui portent l'activité industrielle
- 31% des emplois dans le secteur du commerce, transports et services, 30% dans l'industrie, 7% des emplois liés aux activités agricoles
- Ecosystème agro-industriel
- Filière emblématique : le lin. Présence de 2 entreprises de teillage et peignage
- 34% des actifs travaillent sur le territoire (environ 3700 pers.)
- 6651 emplois sur le territoire (55% occupés par des habitants du Pays de Neubourg)

---

# Tourisme

- Des paysages variés et marqués par l'activité agricole du territoire
- Des produits locaux variés dont de nombreux en vente directe à la ferme
- Une voie verte qui traverse le territoire
- Un des plus grands marchés hebdomadaires du département
- Un patrimoine historique et architectural riche
- Des savoirs faïres artisanaux locaux : restauration de tableaux, tapisserie, maçonnerie traditionnelle normande...
- 1 office du tourisme
- 1 hôtel et 1 camping à proximité immédiate du Pays de Neubourg

# Développement du territoire

## Synthèse du diagnostic :

- Terre de cultures
- Une activité économique diversifiée avec un contexte agricole fort
- Une identité du territoire peu mise en valeur par des événements d'envergure réguliers

## Enjeux :

- Maintenir un tissu économique diversifié et dynamique
- Conforter l'emploi local pour atténuer la fonction résidentielle du territoire
- Mieux communiquer et valoriser le Pays du Neubourg: un territoire attractif, dynamique, agréable à vivre et à découvrir



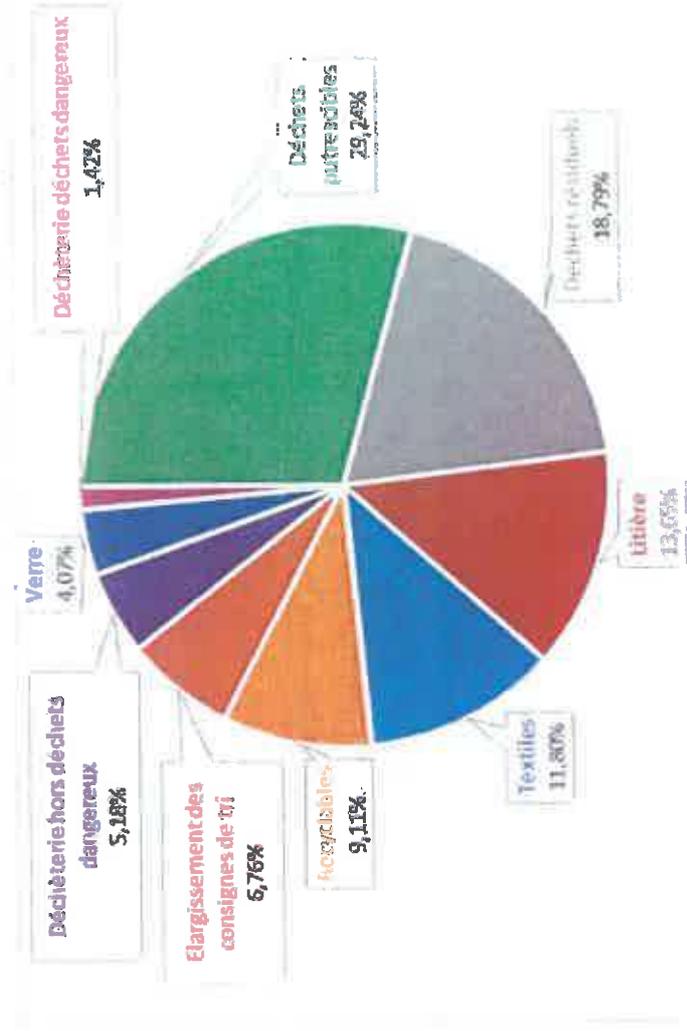


---

# Déchets

- 18 605 tonnes de déchets produits en 2019, soit 830 kg/hab/an (Normandie : 660, France : 594)
- Dont 223 kg/hab/an d'OMR produits en 2019.
- Une politique axée sur la réduction des déchets depuis plusieurs années
- Un syndicat mixte s'occupe du transfert des bennes en déchetteries et du traitement des déchets (+ convention en cours avec un deuxième syndicat)
- Une collecte en porte à porte est proposée aux habitants pour les ordures ménagères et certains déchets recyclables
- La quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR) est en diminution
- Deux déchèteries sont à disposition des habitants et des professionnels ainsi qu'un « point vert » et une déchèterie hors territoire par convention
- Une usine de méthanisation privée a été construite en 2017 et une autre est en cours
- Les habitants de la CCPN sont équipés de bacs de tri (tri à optimiser)
- Verre collecté en points d'apport volontaire (en cours pour Le Neubourg)

# Déchets



Proportion et caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) sur 582,99 kg de déchets triés

Répartition en poids.

Source : Diagnostic territorial PLPDMA, mai 2021

---

## Economie circulaire

- Un potentiel de réduction des ordures ménagères d'environ 150 kg/an/hab
- Le potentiel de réduction des OMR est d'environ 150 kg/an/hab
- Pour réduire la part de biodéchets à la source une aide financière a été mise en place pour les habitants pour l'obtention d'un composteur. En 2018, seulement 12,8% des résidences principales étaient équipées.
- La même année, 4 composteurs ont été installés dans des lieux de restauration collective comme les écoles.
- Des actions de sensibilisation sont proposées aux habitants pour recycler et réduire leurs déchets

# Déchets et économie circulaire

## Synthèse du diagnostic :

- Une production de déchets par habitant en augmentation avec un taux supérieur aux moyennes
- De nombreuses initiatives engagées sur le territoire en matière de gestion de déchets qui ont pour effet une production d'ordures ménagères résiduelles par kg/an/hab en diminution
- Très peu d'actions d'économie circulaire

## Enjeux :

- Renforcer le tri des déchets en facilitant les gestes de tri et en développant les pratiques du compostage individuel ou collectif.
- Créer une dynamique de l'économie circulaire en limitant la consommation et le gaspillage (ordures ménagères et bio-déchets réduits à la source), tout en favorisant le recyclage et la réutilisation de déchets verts.

---

# Agriculture et alimentation



---

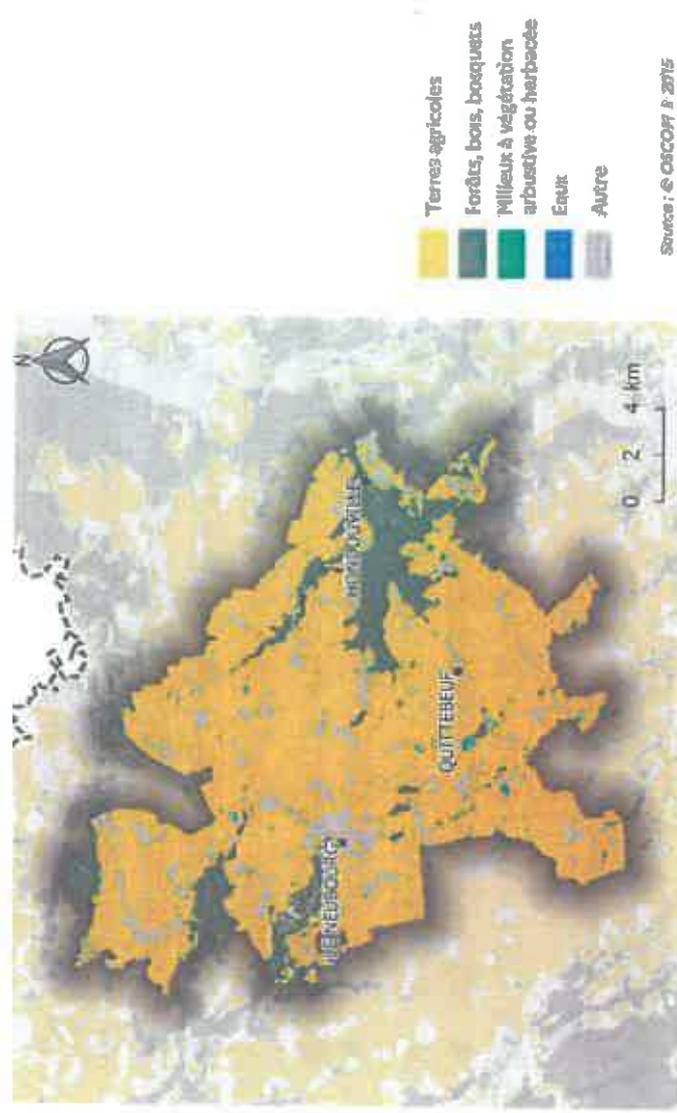
# Agriculture

- 23 500 hectares de surface agricole utile (SAU) soit 77% du territoire
- 289 exploitations agricoles
- Un territoire largement dédié à l'agriculture
- Des terres riches capables d'accueillir un grand type de cultures (céréales, oléo-protéagineux, lin, betteraves...)
- Une diminution du nombre d'exploitations agricoles (95 exploitations de moins de 2000 à 2010, données Terralto) et une diminution des surfaces agricoles (au profit des espaces artificialisés)
- Division par deux du nombre d'actifs agricoles entre 1990 et 2015
- Les pratiques agricoles actuelles vont de l'intensif au biologique en passant par le raisonné et l'intégré
- 14 fermes en agriculture biologique ou en conversion ce qui représente 2,4 % de la SAU (ce chiffre est en augmentation), mais un développement plus faible que la moyenne départementale sur l'agriculture biologique
- Une densité bocagère 55% inférieure à celle du département

# Agriculture

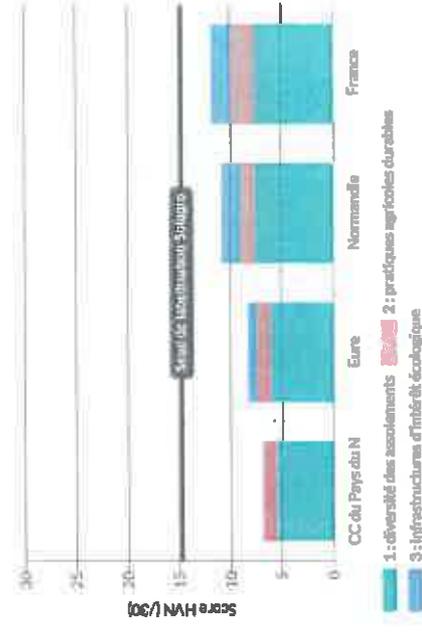
Carte des surfaces agricoles (en jaune) de la CCPN

Source : Fiche connaissance des territoires Communauté de communes du Pays du Neubourg émise par la DDTM de l'Eure



# Alimentation

- 175 ha dédiés à la production de fruits et légumes
- Pas de projet alimentaire territorial
- 1/3 des besoins du territoire (maraîchage et arboriculture), soit vente directe à la ferme
- Présence d'une AMAP sur le territoire
- Plusieurs producteurs locaux (notamment scolaire), et une cuisine centrale en projet au Neubourg



# Agriculture et alimentation

## Synthèse du diagnostic :

- Un territoire couvert par 3/4 de surfaces agricoles
- La qualité des terroirs a permis le développement de productions diversifiées avec une très large prédominance des grandes cultures
- Une part d'agriculture biologique et certifiée faible mais qui augmente

## Enjeux :

- Maintenir la dynamique agricole et assurer la préservation des surfaces agricoles face à l'artificialisation des sol
- Renforcer et soutenir la diversité des productions, notamment celles des petits producteurs et les accompagner dans les mises aux normes, labellisations et bonnes pratiques
- Développer l'approvisionnement de proximité



---

# Espaces naturels et biodiversité



---

# Forêt

- 4 082 ha de surface forestière totale soit 14% du territoire
- Le taux de boisement est faible
- 2 646 ha de surfaces forestières
- Couvert forestier essentiellement constitué par la vallée à l'Est du territoire avec 5 communes ayant un taux de boisement supérieur à 30%
- La végétation est constituée de bosquets éparpillés dans les communes, entre les champs
- La part des surfaces bénéficiant d'une garantie de gestion durable pour les forêts publics correspond à 146 ha et pour les forêts privées à 2500 ha
- Très peu de haies, en particulier dans la plaine du Neubourg
- 65% de la surface forestière totale bénéficie d'une garantie de gestion durable soit environ 65% de la surface forestière totale

---

## **Paysage, eau, biodiversité**

- 5 330 ha de surface d'aires protégées
- 2 grands périmètres de reconnaissance environnementale
- Faible densité des haies
- L'Iton est le seul cours d'eau qui parcourt le territoire
- La totalité de la ressource en eau potable du territoire est souterraine
- Plusieurs aires protégées avec le réseau Natura 2000 et Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique Floristique (ZNIEFF)
- Deux SAGE sur le territoire : de l'Iton et de Risle et Charentonne
- Plusieurs continuités écologiques mais présence de coupures de continuités écologiques

# Espaces naturels et biodiversité

## Synthèse du diagnostic :

- La CCPN est un territoire entre l'urbain et le rural avec majoritairement des plaines avec peu de forêts
- Les sites d'aires protégées Natura 2000 et les ZNIEFF renferment une biodiversité riche et des espèces emblématiques
- Un accroissement des zones artificialisées

## Enjeux :

- Préserver les milieux d'intérêt (espaces naturels protégés, paysages, zones humides, etc.) face à l'artificialisation des sols et aux pressions anthropiques
- Préserver les corridors écologiques et assurer le renforcement et la pérennisation des continuités écologiques du territoire

---

# Transport et mobilité



---

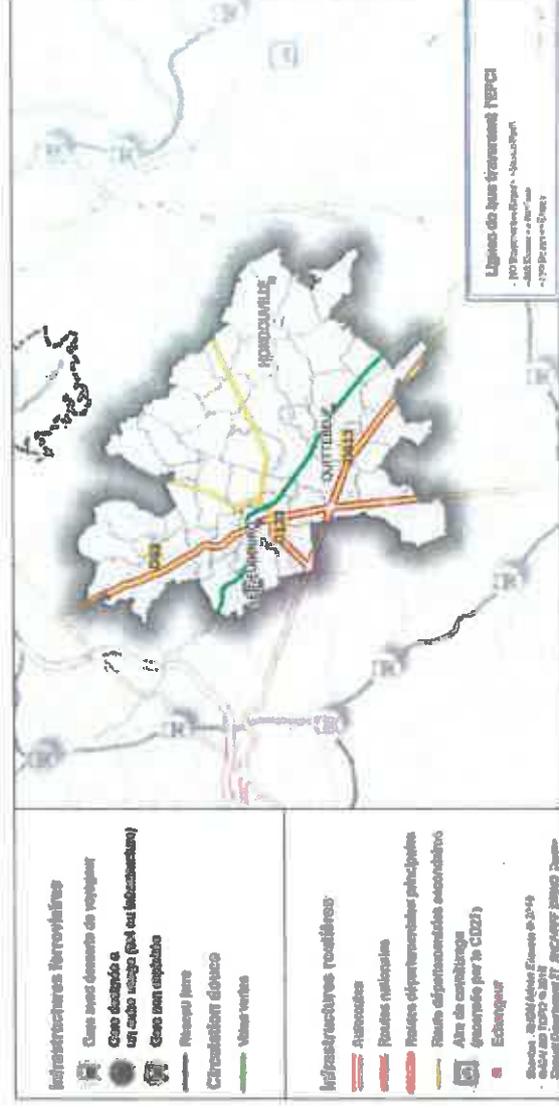
# Transport et mobilité

- 92.2 % des ménages disposent au moins d'une voiture
- 54 % des ménages possèdent au moins deux voitures
- 34 % des actifs travaillent dans le territoire
- Les déplacements se font principalement en voiture individuelle
- Pas de réseau structurant interne ni de pôle multimodal
- 2 lignes de bus passent sur le territoire (ligne 380 et 160)
- Uniquement des liaisons à l'échelle départementale et régionale
- Une voie verte de 22 km existante
- 89% des actifs utilisent la voiture, un camion ou une fourgonnette pour se rendre au travail
- Des flux de mobilité importants entre la communauté et les autres territoires
- Un projet de zone à faibles émissions sur la métropole de Rouen qui peut avoir des impacts pour le territoire.

# Transport et mobilité

Axes principaux du territoire :

- D 613 (9 000 véhicules/jour)
- D 133 (6 000 véhicules/jour)
- D 840 (5 000 véhicules/jour)
- D 83 (3 000 véhicules/jour)
- D 80 (2 700 véhicules/jour)



Carte des infrastructures ferroviaires et routières de la communauté de communes du Pays de Neubourg  
Source : portrait de territoire, DDTM de l'Eure, septembre 2019

# Transport et mobilité

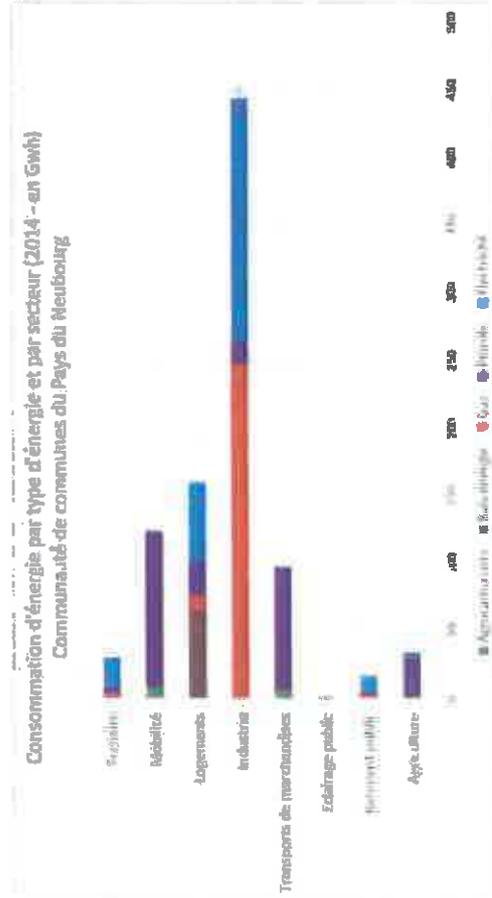
## Synthèse du diagnostic :

- Un territoire rural vaste et enclavé par rapport aux axes autoroutiers et ferroviaires du département et de la région
- Une augmentation de la motorisation des ménages et de l'utilisation individuelle de la voiture
- Une inadaptation et une insuffisance de l'offre de transports en commun et/ou alternatifs

## Enjeux :

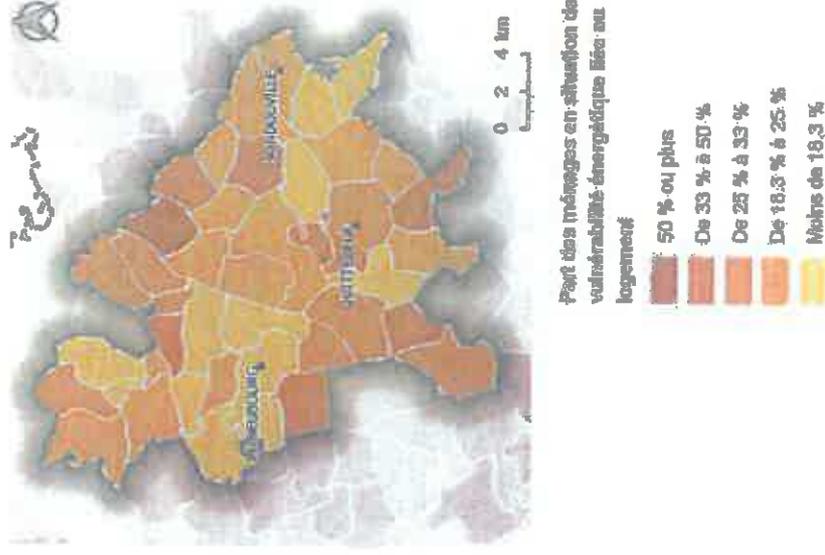
- Profiter de la voie verte pour développer une offre de mobilité douce vers les communes
- Sortir de l'auto-solisme et limiter les impacts négatifs des circulations motorisées

# Energie et climat



# Energie

- 968 GWh consommé (électricité, gaz, fioul...)
- 83 millions d'euros
- 4000 € par ménage et par an pour l'habitat et le transport
- Le territoire a consommé 968 GWh en 2018 tandis qu'il produisait au total 69,2 GWh d'énergie renouvelable en 2019, soit 7% de la consommation du territoire (ORECAN).
- Une consommation d'énergie en augmentation qui représente un budget important, notamment pour les ménages
- Un fort taux de vulnérabilité énergétique, bien que faiblement ressenti



---

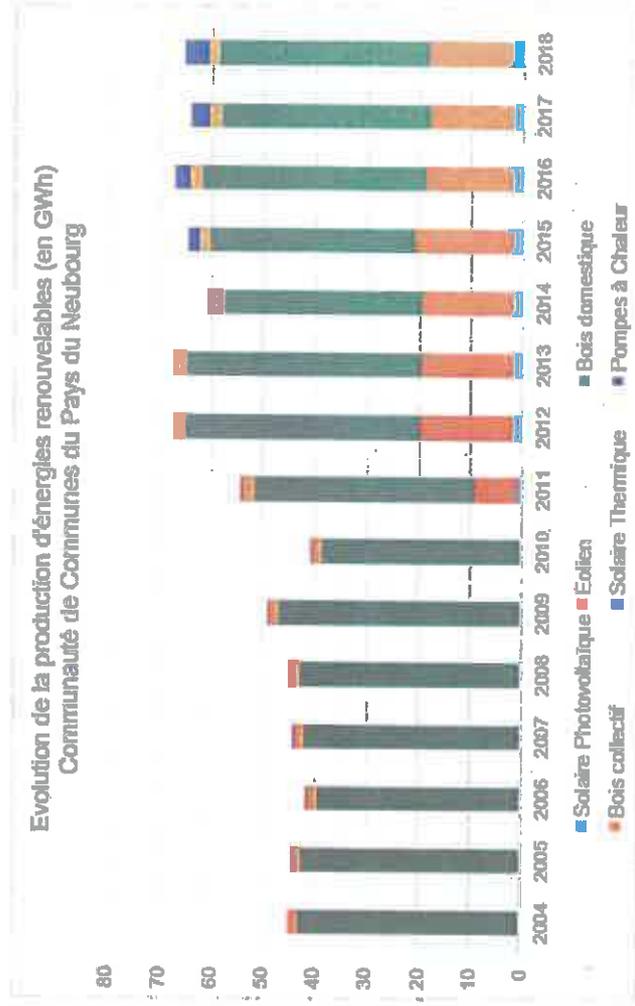
# Energie renouvelable

- 69,2 GWh produits soit 7% de la consommation du territoire
- Plusieurs zones théoriquement propices au développement d'énergies renouvelables telles que l'éolien (un parc éolien existe déjà), le solaire, la géothermie ainsi que la méthanisation.
- Un seul poste source sur le territoire, ce qui induit des enjeux de raccordement pour les projets de taille importante



# Energie renouvelable

- Evolution de la production d'énergie renouvelable entre 2004 et 2018 sur le territoire



---

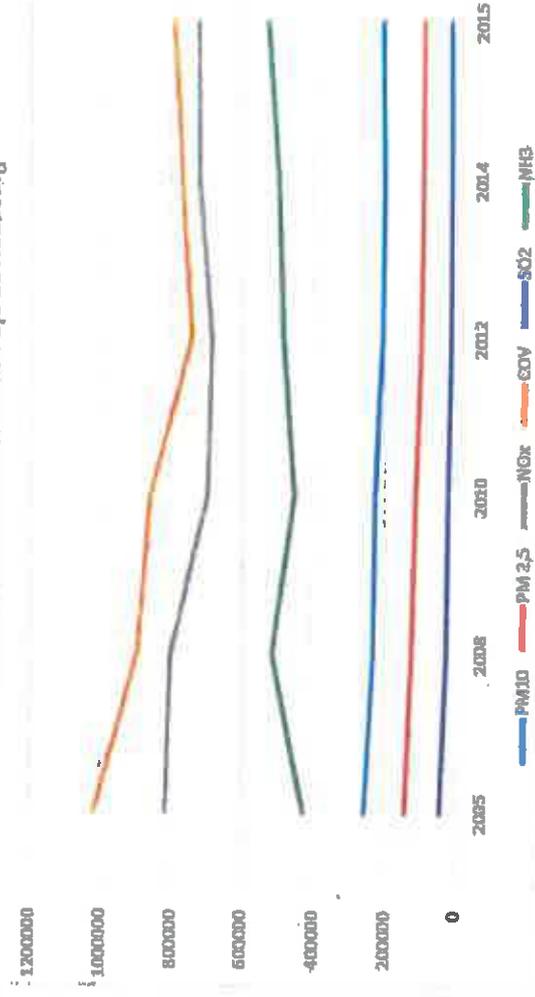
# Climat

- 247 304 tonnes équivalent CO2 par an sur le territoire soit 11 tonnes équivalent CO2 par habitant et par an
- En 2018, la CCPN émettait au total 247 304 tonnes équivalent carbone, dont 30% étaient liés à l'industrie, 28 % à l'agriculture, 25 % aux transports routiers, 12 % au résidentiel et 4 % au tertiaire (ORECAN). Cela correspond à environ 11 tonnes équivalent carbone par habitant et par an.
- Des émissions de GES élevées et en augmentation (moyenne nationale : 6 tonnes équivalent CO2 par habitant et par an)
- Stockage de 16 300 tonnes CO2e par an
- Un stockage de CO2 modéré, inférieur à 7% essentiellement tiré par le couvert forestier.

# Qualité de l'air

Une qualité de l'air plutôt bonne malgré une baisse modérée des émissions de polluants atmosphériques  
Augmentation des rejets d'ammoniac et de NOx

Emissions de polluants atmosphériques (en kg)  
Evolution dans le temps et par type de polluant  
Communauté de Communes du Pays du Neubourg



PM10 : Particules fines d'un diamètre < 10 micron  
PM 2,5 : Particules fines d'un diamètre < 2,5 micron  
NOx : Oxydes d'Azotes  
COV : Composés Organiques Volatiles  
SO2 : Dioxyde de Soufre  
NH3 : Ammoniac

---

# Risques et vulnérabilités

- Existence de risques naturels de mouvements de terrains et de ruissellement.
- Risque d'effondrements liés à la présence de cavités souterraines présentant un risque d'affaissement lors des épisodes pluvieux ou de fluctuations du niveau de la nappe phréatique.
- Risque de ruissellement lié aux longues périodes de précipitations des mois d'automne et d'hiver en raison de l'imperméabilité des sols
- Risque inondation : PPRI Iton aval
- Retrait et gonflement des argiles au Nord, aléas moyen
- 13 installations industrielles classées ICPE

# Energie et climat

## Synthèse du diagnostic :

- Des émissions de GES supérieures à la moyenne et en augmentation tirées par les activités agricoles et industrielles
- Une consommation énergétique par habitant importante, qui peut engendrer de la vulnérabilité
- Un faible taux de production énergétique locale

## Enjeux :

- Une transition devenue nécessaire
- Limiter la vulnérabilité énergétique des habitants et du territoire



---

# Vivre ensemble



---

## Culture

- 47 salles polyvalentes
- 121 acteurs à but culturel sur le territoire
- Bon niveau d'équipement culturel principalement au Neubourg
- Un maillage de 47 salles polyvalentes, salles des fêtes et salles des associations, avec seulement 7 communes sans salle
- 7 bibliothèques et une médiathèque, 1 salle de cinéma très fréquentée
- Plus de la moitié des communes avec des boîtes à livres
- Animations régulières dans les communes
- 2 musées, des collections privées et plusieurs expositions temporaires
- Plusieurs résidences d'artistes (lycée agricole, CdC...)
- Quelques événements réguliers comme le festival du cinéma d'animation du Neubourg ou l'exposition des rameaux

---

## Vie locale et associative

- Le territoire de la CdC foisonne d'associations, en particulier dans le Neubourg (plus de 80 associations composées de bénévoles et adhérents issus de toutes les communes alentour)
- 47 salles polyvalentes et nombreux équipements sportifs
- Nombreuses animations locales (foires à tout, lotos, fêtes des voisins, randonnées, etc.)
- Une aide aux communes et à leurs associations (instruction gratuite des demandes d'urbanisme, aides financières diverses, prêt d'un minibus, de matériel, etc.)
- Présence d'un Espace de Vie Sociale (EVS) rayonnant sur 7 communes
- Présence d'une Union Commerciale (UCIAL) organisant des animations commerciales

# Equipements et services

- 5 crèches CDC + 1 RAM + 1 MAM
- 3 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extra-scolaires
- Écoles maternelles et élémentaires dans les communes ou regroupées (SIVOS)
- 2 collèges (1400 élèves)
- 1 Pôle Animation Jeunesse (PAJ) itinérant
- Lycée agricole, CFA et centre d'élevage
- Absence d'un lycée généraliste obligeant les élèves à se rendre à Evreux, Louviers et Elbeuf
- 2 résidences pour personnes âgées et 1 Foyer Jeunes Travailleurs (FJT)
- Des permanences Mission Locale, Pôle Emploi, Initiatives Eure et des consulaires
- 1 antenne locale de la Chambre d'Agriculture et CER27
- Prise en compte insuffisante de la problématique du handicap (accessibilité PMR, actions de sensibilisation, insertion professionnelle)
- Nombreux équipements sportifs (piscine, gymnase, golf, stades, vélodrome, hippodrome, etc.)
- 1 EPHAD
- 1 SSIAD
- 1 Service d'Aide A Domicile (SAAD) de la CDC + 1 association
- Centre social du département au Neubourg (locaux neufs)
- 1 Centre d'Incendie et de Secours (CIS, locaux neufs)
- 1 gendarmerie
- 1 bureau de poste, 5 agences postales communales et 2 relais postaux
- 1 centre des finances publiques au Neubourg (menacée de fermeture au 01/01/22)
- 1 hôpital au Neubourg avec des permanences de spécialistes et un cabinet libéral.
- Plusieurs cabinets médicaux et paramédicaux + 1 maison médicale en projet au Bosc-du-Theil + 1 maison médicale à proximité immédiate du territoire
- Un centre médico scolaire

# Vivre ensemble

## Synthèse du diagnostic :

- Un maillage territorial important en matière de services et équipements
- Un territoire dynamique

## Enjeux :

- Améliorer l'accès de tous à la culture et mettre en réseau et promouvoir les initiatives communales et associatives
- Pérenniser et compléter les services et équipements présents et conforter leur accessibilité notamment par l'itinérance



---

# Synthèse et projets

---

## **Thématiques des projets en cours et à venir : synthèse des échanges CdC et communes**

- Rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics
- Réhabilitation du patrimoine architectural
- création de cheminements doux pour les mobilités quotidiennes et de loisir et amélioration de la sécurité routière
- Restauration de mares et zones humides
- Développement d'équipements sportifs de proximité comme des city-stades et réhabilitation d'équipements existants
- Création d'une cuisine centrale et développement de l'accès aux produits locaux
- Création de services itinérants mutualisés

---

## Autres enjeux identifiés

- Créer du lien et de la mise en réseau entre les acteurs culturels pour soutenir la vie locale
- Faciliter et accompagner la rénovation, notamment énergétique, des logements particuliers
- Favoriser le développement du réemploi, diminuer les déchets générés et améliorer le tri
- Prévenir les vulnérabilités et préserver l'environnement
- Préserver la qualité de vie et l'attractivité
- Conforter le rôle du Neubourg comme ville centre tout en maillant le territoire
- Protéger le foncier agricole et accompagner la création et la transmission des exploitations agricoles et le développement des pratiques durables
- Moderniser les équipements scolaires et soutenir la création de sections générales au sein du lycée agricole
- Soutenir les solidarités et lutter contre l'isolement

**ANNEXE 2**  
**Projet de territoire**

## **Un projet de territoire concerté, ambitieux et pragmatique, adapté à l'identité du Pays du Neubourg**

### **Un projet de territoire concerté**

La communauté de communes du Pays du Neubourg est un établissement au service de ses communes et de ses habitants. Elle a fait de la proximité le principe fondamental de fonctionnement qui guide la mise en œuvre de ses compétences. Son projet de territoire porte donc une vision concertée et réaliste.

### **Un projet de territoire ambitieux mais pragmatique**

Le Pays du Neubourg est un territoire rural dynamique, moderne et attractif, agréable à vivre et à découvrir. Son ambition est donc de se développer tout en préservant son identité rurale et son cadre de vie.

Son projet de territoire entend concilier avec pragmatisme les enjeux liés aux transitions économiques, sociales et écologiques et les réalités propres au Pays du Neubourg identifiées dans le diagnostic de territoire (voir annexe). C'est donc un projet de développement vivable, viable et équitable qui ambitionne de conforter les atouts du Pays du Neubourg et d'en atténuer les fragilités et l'impact environnemental.

Le projet de territoire du Pays de Neubourg se structure autour de deux axes majeurs pour répondre ses ambitions.

### **Axe 1 : Un territoire dynamique, moderne et attractif.**

Le Pays du Neubourg a su entretenir et développer une activité économique diversifiée, à la fois agricole, industrielle et de services qui en fait un territoire rural singulier par son dynamisme. Fort de ce tissu économique, le Pays du Neubourg développe et entretient de nombreux équipements et services culturels, sociaux et sportifs qui lui permettent de rester un territoire attractif où il fait bon vivre.

Soucieux de rester un territoire moderne, le Pays du Neubourg a à cœur de pouvoir répondre aux nouvelles manières d'habiter et de travailler de ses habitants actuels et futurs et définit pour cela 5 orientations :

- Orientation 1 : Améliorer l'accès de tous à la culture et mettre en réseau et promouvoir les initiatives communales et associatives
- Orientation 2 : Favoriser l'épanouissement des jeunes sur le territoire par des équipements de loisirs et d'enseignement adaptés

- Orientation 3 : Conforter l'emploi local pour maintenir un tissu économique diversifié, dynamique et attractif
- Orientation 4 : Maintenir et renforcer les commerces et services de proximité
- Orientation 5 : Favoriser les mobilités douces ou partagées, limiter les impacts négatifs des circulations motorisées ainsi que les conflits d'usage

## **Axe 2 : Mettre en valeur l'identité rurale du territoire et préserver son cadre de vie**

Situé au cœur du département de l'Eure, le Pays de Neubourg est un territoire rural constitué, d'un plateau agricole entouré de deux vallées; celle du Bec et celle de l'Iton. Territoire agricole, reconnu pour sa culture du lin, c'est également une terre de culture et de patrimoine où l'on retrouve de nombreux châteaux, sites et églises témoins de son histoire et de son évolution.

Le Pays du Neubourg entend préserver et valoriser son cadre de vie attractif et son identité rurale grâce à 6 orientations :

- Orientation 6 : Développer les circuits courts et soutenir la diversité des productions locales
- Orientation 7 : Mieux définir, préserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt (espaces naturels protégés, paysages, zones humides, etc.), qui participent à la qualité générale du cadre de vie
- Orientation 8 : Maintenir le caractère rural du territoire et la dynamique agricole
- Orientation 9 : Valoriser le patrimoine et l'identité du Pays du Neubourg, améliorer la communication d'un territoire attractif, dynamique, agréable à vivre et à découvrir
- Orientation 10 : Réduire le volume de déchets en limitant la consommation et le gaspillage tout en favorisant le tri, le recyclage et la réutilisation dans une logique d'économie circulaire.
- Orientation 11 : Limiter la vulnérabilité énergétique des habitants et du territoire en structurant un programme de réhabilitation et de rénovation thermique des logements et des bâtiments publics.

## Un territoire dynamique, moderne et attractif

### **Orientation 1 : Améliorer l'accès de tous à la culture et mettre en réseau et promouvoir les initiatives communales et associatives**

Avec de nombreux équipements culturels et un maillage de salles polyvalentes, salles des fêtes et salles des associations sur son territoire, le Pays du Neubourg dispose d'infrastructures permettant l'accès à la culture du plus grand nombre.

121 acteurs à but culturel sont également présents sur le territoire et témoignent du dynamisme et de la richesse culturelle du Pays du Neubourg, avec une large part d'initiative des communes.

Soucieux de faire de la culture un vecteur d'émancipation et de cohésion, le Pays du Neubourg se donne pour objectif de :

- Favoriser l'accessibilité à tous les publics et la mise en réseau de tous les acteurs
- Soutenir l'organisation et le développement d'événements au sein des communes

#### **Objectif 1.1 : Favoriser l'accessibilité à tous les publics et la mise en réseau de tous les acteurs**

L'accessibilité de tous les publics à la culture passe par le développement de l'offre culturelle sur le territoire. Dans cette optique, une 2<sup>ème</sup> salle de cinéma est en création au Neubourg.

Le territoire souhaite également se doter de nouveaux équipements culturels au plus près des habitants. Cela passe par la construction d'une bibliothèque au Bosc-du-Thell ainsi que dans la mairie de Tournedos-Bois-Hubert, d'un projet de réaménagement au Tilleul-Lambert ainsi que d'une médiathèque à Tourville-la-Campagne.

De nombreuses salles sont présentes sur le territoire, et permettent l'organisation au plus près des habitants d'événements culturels ou festifs et de rencontres associatives. Toutefois, certaines sont vieillissantes et consommatrices d'énergie. (cf. objectif 4.2 « Maintenir et moderniser les services publics de proximité et objectif 11.1 « Rénover les bâtiments publics en fonction des usages pour limiter les consommations d'énergie »).

#### **Objectif 1.2 : Soutenir l'organisation et le développement d'événements au sein des communes**

Les différents diagnostics menés au Pays du Neubourg ont fait ressortir le besoin de communiquer plus largement sur l'offre culturelle du territoire et de continuer à démocratiser l'accès à la culture pour tous.

Pour ce faire, la communauté de communes va poursuivre et développer le prêt de matériel aux communes et associations pour les besoins de leurs manifestations.

Cela passe aussi par la volonté de créer des événements réguliers et itinérants, comme un projet de micro-folie Itinérante par la communauté de communes du Pays de Neubourg en complément du projet culturel porté par la commune du Neubourg dans l'enceinte du Vieux Château.

## **Orientation 2 : Favoriser l'épanouissement des jeunes sur le territoire par des équipements de loisirs et d'enseignement adaptés**

Le Pays du Neubourg porte une attention particulière à sa jeunesse et souhaite lui offrir les équipements de loisirs et d'enseignement susceptibles de l'accompagner dans son épanouissement et de la fidéliser sur son territoire. Il se donne ainsi pour objectif de :

- Défendre la mise en place d'une section d'enseignement générale au lycée agricole
- Moderniser les équipements scolaires
- Développer les infrastructures locales de loisirs

### **Objectif 2.1 : Défendre la mise en place d'une section d'enseignement générale au lycée agricole**

Pour offrir aux jeunes la possibilité de rester sur le territoire et ainsi réduire les temps de trajet excessifs durant leur scolarité, le Pays du Neubourg souhaite fortement pouvoir proposer des sections d'enseignement général, au sein du lycée d'enseignement agricole, voire même la création d'un lycée général. Ce projet, soutenu unanimement par l'ensemble des acteurs du territoire, en améliorerait indéniablement l'attractivité et le dynamisme.

### **Objectif 2.2 : Moderniser les équipements scolaires**

Afin de favoriser l'installation de nouvelles familles sur le territoire, il est fondamental pour le Pays du Neubourg de maintenir un maillage d'écoles qui se modernisent et s'inscrivent dans la logique de réduction des consommations d'énergie.

Pour cela, de nombreux travaux de modernisation des équipements scolaires sont prévus, il s'agit du changement des clôtures, sanitaires et fenêtres de l'école de Bérengeville, la construction d'un préau à l'école de Cesseville, la rénovation des classes de l'école d'Emanville, la réfection de la toiture de l'école Dupont de l'Eure avec installation de panneaux photovoltaïques au Neubourg, la rénovation de l'école de Sainte-Colombe-la-Commanderie ou encore la rénovation de la toiture de l'école de Sepmanville.

Des projets d'extension de groupes scolaires sont également prévus comme à Iville ou à Saint-Aubin-d'Ecrosville. Ainsi que des projets d'isolation et de changement de chauffage pour les écoles de Bernienville, d'Emanville et la salle de classe dans la mairie de Criquebeuf-la-Campagne et enfin l'isolation thermique de 3 bâtiments scolaires au Bosc-du-Theil.

L'ensemble de ces travaux permettra de garantir de bonnes conditions d'enseignement pour les enfants.

### **Objectif 2.3 : Développer les infrastructures locales de loisirs**

En complément de l'enseignement, le Pays du Neubourg souhaite poursuivre la diversification de son offre de loisirs, pour tous les âges et tous les publics.

Pour les plus jeunes, il s'agit de la création ou de la remise aux normes d'aires de jeux pour les enfants comme à Tourville-la-Campagne et Hondouville et de l'aménagement d'une aire de jeux dans l'enceinte de la salle polyvalente de la Haye du Theil. La commune de Venon réfléchit également à l'aménagement d'un jardin public.

D'autres équipements locaux sont en projet comme les city stades à Brosville et Crestot ainsi que la création d'un skate-park et/ou d'un city stade à Saint-Aubin-D'Ecrosville.

Enfin, des projets d'envergure comme la construction d'un 2ème grand bassin de 25m par le SERGEP (Syndicat de piscine) avec installation de panneaux solaires, la poursuite de la couverture du vélodrome du Neubourg, la construction d'un terrain multisport au Neubourg ou encore la mise en place d'un plateau sportif intergénérationnel à Sainte-Colombe-la-Commanderie.

### **Orientation 3 : Conforter l'emploi local pour maintenir un tissu économique diversifié, dynamique et attractif**

Le Pays du Neubourg est un territoire au tissu économique diversifié, avec 1255 établissements actifs et 13 zones d'activités.

Situé au milieu de plusieurs pôles urbains de l'Eure, le territoire est le lieu de nombreux trajets pendulaires multidirectionnels et ne subit pas l'attraction d'un pôle en particulier. Pour autant, sur les 6700 emplois présents sur le territoire, seule la moitié est occupée par des résidents du territoire et 2/3 des résidents du territoire vont travailler en dehors.

Conscient de l'importance de maintenir un tissu économique diversifié et de favoriser l'émergence de nouveaux emplois adaptés aux nouvelles façons de travailler et permettant de renforcer l'emploi local, le territoire se donne pour objectif de :

- Faciliter l'implantation et le développement d'entreprises et soutenir l'activité et le développement des entreprises existantes
- Faire émerger des lieux ressources pour les jeunes entreprises artisanales et tertiaires
- S'adapter aux nouvelles formes de travail

#### **Objectif 3.1 : Faciliter l'implantation et le développement d'entreprises et soutenir l'activité et le développement des entreprises existantes**

La communauté de communes, par sa compétence développement économique, accompagne la création et le développement des entreprises par des dispositifs d'aide aux commerces et artisans, par des partenariats et des permanences territorialisées d'acteurs (Initiative Eure, Guichet Unique, etc) et participe à la mise en relation et à l'aide à l'obtention de financements.

#### **Objectif 3.2 : Faire émerger des lieux ressources pour les jeunes entreprises artisanales et tertiaires**

Le développement économique passe également par l'aménagement de zones d'activité par la communauté de communes du Pays de Neubourg en complément de la priorité donnée à l'implantation en zone urbanisée dans l'ensemble des communes d'activités compatibles avec la proximité de l'habitat.

Le territoire s'intéresse également à la manière dont il pourrait faciliter la création d'entreprises par la mise à disposition de services adaptés, sous la forme d'une pépinière d'entreprises par exemple ou de la création d'un nouveau village des artisans par la communauté de communes.

#### **Objectif 3.3 : S'adapter aux nouvelles formes de travail**

Enfin, pour s'adapter aux nouvelles formes de travail, et en particulier le travail à distance, le Pays du Neubourg souhaite se doter d'un maillage de salles d'activités, comme des espaces de coworking et

permettre à tous de pouvoir télétravailler dans de bonnes conditions et tout en pouvant maintenir du lien social.

Le réaménagement de la salle de réunion de la mairie d'Epreville-pès-le-Neubourg en salle de travail et associative et la création d'un espace de télétravail dans la mairie de Marbeuf participent à cette dynamique.

#### **Orientation 4 : Maintenir et renforcer les commerces et services de proximité**

Les commerces et services représentent la vie et le dynamisme d'une commune et un facteur important de son attractivité. Le Pays du Neubourg se doit donc d'investir pour les pérenniser et les développer. Pour cela le territoire se donne trois objectifs :

- Diversifier l'offre de commerces et services en centre-bourg
- Maintenir et moderniser les services publics de proximité et leurs équipements
- Garantir la sécurité publique

##### **Objectif 4.1 : Diversifier l'offre de commerces et services en centre-bourg**

Différents projets de développement des services locaux sont en cours sur le territoire, il s'agit de la création d'une agence postale dans la mairie d'Hondouville, la création d'une crèche communale à Emanville ou encore la restauration du bâtiment des pompiers de Crosville-la-Vieille.

Parmi les sujets prioritaires, le maintien et le développement de services de santé occupe une place centrale. C'est notamment le cas avec la construction d'une maison médicale au Bosc-du-Theil.

Différents aménagements sont également en projet pour favoriser le développement d'une offre de proximité. Il s'agit de la construction de commerces et la réorganisation du centre-bourg au Bosc-du-Theil, l'aménagement urbain et paysager des abords du pôle médical du Neubourg, la poursuite du projet centre-bourg et logement communal à Bérengenville-la-Campagne et le projet de réaménagement des équipements et espaces publics à Tourville-la-Campagne.

##### **Objectif 4.2 : Maintenir et moderniser les services publics de proximité et leurs équipements**

La dynamique d'un territoire passe également par son tissu associatif et la mise à disposition de locaux permettant l'organisation de diverses activités. C'est pourquoi le Pays du Neubourg porte une attention particulière au maintien et à la rénovation des salles polyvalentes du territoire afin d'en améliorer le confort et l'efficacité énergétique.

En particulier, les communes de Tourville-la-Campagne, de Brosville, de Crestot, de Feuguerolles, de Graveron-Sémerville, d'Hectomare, de Saint-Aubin-d'Ecrosville, de Sainte-Colombe-la-Commanderie et Bacquepuis.

Il est également prévu la restauration de la salle polyvalente d'Emanville, l'isolation thermique de la salle polyvalente du Bosc-du-Theil, l'isolation des plafonds et le remplacement des fenêtres de la salle polyvalente d'Épégard, l'isolation, le changement de chauffage dans la salle polyvalente (servant de cantine et de salle de sport) par le SIVOS Brosville-Tourneville, l'isolation, le chauffage et l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente de Canappeville. C'est aussi le cas avec le réaménagement des équipements et espaces publics autour de la mairie de Tourville-la-Campagne et notamment la rénovation et l'extension de la salle des associations ou encore la

couverture, la rénovation et l'isolation d'un bâtiment communal servant de lieu de rassemblement et de stockage associatif à Houetteville. Enfin, l'isolation d'un préau de Saint-Meslin-du-Bosc est prévue pour en faire un lieu d'accueil intergénérationnel et permettra également l'installation de panneaux photovoltaïques.

Ces travaux sont aussi l'occasion d'une mise aux normes de ces salles (électricité, gaz, accessibilité tous publics dont PMR).

Enfin, plusieurs communes ont des projets de construction, de réhabilitation, d'aménagement ou d'extension de leur mairie, c'est le cas d'Hondouville, du Tremblay-Omonville, de Tourville-la-Campagne, du Tilleul-Lambert et de Villettes, ainsi qu'un projet d'agrandissement ou de construction des locaux du siège de la communauté de communes. De même, on compte le projet de construction d'une salle communale à Criquebeuf-la-Campagne, la construction d'une maison des associations à Crosville-la-Vieille, la construction d'un local technique à Bérengenville-la-Campagne, la labellisation d'un Espace France Services multi-sites.

La délocalisation de nombreux services publics régaliens et la dématérialisation des démarches administratives qui s'en est suivi ont obligé le Pays du Neubourg à lutter activement contre la fracture numérique (déploiement d'un réseau Très Haut Débit, ateliers numériques, aide aux démarches en ligne). La crise sanitaire a accru le besoin de maintenir le fonctionnement des services au public et la démocratie locale, y compris de façon distancielle. Cette nouvelle circonstance oblige les collectivités à renouveler leur parc informatique (acquisition d'ordinateurs portables nécessaires au télétravail des agents, acquisition de tablettes numériques indispensables au travail des élus).

#### **4.3 Garantir la sécurité publique**

Oùtre l'accès aux commerces, à l'enseignement, aux soins et à la culture, la sécurité figure parmi les principaux enjeux d'égalité des chances entre citoyens. Cet enjeu est vital en zone rurale.

Afin d'assurer la sécurité des habitants du territoire, le Pays du Neubourg a identifié des priorités :

- La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) : zones d'habitation peu denses et réseaux d'eau existants parfois insuffisants;
- La prévention de la délinquance ;
- La sécurité routière.

#### **Orientation 5 : Favoriser les mobilités douces ou partagées, limiter les impacts négatifs des circulations motorisées ainsi que les conflits d'usage**

Le Pays du Neubourg est un territoire rural étendu, avec des flux de mobilité importants dans des directions variées et une offre de transports en commun quasi inexistante. Les déplacements s'y font donc très majoritairement en véhicule individuel.

Pour autant, le Pays du Neubourg a la capacité d'agir pour les déplacements courts afin d'améliorer le partage des usages et la qualité de vie des usagers et riverains (cheminements doux, mobilités partagées, etc). C'est pourquoi, le territoire se donne pour objectifs de :

- Développer les cheminements doux vers les communes et dans les centres-bourgs pour les mobilités quotidiennes et de loisirs ;

- Adapter les aménagements routiers aux trafics et usages et favoriser l'essor du covoiturage et d'une mobilité solidaire ;

**Objectif 5.1 : Développer les cheminements doux vers les communes et dans les centres-bourgs pour les mobilités quotidiennes et de loisirs**

Le Pays du Neubourg est doté d'une voie verte qui traverse le territoire d'Est en Ouest, mais cet axe est aujourd'hui la seule infrastructure « douce » du territoire et sert essentiellement pour une activité de loisirs, sans être réellement utilisée pour les déplacements du quotidien.

Pour y remédier, les élus projettent d'élaborer et de mettre en œuvre un réseau de mobilités douces structuré sur le territoire, qui relierait les centres-bourgs et permettrait une pratique sécurisée du vélo et de la marche pour se déplacer sur le territoire.

Différents projets sont déjà en cours de réflexion ou de mise en œuvre. Il s'agit de la création d'un chemin piéton à Crosville-la-Vieille, de cheminements piétons sur la RD133 à Epreville-près-le-Neubourg ainsi que sa jonction avec Le Neubourg, de la création de voies douces à Tourville-la-Campagne, à Iville, entre Vitot et Le Neubourg, entre Le Tremblay-Omonville et Le Neubourg, à Quittebeuf, au Neubourg ou encore de la sécurisation de traversées de routes départementales.

Pour une pratique de loisirs : de l'aménagement d'une boucle pédestre de 8km et d'itinéraires vélos et piétons à Epreville-près-le-Neubourg ainsi que du balisage d'itinéraires de randonnée et la mise en place de signalétiques pédagogiques et l'interconnexion entre les hameaux au Bosc-du-Theil, à Emanville, à Venon et à Sainte-Opportune-du-Bosc.

**Objectif 5.2 : Adapter les aménagements routiers aux trafics et usages et favoriser l'essor du covoiturage et d'une mobilité solidaire ;**

Différents projets de sécurisation vont également voir le jour, comme la sécurisation d'itinéraires à Saint-Aubin-D'Ecrosville, la mise en place de limiteurs de vitesse, ainsi que des travaux de voirie accompagnant la création d'une piste cyclable à La Pyle, la sécurisation de la rue des Mesures et de la rue de Chedeville à Feugueroles, la création de 200m de trottoirs sur la route départementale à Bacquepuis et l'amélioration de la sécurité routière à La Haye-du-Theil.

Pour favoriser l'essor du covoiturage, le Pays du Neubourg souhaite développer des aires de covoiturage, notamment à Ecquetot, et développer la connaissance des applications mobiles le facilitant. Une réflexion est également menée pour favoriser l'émergence d'une mobilité solidaire sur le territoire.

## **Un territoire qui met en valeur son identité rurale et préserve son cadre de vie**

### **Orientation 6 : Développer les circuits courts et soutenir la diversité des productions locales**

La plaine du Neubourg et ses terres fertiles permettent une grande diversité de cultures et une agriculture dynamique sur le territoire. Pour autant, le nombre d'exploitations a été réduit d'un tiers en 10 ans et le territoire connaît un déficit de productions locales, notamment en fruits et légumes.

Alors que se développe de plus en plus d'intérêt pour un approvisionnement de proximité, le Pays du Neubourg doit agir sur ce volet et renforcer le tissu de petits producteurs locaux par un soutien adapté. Le territoire se donne ainsi deux objectifs :

- Soutenir la diversité des productions en développant l'approvisionnement de proximité
- Accroître et diversifier les points de distribution de produits locaux

#### **Objectif 6.1 : Soutenir la diversité des productions en développant l'approvisionnement de proximité**

Le Pays du Neubourg souhaite inverser la tendance à la diminution des exploitations et permettre ainsi de garder une production diversifiée. Cela passe par le maintien de petits producteurs sur le territoire et l'installation de néo agriculteurs.

Pour cela, la collectivité pourrait mettre à disposition des terres pour faciliter l'installation de néo agriculteurs et le démarrage de leur activité. La réflexion porte également sur la possibilité de développer des installations pour la transformation des produits.

A titre d'exemple la commune de Houetteville étudie la création d'un verger conservatoire.

Cette dynamique passe également par le développement de l'approvisionnement de proximité dans la restauration collective. C'est ce que souhaite développer le Neubourg, qui porte le projet de création d'une cuisine centrale.

#### **Objectif 6.2 : Accroître et diversifier les points de distribution de produits locaux**

Le resserrement du lien entre producteur et consommateur passe par la promotion des producteurs locaux et la diversification de la distribution de proximité (boutique de producteurs, distributeurs automatiques, distribution de paniers de produits locaux, vente à la ferme, etc.).

Sur le territoire, plusieurs projets permettant de diversifier les canaux de distribution voient le jour : la création d'une petite halle au Troncq pour héberger un marché de proximité, le projet d'installations destinées à la distribution de produits locaux à Bérengeville-la-Campagne et Saint-Aubin-d'Ecrosville : marché local, casiers de distribution et plateforme départementale d'approvisionnement. Cela passe également par la réalisation de travaux comme à Sainte-Opportune-du-Bosc et Criquebeuf-la-Campagne pour la mise place des distributeurs de produits locaux.

## **Orientation 7 : Mieux définir, préserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt (espaces naturels protégés, paysages, zones humides, etc.) qui participent à la qualité générale du cadre de vie**

Entre urbain et rural, le Pays du Neubourg comprend majoritairement des plaines et peu de forêts, mais compte différents sites d'aires protégées renfermant une biodiversité riche et des espèces emblématiques.

Soumis aux pressions anthropiques et vulnérables aux changements climatiques, ces espaces, qui contribuent au cadre de vie du Pays de Neubourg, sont à préserver, mais également à mettre en valeur car ils participent à l'identité du territoire. Le Pays du Neubourg se donne donc pour objectif de :

- Améliorer la gestion de la ressource en eau et la lutte contre les ruissellements et les inondations
- Préserver et mettre en valeur les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

### **Objectif 7.1 : Améliorer la gestion de la ressource en eau et la lutte contre les ruissellements et les inondations**

L'eau est un enjeu important pour le Pays de Neubourg. A la fois ressource essentielle à de nombreux usages sur le territoire et facteur de vulnérabilité, vecteur de ruissellements et d'inondations.

Pour cela, différents projets sont à l'étude ou en cours sur le territoire comme un projet d'assainissement en traverse (collecte eaux pluviales en centre-bourg + noues, retenues d'eau) à Canappeville ou encore la protection des points de captage d'eau.

La préservation et la restauration des mares et autres zones humides contribue à une meilleure gestion de l'eau sur le territoire. C'est pourquoi de nombreux projets voient le jour comme la restauration de mares à Bacquepuis et à Crestot, le curage et nettoyage de mares à La Pyle et à Tournedos-Bois-Hubert, la réhabilitation de mares et l'aménagement des berges des mares d'Emanville et de Bernienville et l'aménagement de la mare du Tilleul-Lambert.

### **Objectif 7.2 : Préserver et mettre en valeur les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques**

Présentant de nombreuses espèces remarquables et sites d'intérêt, le Pays de Neubourg souhaite avoir une meilleure vision des zones à protéger en les recensant plus précisément et en les valorisant.

Cette valorisation passe également par la conception et le développement d'itinéraires et de parcours pédagogiques. La création d'un parcours pédagogique sur l'environnement est à l'étude à Daubeuf-la-Campagne et la valorisation de sites naturels et la création d'itinéraires de balade également à Houetteville.

Le maintien d'une biodiversité riche sur le territoire passe également par le reboisement et la plantation de haies ainsi que l'entretien de l'existant. A titre d'exemple, la communauté de communes du Pays de Neubourg entend mener à bien un projet de reboisement et de développement de haies, en utilisant des essences locales, adaptées au territoire.

## **Orientation 8 : Maintenir le caractère rural du territoire et la dynamique agricole**

Territoire à dominante agricole, avec 77% de surfaces dédiées à l'agriculture, le Pays du Neubourg a une forte identité rurale. Présentant des terres riches, et permettant des cultures diversifiées, la dynamique agricole est un élément prépondérant de l'identité du Pays de Neubourg.

Les communes du territoire souhaitent conserver leur identité de villages ruraux, qui vient affirmer les avantages d'une vie simple, saine et plus proche de la nature. Les élus du territoire se donnent donc comme objectif de :

- Préserver l'identité rurale du territoire.
- Protéger le foncier agricole, accompagner la création et la transmission des exploitations agricoles et le développement des pratiques durables

### **Objectif 8.1 : Préserver l'identité rurale du territoire**

L'identité rurale du territoire se caractérise principalement dans le paysage par des îlots boisés entourés d'étendues agricoles et par des espaces forestiers épars. Les cœurs de village sont construits autour de places conciliant des éléments caractéristiques de la vie d'aujourd'hui et d'autrefois. Le Pays du Neubourg souhaite mettre l'accent sur la préservation de cette identité de village rural.

L'effacement des réseaux aériens sur certaines communes du territoire contribueront à réembellir les centres bourgs.

### **Objectif 8.2 : Protéger le foncier agricole, accompagner la création et la transmission des exploitations agricoles et le développement des pratiques durables**

La protection du foncier agricole passe en particulier par les documents d'urbanisme.

La préservation du foncier agricole contribue naturellement à la dynamique agricole et au caractère rural du territoire. Celle-ci doit également s'accompagner du maintien du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire. Pour cela, la transmission et la reprise d'exploitations ainsi que l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire doivent être facilitées. Pour susciter les vocations, il est également important de mettre en valeur les nouvelles pratiques des agriculteurs via une communication ciblée auprès des habitants du territoire et inciter au développement de ces nouvelles pratiques auprès des agriculteurs eux-mêmes.

Enfin, parce que l'agriculture est l'un des premiers postes d'émission de gaz à effet de serre (GES) du territoire, une réflexion pourrait être initiée pour limiter notamment les émissions liées à la circulation des engins agricoles. Circulation qui pourrait être allégée grâce à d'éventuels remembrements.

## **Orientation 9 : Valoriser le patrimoine et l'identité du Pays du Neubourg, améliorer la communication d'un territoire agréable à vivre et à découvrir**

En lien direct avec l'identité rurale du territoire, le patrimoine architectural vient compléter l'identité paysagère du Pays du Neubourg. Si la restauration de ce patrimoine est essentielle, celle-ci doit s'accompagner d'une large communication, tant auprès des habitants qu'à l'extérieur pour mettre en valeur le territoire. Cela se traduit par 3 objectifs :

- Restaurer et valoriser le patrimoine historique et architectural
- Développer la communication auprès des habitants, pour créer un sentiment d'appartenance au Pays du Neubourg
- Développer la communication à l'extérieur du territoire pour le faire connaître et attirer promeneurs et touristes.

### **Objectif 9.1 : Restaurer et valoriser le patrimoine historique et architectural**

Le Pays du Neubourg est constitué d'un patrimoine historique et architectural important, mais dont certains monuments menacent de disparaître s'ils ne sont pas entretenus à temps ou restaurés.

Les élus du Pays du Neubourg entendent ainsi restaurer une partie des églises présentes sur le territoire. Ce qui passe par la restauration d'une toile de l'église de Bernienville, la sécurisation de la cloche de l'église de Brosville, la rénovation de la toiture de l'église de Canappeville, la réalisation d'une tranche de travaux sur l'église de Cesseville, la restauration du clocher et de la couverture de l'église de Crosville-la-Vieille, la restauration de l'église de Daubeuf-la-Campagne, la restauration de l'église datant du 13<sup>ème</sup> siècle d'Ecauville, la restauration de la voûte de l'église d'Ecquetot, la restauration de l'église d'Emanville, la réfection intérieure de l'église de Feuguerolles, la restauration de l'église de Graveron-Sémerville, la réfection de la toiture de l'église de Houetteville, la réalisation d'un diagnostic et la réfection intérieure de l'église du Bosc-du-Theil, la restauration de l'église de La Pyle, la réfection de l'église du Troncq, des travaux de mise en valeur de l'église de Tourville-la-Campagne, la rénovation de l'église de Vitotel à Vitot et enfin des travaux dans l'église du Tilleul-Lambert.

Certaines des églises et des monuments qui font l'objet de projets de restauration sont classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Parmi ces projets, on trouve la réfection imitation bois de l'église de Bérengeville-la-Campagne et la réfection de la croix de l'église inscrite aux monuments historiques, l'entretien des murs du cimetière de Cesseville classé aux monuments historiques, la réfection de l'église classée aux monuments historiques du Neubourg ou encore la rénovation de l'église du Tremblay-Omonville dont le mobilier est inscrit aux monuments historiques.

D'autres projets de mise en valeur du patrimoine sont également en cours ou à l'étude, comme la reconstruction d'un lavoir et la restauration de la chambre de charité à Cesseville, la réfection des enduits extérieurs de l'école et de la salle des mariages d'Epegard, la restauration et le déplacement du monument aux morts d'Iville, la restauration du vieux château du Neubourg et de son parc, l'aménagement de l'allée du Champ de Bataille au Neubourg, la réfection du cimetière de Saint-Aubln-d'Ecrosville ainsi que la création d'un colombarium et la réfection des lavoirs de Sainte-Colombe-la-Commanderie.

**Objectif 9.2 : Développer la communication auprès des habitants, pour créer un sentiment d'appartenance au Pays du Neubourg**

Le premier enjeu de la communication pour le Pays du Neubourg se situe auprès de ses habitants, afin de leur faire mieux connaître leur territoire, son histoire, ses curiosités, ses spécificités et les événements qui s'y déroulent et développer ainsi un sentiment d'appartenance et de fierté.

**Objectif 9.3 : Développer la communication à l'extérieur du territoire pour le faire connaître et attirer promeneurs et touristes**

C'est l'un des axes du diagnostic touristique mené sur le territoire. Le Pays du Neubourg, pour maintenir sa dynamique et son attractivité, souhaite intensifier ses actions de communication en s'appuyant sur son identité, ses atouts et ses ambitions.

**Orientation 10 : Réduire le volume de déchets en limitant leur production et le gaspillage, tout en favorisant le tri, le recyclage et la réutilisation dans une logique d'économie circulaire.**

Le Pays du Neubourg a mis en place depuis plusieurs années une politique de réduction des déchets qui commence à porter ses fruits et permet d'amorcer une diminution du volume de déchets produit par habitant, qui reste malgré tout supérieur à la moyenne régionale avec 830 kg par an et par habitant.

Pour accélérer cette politique de réduction des déchets, le Pays du Neubourg a identifié deux objectifs majeurs :

- Améliorer la gestion des déchets verts et des biodéchets
- Faciliter les gestes de tri et développer le réemploi

**Objectif 10.1 : Optimiser la gestion des déchets verts et des biodéchets**

Il y a aujourd'hui sur le territoire du Pays du Neubourg un vrai enjeu dans la gestion des déchets verts, tant en déchetterie que directement chez les particuliers. Pour diminuer les volumes à traiter, des réflexions ont été engagées pour encourager leur utilisation sur place et/ou faciliter leur gestion en déchetterie.

Les biodéchets représentent quant à eux une part encore importante des tonnages que l'on retrouve en ordures ménagères résiduelles (environ 30%). Le territoire entend donc développer les pratiques du compostage individuel ou collectif pour sortir progressivement les biodéchets des déchets collectés et traités par la communauté de communes.

Pour cela, il est envisagé le développement du compostage individuel et collectif (habitat collectif, collèges, lycée, CFA, maisons de retraites, cliniques) et l'expérimentation par la communauté de communes d'un système de collecte des biodéchets par la traction hippique « Aux Coul'Eure du Cheval ».

## **Objectif 10.2 : Faciliter les gestes de tri et développer le réemploi**

Une culture du tri et du réemploi émerge et tend à se développer sur le territoire. Si les installations de tri nécessaires y sont bien présentes, encore faut-il que les habitants les connaissent. Il s'agit donc d'abord de communiquer auprès des habitants afin de les sensibiliser sur la pratique du tri. Cette campagne de communication, portée par la communauté de communes, ne doit pas se limiter à la pratique du tri, mais viser une prise de conscience plus globale et sensibiliser le consommateur sur la responsabilité de l'acte d'achat et la possibilité de limiter dès l'amont la quantité de déchets produits.

L'amélioration des pratiques passe également par une réduction du gaspillage alimentaire, notamment dans les cantines scolaires, à l'instar du projet porté par le SIVOS GTT.

Enfin, la création d'un espace de réemploi à la déchetterie de Crosville-la-Vieille permettra de donner une seconde vie à des produits encore utilisables.

## **Orientation 11 : Limiter la vulnérabilité énergétique des habitants et du territoire en structurant un programme de réhabilitation et de rénovation thermique des logements et des bâtiments publics**

Avec un parc de logements constitué majoritairement de maisons individuelles, anciennes et de grande superficie, le Pays du Neubourg est vulnérable à l'augmentation des coûts de l'énergie. Cette vulnérabilité se retrouve également au niveau des bâtiments publics du territoire.

Pour y remédier la rénovation et la décarbonation des modes de chauffage est un levier important à activer. Ainsi, le territoire se donne pour objectifs de :

- Rénover les bâtiments publics en fonction des usages pour limiter les consommations d'énergie
- Favoriser la rénovation et le changement de modes de chauffage des foyers

### **Objectif 11.1 : Rénover les bâtiments publics en fonction des usages pour limiter les consommations d'énergie**

La rénovation des bâtiments communaux (mairies, salles des fêtes, locaux techniques, etc.) est le premier levier que les communes peuvent actionner afin d'entrer dans une démarche de maîtrise des consommations d'énergie. Cela peut se traduire de plusieurs manières, notamment en rationalisant les espaces utilisés, en rénovant et isolant les bâtiments ou encore en changeant les systèmes de chauffage pour des systèmes moins onéreux ou moins émetteurs de gaz à effet de serre.

L'aménagement de l'ancien atelier communal accolé aux bureaux de la mairie de Saint-Meslin-du-Bosc et la réorganisation des locaux de la mairie d'Ecquetot permettent, par exemple, d'y parvenir en mutualisant les espaces.

Au sein des communes du territoire, on retrouve également des projets de rénovation des mairies, comme la rénovation énergétique et la mise en accessibilité de la mairie d'Epegard, l'extension, l'accès PMR et le changement des fenêtres de la mairie de Feuguerolles, l'isolation de la mairie et des logements attenants à Graveron-Sémerville, la rénovation de la mairie de Daubeuf-la-Campagne ou encore l'isolation de l'hôtel de ville du Neubourg.

D'autres communes projettent le changement de leur système de chauffage, c'est le cas des mairies d'Emanville, d'Ecauville et de Tournedos-Bois-Hubert

Enfin, certaines autres communes ont des projets complets avec un ensemble de travaux pour la mairie de Criquebeuf-la-Campagne (extension, remplacement du chauffage fioul, isolation, mise en accessibilité, parking) ou encore la rénovation de la mairie-école d'Hectomare et le changement du système de chauffage et enfin l'isolation et l'installation d'une pompe à chaleur à Marbeuf.

Outre les travaux en mairie, il existe des projets de rénovation énergétique des salles des fêtes (conf. Objectif 4.2 « Maintenir et moderniser les services publics de proximité et leurs équipements »).

### **Objectif 11.2 : Favoriser la rénovation et le changement de modes de chauffage des logements**

Avec 4 000 euros par ménage et par an de dépenses d'énergie pour l'habitat et le transport, les habitants du Pays du Neubourg peuvent rapidement se retrouver en situation de vulnérabilité énergétique si la hausse des prix de l'énergie se poursuit.

Pour limiter cette vulnérabilité et réduire la facture énergétique des ménages, plusieurs projets sont à l'étude, comme la poursuite du programme d'intérêt général (PIG) habitat de la communauté de communes et la mise en place d'un espace « Faire » ainsi que la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'une OPAH-RU au Neubourg.

Certaines communes envisagent également d'isoler les logements qu'elles possèdent. C'est le cas pour les logements communaux de Bernienville et d'Epegard.

Enfin, l'aménagement de logements dans la gare de Quittebeuf et un programme de logements dans les établissements Auzoux de Saint-Aubin-d'Écrosville participeront à l'augmentation du nombre de logements du territoire sans nouvelle emprise foncière.

En complément de la diminution des consommations d'énergie, certains projets visent également à produire de l'énergie, par l'installation de panneaux photovoltaïque comme sur des logements communaux de Saint-Aubin-d'Écrosville.

## **ANNEXE 3.1**

### **Maquette financière**

Orientation	FICHE-ACTION	MAÎTRE D'OUVRAGE	ACTION	DATE PRÉVISIONNELLE DE DÉMARRAGE	MONTANT TOTAL	PART MAÎTRE D'OUVRAGE	PART ETAT sous réserve d'éligibilité du dossier				PART AUTRES FINANCEURS sous réserve d'éligibilité du dossier			Vérification automatique du total	
							DETR	DSIL	PLAN DE RELANCE	AUTRE	DEPARTEMENT	RÉGION	AUTRES		
7. Milieux naturels et biodiversité	x	BACQUEPUIS	restauration de marais	2022	14 235,00 €	5 094 €	5 094 €					2 847 €			14 235,00 €
4. Commerces, services, sécurité		BACQUEPUIS	200m de trottoirs sur RD et assainissement en traversée	2025											
11. Rénovation thermique et énergétique		BACQUEPUIS	chauffage & isolation salle communale	2023											
4. Commerces, services, sécurité	x	BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	Réorganisation du centre-bourg: 1ère phase	2022 et suivantes	258080 € (en 2022)	51 616 €	51 616 €					77 424 €	77 424 €		258 080,00 €
4. Commerces, services, sécurité		BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	construction local technique		35 000,00 €										0,00 €
9. Patrimoine, identité et communication		BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	église (réfection imitation bois aménage et entretien toiture) (sub accusés)	2022	75 000,00 €										0,00 €
2. Jeunesse, éducation, loisirs		BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	école: changement clôtures, sanitaires, fenêtres	2022											0,00 €
9. Patrimoine, identité et communication	x	BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	réfection de la croix de l'église inscrite MH	2022	9 000,00 €	6 400 €	6 400 €								9 000,00 €
4. Commerces, services, sécurité	x	BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	DECI	2022	20 000,00 €	12 000 €	12 000 €								0,00 €
2. Jeunesse, éducation, loisirs		BERNIENVILLE	école: isolation + changement chauffage		60 000,00 €										0,00 €
11. Rénovation thermique et énergétique		BERNIENVILLE	isolation du logement communal	2022 ou 23	entre 10 et 15 000€										0,00 €
4. Commerces, services, sécurité		BERNIENVILLE	lutte extérieure contre incendie		25 000€ HT										0,00 €
9. Patrimoine, identité et communication		BERNIENVILLE	patrimoine: restauration d'une toile de l'église		2 500,00 €										0,00 €
7. Milieux naturels et biodiversité		BERNIENVILLE	mare berges	au cours du mandat											0,00 €
11. Rénovation thermique et énergétique	x	BROSVILLE	amélioration thermique et énergétique de la salle communale	2022	245 000,00 €	49 000 €	49 000 €					28 000 €			245 000,00 €
2. Jeunesse, éducation, loisirs		BROSVILLE	citystade												0,00 €
9. Patrimoine, identité et communication		BROSVILLE	sécurisation cloche église												0,00 €
9. Patrimoine, identité et communication		CANAPPEVILLE	toiture église (non classée)	2023											0,00 €
11. Rénovation thermique et énergétique		CANAPPEVILLE	salle polyvalente:												0,00 €
11. Rénovation thermique et énergétique		CANAPPEVILLE	isolation	2023											0,00 €
11. Rénovation thermique et énergétique		CANAPPEVILLE	et chauffage	2023											0,00 €
11. Rénovation thermique et énergétique		CANAPPEVILLE	photovoltaïque	2023											0,00 €
4. Commerces, services, sécurité		CANAPPEVILLE	assainissement en traversée (collecte eaux pluviales en centre-bourg + noues, retenues d'eau)	2023											0,00 €
4. Commerces, services, sécurité	x	CANAPPEVILLE	DECI	2022	14 500,00 €	2 900 €	2 900 €					5 800 €			14 500,00 €
9. Patrimoine, identité et communication	x	CESSEVILLE	église: 1 tranche de travaux	22 / 23	99 917,00 €	19 983 €	19 983 €		19 967 €	19 967 €					99 917,00 €
7. Milieux naturels et biodiversité	x	CESSEVILLE	RESTAURATION MARE DE L'ÉGLISE & DU BASSIN RUE DE L'ÉGLISE	2022	15 400,00 €	3 080 €	3 080 €		6 160 €	6 160 €					
2. Jeunesse, éducation, loisirs	x	CESSEVILLE	construction préau école	2022	23 669,00 €	4 715 €	4 715 €		9 430 €	9 430 €					23 669,00 €
2. Jeunesse, éducation, loisirs	x	CESSEVILLE	clôture et mur d'enceinte de l'école	2022	15 158,00 €	3 032 €	3 032 €		6 064 €	6 064 €					











Orientation	FICHE-ACTION	MAÎTRE D'OUVRAGE	ACTION	DATE PREVISIONNELLE DE DEMARRAGE	MONTANT TOTAL	PART MAÎTRE D'OUVRAGE	PART ETAT sous réserve d'éligibilité du dossier				PART AUTRES FINANCEURS sous réserve d'éligibilité du dossier			Vérification automatique du total
							DETR	DSIL	PLAN DE RELANCE	AUTRE	DEPARTEMENT	REGION	AUTRES	
5. Mobilités		SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE	Elargissement de la rue Guillaume au niveau du carrefour	au cours du mandat										0,00 €
4. Commerces, services, sécurité	x	SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE	Création d'un colombarium	2022	4 875,00 €	1 950 €	1 463 €					1 463 €		4 875,00 €
9. Patrimoine, identité et communication		SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE	Réfection des lavoirs	au cours du mandat										0,00 €
6. Circuits courts et productions locales		SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC	produits locaux: travaux bâtiment d'accueil et distributeur	2023										0,00 €
5. Mobilités		SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC	mobilités douces: cheminement entre les deux hameaux + conserver chemin communal vers Villaz et voie verte via golf + aligner sur chemins de promenade	2023										0,00 €
4. Commerces, services, sécurité		SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC	ded: bouches incendie	2022										0,00 €
1. Culture et initiatives locales		TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	bibliothèque dans la mairie	au cours du mandat										0,00 €
4. Commerces, services, sécurité		TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	démolition salle des fêtes fermée par arrêté, construction d'une halle	2023										0,00 €
7. Milieux naturels et biodiversité		TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	mares	2023										0,00 €
11. Rénovation thermique et énergétique		TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	le remplacement du chauffage (mairie + logement+ garderie)	2023										0,00 €
4. Commerces, services, sécurité	x	TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	réaménagement des équipements et espaces publics autour de la mairie	2022	1 308 140,00 €	280 628,00 €	521 258,00 €					521 258,00 €		1 308 140,00 €
9. Patrimoine, identité et communication	x	TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	église: mise au lumière + contreforts + mise en accessibilité + travaux de sécurité et stationnement au carrefour RD81 - rue Eloufi	2024	128 000,00 €	25 800,00 €	51 200,00 €					51 200,00 €		128 000,00 €
5. Mobilités	x	TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	mobilités douces rue Ormes qui mène à l'école	2022	22 773,00 €	4 534 €	6 832 €					11 377 €		22 773,00 €
5. Mobilités	x	TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	Mobilités douces rue Fortinaz du Nord	2022	35 000,00 €	21 000 €	14 000 €							35 000,00 €
5. Mobilités		TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	Mobilités douces rue Eloufi	2023/24										0,00 €
4. Commerces, services, sécurité	x	TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	mairie : mise aux normes et en accessibilité	2022	18 104,00 €	10 862 €	7 242 €							18 104,00 €
11. Rénovation thermique et énergétique		TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	Rénovation énergétique salle des fêtes											0,00 €
2. Jeunesse, éducation, loisirs		TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	aire de jeux pour enfants	2022	51 000€ HT									0,00 €
2. Jeunesse, éducation, loisirs		VENON	Jardin public (jeux, tables)	au cours du mandat										0,00 €
5. Mobilités		VENON	mobilités douces: cheminement entre Lignon et Venon	au cours du mandat										0,00 €
4. Commerces, services, sécurité	x	VENON	charne protection incendie	2022	7 598,00 €	2 690,00 €	2 279,00 €					2 650,00 €		7 598,00 €
4. Commerces, services, sécurité		VILLETES	aménagement et extension mairie (pmr, bureau, sanitaire)	2022-2023	pas encore de devis en cours									0,00 €
4. Commerces, services, sécurité		VILLETES	DECI	au cours du mandat										0,00 €
11. Rénovation thermique et énergétique		VILLETES-SUR-LE-NEUBOURG	rénovation salle des fêtes et photovoltaïque	au cours du mandat										0,00 €
9. Patrimoine, identité et communication	x	VITOT	église: restauration de l'église classée de Vitot	2022	1 124 190,00 €	89 838,00 €	449 676,00 €		449 676,00 €		150 000,00 €	500,00 €		1 124 190,00 €
5. Mobilités		VITOT	mobilités douces: cheminement vers Le Neubourg	2024										0,00 €
2. Jeunesse, éducation, loisirs	x	SERGEP (syndicat de piscine)	construction d'un 2ème grand bassin de 25m (7 lignes) et installation de panneaux solaires	2022	3 070 000,00 €	614 000 €	314 000 €					614 000 €	1 228 000 €	3 070 000,00 €

Orientation	FICHE-ACTION	MAÎTRE D'OUVRAGE	ACTION	DATE PRÉVISIONNELLE DE DEMARRAGE	MONTANT TOTAL	PART MAÎTRE D'OUVRAGE	PART ETAT sous réserve d'éligibilité du dossier				PART AUTRES FINANCEURS sous réserve d'éligibilité du dossier			Vérification automatique du total	
							DETR	DSIL	PLAN DE RELANCE	AUTRE	DEPARTEMENT	REGION	AUTRE2		
2. Jeunesse, éducation, loisirs	x	SIVOS des villages	école de Saint-Aubin: Intérieur: 2 salles d'activités scolaires + 2 bureaux + chauffage. Extérieur: préau, stationnement, multisport+ mobilité douce: parcours sécurisés pour rejoindre mairie et car scolaire	2022/2023	coût programmiste 7406€, les autres dépenses seront définies progressivement										0,00 €
11. Rénovation thermique et énergétique		SIVOS GTT	chauffage de l'école (en 2021)	2021											0,00 €
2. Jeunesse, éducation, loisirs		SIVOS GTT	réduction du gaspillage alimentaire (Too Good To Go) - 2021	2021											0,00 €
2. Jeunesse, éducation, loisirs		SIVOS GTT	agrandissement cantine et rénovation sanitaires - 2022/2023	2023											0,00 €
11. Rénovation thermique et énergétique		SIVOS GTT	rénovation de la toiture de l'école de Sepmanville - 2022/2023	2023											0,00 €
11. Rénovation thermique et énergétique		SIVOS Brosville-Tourneville	changer chauffage isoler et PAC dans la salle polyvalente qui sert de cantine et de salle de sport												0,00 €
2. Jeunesse, éducation, loisirs		SIVOS Brosville-Tourneville	achat d'ordinateurs pour l'école 2021 ou 22												0,00 €
2. Jeunesse, éducation, loisirs		SIVOS Epévières	jeux extérieurs pour la rentrée 22/23 ou 23/24												0,00 €
2. Jeunesse, éducation, loisirs		SIVOS d'iville	achat réfrigérateur et lave-vaisselle	2022/23	6 000,00 €										0,00 €
2. Jeunesse, éducation, loisirs		SIVOS d'iville	terrace extérieure sur école Ivilla	2022/23	15 000,00 €										0,00 €
2. Jeunesse, éducation, loisirs		SIVOS de Bacquepuis - Bérengéville	Bacquepuis: préau, sanitaires, eau chaude et courants dans l'école												0,00 €
2. Jeunesse, éducation, loisirs		SIVOS de Bacquepuis - Bérengéville	Bérengéville: clôture, fenêtres, portes, sanitaires												0,00 €
3. Emploi et économie	x	CDC	construction d'un bâtiment locatif: une partie destinée à la Croix Rouge (atelier d'insertion + boutique) une partie divisée en cellules sur le modèle de notre village des artisans. La Croix-Rouge est déjà présente au Neubourg mais souhaite déménager depuis plusieurs années pour un espace plus grand et plus adapté. Après avoir étudié la construction et la rénovation d'un bâtiment, ils préfèrent louer.	2022	337 500,00 €	87 500 €	135 000 €					61 500 €	67 500 €		337 500,00 €
4. Commerces, services, sécurité	x	CDC	siège de l'interco: hypothèse 1, agrandissement	2022	804 700,00 €	160 940 €	211 340 €					221 830 €			804 700,00 €
4. Commerces, services, sécurité	x	CDC	siège de l'interco: hypothèse 2, construction	2022	3 180 000,00 €	636 000 €	1 272 000 €					1 272 000 €			3 180 000,00 €
3. Emploi et économie		CDC	zone d'activité économique (en complément de la priorité donnée à l'implantation en zone urbanisée dans l'ensemble des communes d'activités compatibles avec la proximité de l'habitat):	2023											0,00 €
10. Déchets et économie circulaire	x	CDC	création d'un espace réemploi à la déchèterie de Crosville actions OM autour du compostage individuel, collectif et en institutions (lycée, maisons de retraite, etc), collecte des biodéchets par la traction hippique	2022	50000€ pour la donnerie	10 000 €	20 000 €						30 000 €		50 000,00 €
4. Commerces, services, sécurité	x	CDC	Espace France Services	2021	40 000,00 €	8 000 €	16 000 €					16 000 €			40 000,00 €
11. Rénovation thermique et énergétique	x	CDC	Poursuite du programme d'aide à la rénovation de logements(PiG et/ou espace Faire)	2022	230 000,00 €	140 000 €				35 000 €		35 000 €			230 000,00 €
5. Mobilités		CDC	élaboration et mise en œuvre d'un réseau de mobilités douces.	2023											0,00 €
1. Culture et initiatives locales		CDC	réflexion autour d'un projet de micro foire itinérante, nouvelle résidence d'artistes	2022/23											0,00 €
		CDC	actions menées par les services civiques "Jeunes engagés de la ruralité": reboisement et plantation de haies, mobilité douce, lutte contre l'isolement des personnes dépendantes, culture, amélioration du tri et réduction des déchets, soutien aux communes, identification foncier	au cours du mandat											0,00 €
1. Culture et initiatives locales		CDC	Acquisition de matériel informatique (ordinateurs portables, tablettes, etc)	2023	16 311 €										0,00 €
4. Commerces, services, sécurité	x	CDC	Programme Ponts avec le CEREMA	2022	160 000,00 €	32 000 €				128 000 €					160 000,00 €
					36 866 776 €	9 073 249 €	4 287 345 €	1 669 589 €	331 157 €	4 525 421 €	7 234 860 €	9 369 903 €	827 269 €		33 062 212 €

# **ANNEXE 3.2**

## **Indicateurs de suivi**

## Liste des indicateurs de suivi

1. Émissions annuelles de gaz à effet de serre
2. Consommation énergétique finale annuelle (par secteur et par type d'énergie)
3. Production annuelle d'énergie renouvelable
4. Part de surface agricole utile en agriculture biologique
5. Part modale des modes actifs et des transports en commun dans les déplacements domicile-travail
6. Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
7. Population située dans une zone à risque naturel élevé
8. Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
9. Part des cours d'eau en bon état écologique
10. Collecte annuelle des déchets ménagers et assimilés
11. Emissions annuelles de polluants
12. Fragmentation des milieux naturels
13. Artificialisation des espaces naturels agricoles et forestiers
14. Part des STEU mises aux normes ERU
15. Nombre de bornes de recharges électriques installées
16. Taux de vacance des logements
17. Taux de motorisation des ménages
18. Part des ménages possédant deux voitures ou plus
19. Nombre de captages prioritaires bénéficiant d'un Programme d'actions agricoles
20. Nombre d'ouvrages prioritaires nécessitant restauration pour la continuité écologique de l'eau

## 1. Émissions annuelles de gaz à effet de serre

### Données de l'indicateur pour le territoire

ANNEE SECTEUR	EPCI		Département (Moyenne des EPCI)	
	2010	2015	2010	2015
Agriculture (teqCO2/ha SAU)	2,74	3,09	2,87	3,15
Déchets (teqCO2/hab)	0	0	0,07	0,04
Industrie (teqCO2/poste)	33,96	41,31	24,35	33,34
Tertiaire (teqCO2/hab)	0,38	0,39	0,40	0,39
Résidentiel (teqCO2/hab)	1,07	0,99	1,07	0,97
<b>TOTAL</b> (teqCO2/hab)	<b>38,15</b>	<b>45,78</b>	<b>28,75</b>	<b>37,89</b>

## 2. Consommation énergétique finale annuelle

### Données de l'indicateur pour le territoire

#### Consommation d'énergie par secteur

ANNEE SECTEUR	EPCI		Département (Moyenne des EPCI)	
	2010	2015	2010	2015
Agriculture (MWh/ha SAU)	1,47	1,59	1,44	1,57
Industrie (MWh/poste)	199,93	235,04	123,04	160,45
Résidentiel (MWh/hab)	7,34	7,21	7,32	7,08
Tertiaire (MWh/hab)	2,18	2,27	2,04	2,16
Transport routier (MWh/hab)	2,57	2,3	7,26	7,02
<b>TOTAL</b> (MWh/hab)	<b>213,14</b>	<b>248,41</b>	<b>140,15</b>	<b>177,27</b>

#### Consommation d'énergie par type d'énergie

ANNEE TYPE	EPCI		Département (Moyenne des EPCI)	
	2010	2014	2010	2014
Gaz naturel (GWh)	253	263	199	216
Electricité (GWh)	253	265	286	283
Produits pétroliers (GWh)	238	225	492	554
Energies renouvelables (GWh)	42	51	82	104
Chaleur (GWh)	0	0	6	9
Autres (GWh)	0	0	31	39
<b>TOTAL (GWh)</b>	<b>786</b>	<b>804</b>	<b>1 069</b>	<b>1 174</b>

### 3. Production annuelle d'énergie renouvelable

#### Données de l'indicateur pour le territoire

TYPE	ANNEE	EPCI		Département (Moyenne des EPCI)	
		2013	2018	2013	2018
Eolien (MWh)		18 246	16 260	4 239	6 740
PAC (MWh)		422	4 572	963	8 067
Solaire PV (MWh)		1 455	2 001	1 440	2 016
Solaire thermique (MWh)		101	149	253	369
TOTAL (MWh)		20 224	22 982	12 871	24 616

### 4. Part de surface agricole utile en agriculture biologique

Données DDTM :

#### Données de l'indicateur pour le territoire

DATE	EPCI		Département (Moyenne des EPCI)	
	2015	2020	2015	2020
Nombre d'ha en agriculture biologique	245	569	279	758
Part de SAU en bio	1,11 %	2,59 %	1,08 %	3,01 %

	EPCI	Département (Moyenne des EPCI)
Nombre d'exploitations biologiques (2019)	17	19

## 5. Part modale des modes actifs et des transports en commun dans les déplacements domicile-travail

	EPCI	Département (Moyenne des EPCI)
Part des transports en commun	1,18 %	4,42 %
Part de la marche à pied	3,0 %	4,53 %
Part des vélos	0,01 %	0,01 %
Part des deux-roues motorisés	0,90 %	1,11 %
Part des voitures, camion, fourgonnette	90,0 %	84,14 %

## 6. Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés en 2021 ( en km )	
Evolution souhaitée de ce linéaire sur la période du CRTE	
Evolution effective (à renseigner tous les ans)	
Nombre de stations de prêt de vélo	

## 7. Population située dans une zone à risque naturel élevé

En parallèle de l'indicateur national demandé, trois indicateurs complémentaires sont proposés concernant le rapport de l'EPCI aux risques présents sur son territoire.

Plan Communal de Sauvegarde (indiquer la date initiale d'adoption <u>et</u> la date de sa mise à jour) *	
Nombre d'action correctives mises en place face au risque	
Nombre d'action de communication menées auprès des habitants, élus et acteurs économiques du territoire vis-à-vis du risque	

\* Le PCS restant une responsabilité communale, cet indicateur sera à renseigner avec le concours des communes de l'EPCI.

## 8. Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Entité responsable	Indicateur P 104.3	Population concernée
Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg	70,1	72 708

## 9. Part des cours d'eau en bon état écologique

Etat des cours d'eau	Part dans l'EPCI	Cours d'eau
Bon	100 %	Iton

## 10. Collecte annuelle des déchets ménagers et assimilés

ANNEE	EPCI	
	2015	2018
Masse déchets ménagers et assimilés par habitant	640 kg/hab	690 kg/hab

## 11 Inventaire territorial des émissions de polluants

ANNEE	EPCI		Département (Moyenne des EPCI)	
	2010	2015	2010	2015
GES				
COVNM (kg/hab)	38,07	35,44	24,05	21,82
SO2 (kg/hab)	0,86	0,62	2,23	3,09
NH3 (kg/hab)	20,12	23,72	14,31	16,49
NOX (kg/hab)	30,92	32,29	26,79	27,53
PM2,5(kg/hab)	4,98	4,18	4,41	3,49
PM10 (kg/hab)	9,98	9,33	7,53	6,64
TOTAL (kg/hab)	104,93	105,58	79,32	79,07

## 12. Fragmentation des milieux naturels

Les données actuelles ne permettent pas de pré-remplir cet indicateur à l'état initial de l'évaluation du CRTE.

## 13 Artificialisation des espaces naturels agricoles et forestiers

ANNEE	EPCI		Département (Moyenne des EPCI)	
	2008	2019	2008	2019
Part du sol artificialisé	7,2 %	8,02 %	8,36 %	9,17 %

PERIODE	EPCI	Département (Moyenne des EPCI)
	2009 - 2019	2009 - 2019
Consommation totale d'espace NAF	+ 172,76 ha (+ 0,56 %)	+ 330,38 ha
Destination habitat	+ 143,60 ha (83,12 %)	+ 235,91 ha (74%)
Destination activités	+ 23,72 ha (13,73 %)	+ 75,1 ha (19%)
Destination mixte	+ 1,3 ha (0,75 %)	+ 4,0 ha (1,16%)

## Indicateurs départementaux et régionaux supplémentaires

### Part des STEU mises aux normes ERU

Nombre total de STEU conformes aux normes ERU	STEU non conformes
6/6	Aucune

### Nombre de bornes de recharges électriques installées

	EPCI	Département (Moyenne des EPCI)
Nombre de bornes en 2018	12	36

### Taux de vacance des logements

	EPCI	Département (Moyenne des EPCI)
Taux de vacance dans le parc social	2 %	3,23 %
Taux de vacance dans le parc total	5,8 %	7,9 %

### Taux de motorisation des ménages

	EPCI	Département (Moyenne des EPCI)
Taux de motorisation des ménages (2017)	93,6 %	89,27 %

### Part des ménages possédant deux voitures ou plus

	EPCI	Département (Moyenne des EPCI)
Part des ménages possédant au moins 2 voitures (2017)	74,68 %	48,82 %

### **Nombre de Programmes d'actions agricoles**

Cet indicateur correspond au nombre de captages prioritaires bénéficiant d'un Programme d'actions agricole.

Nombre de forages	1
Nombre de Programme d'action actés	1

### **Nombre d'ouvrages prioritaires**

Cet indicateur correspond au nombre d'ouvrages prioritaires par EPCI nécessitant une restauration dans le cadre de la continuité écologique des cours d'eau.

Nombre d'ouvrages prioritaires	Aucun
--------------------------------	-------

# **ANNEXE 4**

## **Fiches-actions**



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>Restauration de la Mare du Val</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune de Bacquepuis
<p><b>Description de l'action :</b> Située à la sortie du village, elle a été un lieu de rencontres, de pêche, de tranquillité. Ses abords étaient aménagés de bancs et tables souvent utilisés pour les pique-niques en famille.</p> <p>Elle a été oubliée et abandonnée dans son entretien depuis de nombreuses années.</p> <p>En 2021 un incendie a détruit les roseaux, arbres et bosquets qui l'entouraient.</p> <p>La Municipalité a été souvent sollicitée pour la remettre en état, que ce soit par les jeunes pour la pêche mais également pour observer la faune qui l'a fréquentée (canards sauvages, poules d'eau et autres oiseaux, y compris nocturnes)</p> <p>Sa remise en état pour la collecte des eaux ruisselantes, sa situation sur un axe de randonnée entre la Voie Verte qui passe à Bacquepuis et l'accès à la forêt qui dessert la vallée vers Houetteville, Brosville où une voie verte est en projet, sera une action profitable pour tous, et une alte appréciée au moment où nous mettons en place une politique de mobilité douce.</p> <p>Bénéficier d'une subvention pour voir l'aboutissement de ce projet sera sans aucun doute un soutien nécessaire et indispensable pour un village comme Bacquepuis.</p>	
<b>Partenaires :</b>	<i>Aucun</i>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	14 235€ HT
<b>Plan de financement</b>	Demande 20% Conseil Départemental Plan de relance Demande 40% D.E.T.R Reste à charge 40%
<p><b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b></p> <p>Selon les réponses aux différentes demandes de subventions.</p> <p>A partir du 2 janvier 2022 suivant les disponibilités des entreprises</p>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

**REORGANISATION DU CENTRE BOURG**

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :  <input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input checked="" type="checkbox"/> Etude         </p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE obligatoire):</u></p> <p>Mairie de Bérengeville la campagne 12 rue de la Mairie 27110 BERENGEVILLE LA CAMPAGNE Code INSEE 27055</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Commune de Bérengeville la campagne</p> <p>Responsable légal : LHERMEROULT Patrick                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : LHERMEROULT Patrick                      Fonction : Maire</p> <p>Adresse : 12 rue de la Mairie 27110 BERENGEVILLE LA CAMPAGNE</p> <p>Tél : 02 32 34 32 99 Courriel : mairie.berengevillelacampagne@orange.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux Investissement/fonctionnement) :</p> <p>Réalisé en 2017 :</p> <p>Dépenses d'investissement : 198 938.28 € Recettes d'investissement : 110 914.43 € Dépenses de fonctionnement : 156 858.40 € Recette de fonctionnement : 162 770.12 €</p>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....</li> <li>- Evolution annuelle du nombre d'apprentis : %</li> </ul>

**Justification :**

Le projet de réorganisation du centre-bourg est un projet global et intégrateur. Les différentes phases de travaux projetées permettent d'intervenir, à moyen terme sur un vaste espace et d'articuler de façon cohérente tous les équipements communaux : mairie, salle polyvalente, école, terrain multisport, terrain de foot et espace de loisir, chemins ruraux et de randonnée. Ce projet réinvente un espace public propice au partage des usages, et intègre des thématiques très variées dans une réflexion globale :

- réorganisation et sécurisation des déplacements, amélioration des dessertes,
- faciliter les mobilités douces quotidiennes et de loisir, connexion aux chemins de randonnée,
- poursuivre la mise en accessibilité PMR de l'ensemble des équipements communaux,
- traitement paysager adapté aux évolutions du climat, et valorisation des perspectives paysagères,
- Création d'une maison-relais permettant de mettre à disposition de nouveaux services à la population (boîte à livres, lieu de rencontre, de partage et de dons),
- création d'une halle semi-privative multifonction permettant notamment le développement des circuits courts, par la mise en place d'un marché de producteurs et utilisable pour accueillir des événements collectifs,
- mise en place de casiers de retrait de colis,
- création d'un espace de loisirs attenant à la salle des fêtes et utilisable par tous et notamment par l'école
- création de logements locatifs adaptés aux besoins des nouvelles typologies d'habitants, à loyers modérés ou sociaux

Ce projet permettra d'améliorer la qualité de vie des habitants et participera à recréer du lien et de la solidarité dans une commune jeune et attractive, située à proximité de trois pôles : Louviers, Evreux, Le Neubourg.

<b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en conformité de l'accès aux personnes à mobilité réduite sur l'ensemble des bâtiments communaux</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Création de logements locatifs, à loyers modérés, aucune maison vacante dans la commune</li><li>- Besoin d'activités commerciales à destination des habitants, faute de commerces sur le village</li><li>- Besoin de sécuriser les espaces publics et les cheminements, redéfinition des usages partagés de l'espace</li></ul>
<b>CARACTÈRE STRUCTURANT <sup>3</sup></b>	<p>Projet global desservant à la fois les habitants de la commune et des communes limitrophes.</p> <p>Ces aménagements serviront à la Mairie pour les personnes avec handicaps par le cheminement sécurisé, aux utilisateurs de la salle des fêtes, à l'école qui utilise la salle des fêtes, et y compris pour desservir les futurs logements.</p> <p>Permettre une revalorisation du centre bourg communal. La création d'une maison relais contribuera à un maintien du lien social, tout en rendant service aux habitants.</p> <p>Possibilité d'installations de distributeurs automatiques (Pommes de terre, pain...), d'un point relais colis, d'une boîte à livres... et permettra une revalorisation du centre bourg communal.</p> <p>Développement cohérent et durable du centre bourg</p>
<b>MOYENS MOBILISÉS POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT<sup>4</sup></b>	<p>Augmentation du nombre d'heures de l'agent communal pour l'entretien des parties d'espaces de loisir et du cheminement sécurisé</p> <p>Contrôle régulier de la conformité du matériel installé</p> <p>Le budget de la commune peut supporter les coûts de fonctionnement engendrés par ce projet.</p>

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

<p><b>DESCRIPTIF DÉTAILLÉ</b></p>	<p>La commune a saisi l'opportunité de la mise en vente de la « maison de Simone », située entre la salle polyvalente et la mairie et en a procédé à l'acquisition via un portage EPFN. L'idée était alors notamment de prévenir tout conflit de voisinage. L'acquisition de cette parcelle a ensuite donné lieu à une réflexion beaucoup plus globale sur le réaménagement de l'espace incluant la mairie, la maison, la dépendance, le terrain derrière et la salle des fêtes puis, par extension, du vaste espace situé devant l'école et uniquement séparé par une voie de circulation. La venue du CAUE puis de l'EPFN et du cabinet en charge de l'étude flash ont permis à l'équipe municipale d'envisager un travail global de réaménagement, d'étudier plusieurs scénarios et d'en prioriser les différentes étapes.</p>
	<p>Aménagement d'une surface de 500 m<sup>2</sup> comprenant l'espace de loisir et le chemin d'accès à la parcelle de 700 m<sup>2</sup> destinée à la création de logement social. Création d'un local (maison relais) pour point relais colis, et vente des produits locaux, boîte à livres, lieu de rencontre, d'échange et de dons. Création d'une halle ouverte pour accueillir des vendeurs ambulants, pouvant être utilisée pour tout événement collectif et privatisée lors de l'utilisation de la salle polyvalente par l'école ou des particuliers. Projet de logement social (maisons doubles/miltoyennes). Pour l'habitation sociale, le projet est en réflexion porté soit par un bailleur social, soit par une maîtrise d'ouvrage communale Redéfinition de la voirie, cheminement piéton, rampes pour l'école, traversée de la route destinée à l'ensemble des publics Création de places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.</p>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<p>(détailler le mode projet de l'opération : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, etc...)</p> <p>La commune va faire appel à un assistant à Maitrise d'ouvrage, à un maître d'œuvre (Architecte) et passera le dossier par Marché public décomposé en lot de travaux et de fournitures. L'EPFN est déjà propriétaire de l'ensemble de la propriété depuis le 8 mars 2018, avec rachat envisagé sous cinq ans par la commune. Concernant les logements sociaux, le montage juridique et financier reste à définir en partenariat avec l'EPFN.</p>

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

<p><b>ECHÉANCIER</b></p>	<p>2017 : 1ere Phase de travaux d'accessibilité (ce poste n'apparaît pas dans le plan de financement) : réalisation de rampe d'accès pour la Mairie et la salle des fêtes. 2020 : Etude flash EPFN pour l'aménagement 2021 : Marché public pour Maître d'œuvre afin de nous aider dans la réalisation du projet en phasage de travaux 2021 : Première phase de travaux : démolition de la maison, rachat de la maison auprès de l'EPFN 2022 : aménagement de la halle et de la maison relais 2023 : travaux la voirie et place de l'école 2025 : construction des logements</p>
--------------------------	---

## PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF GLOBAL

DEPENSES DE L'OPERATION			RECETTES DE L'OPERATION				
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	40 000	HT			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i>	..... %	..... €
Maître d'œuvre	40 000	HT			Etat <i>(préciser le fond alloué)</i>	..... %	..... €
<b>sous-total</b>					Région		
Travaux							
Démolition	25 080	HT					
Aménagement de la halle	60 000	HT					
Aménagement local, boîte à livres	37 000	HT					
Aménagement rive équipements	210 000	HT					
Aménagement parking	130 000	HT					
Aménagement abord des écoles	23 000	HT					
<b>sous-total</b>	<b>485 080.00</b>	HT					
Acquisitions foncières et immobilières							
Achat de la maison	96 000	HT			Département <i>(préciser le nom du dispositif départemental)</i>	%	€
<b>sous-total</b>	<b>96 000</b>	HT					
Mobilier, petit équipement							
Tables, bancs, poubelles, structure	20 000	HT			Fonds de concours <i>(préciser le fond alloué)</i>	..... %	..... €
De jeux pour enfants	20 000	HT			Autres financeurs <i>Commune</i>	20 %	128 216€
<b>sous-total</b>	<b>20 000</b>	HT			Recettes nettes (dont amortissement)	..... %	..... €
Autres (détailler)							
<b>sous-total</b>	<b>641 080.00</b>	HT			<b>TOTAUX</b>	<b>100 %</b>	<b>641 080.0 €</b>
<b>TOTAUX</b>							

## PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF 2021/2022

DÉPENSES DE L'OPERATION			RECETTES DE L'OPERATION				
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Études préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO Maître d'œuvre	40 000	HT			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i>	..... %	..... €
<i>sous-total</i>	<i>40 000</i>	<i>HT</i>			Etat <i>(préciser le fond alloué)</i>	20 %	51 616 €
Travaux					Région		
Démolition	25 080	HT					
Aménagement de la halle	60 000	HT					
Aménagement local, boîte à livres	37 000	HT					
<i>sous-total</i>	<i>122 080.00</i>	<i>HT</i>			<i>(préciser FRADT ou le nom du dispositif régional)</i> Bonification du territoire de 1 à 15 points	30 %	77 424€
Acquisitions foncières et immobilières					Département <i>(préciser le nom du dispositif départemental)</i>	30 %	77 424€
<i>sous-total</i>	<i>96 000</i>	<i>HT</i>					
Mobilier, petit équipement	96 000	HT			Fonds de concours <i>(préciser le fond alloué)</i>	..... %	..... €
<i>sous-total</i>		<i>HT</i>			Autres financeurs <i>Commune</i>	20 %	51 616 €
Autres (détailler)					Recettes nettes (dont amortissement)	..... %	..... €
<i>sous-total</i>	<i>258 080.00</i>	<i>HT</i>			<b>TOTAUX</b>	<b>100 %</b>	<b>258 080.0 €</b>



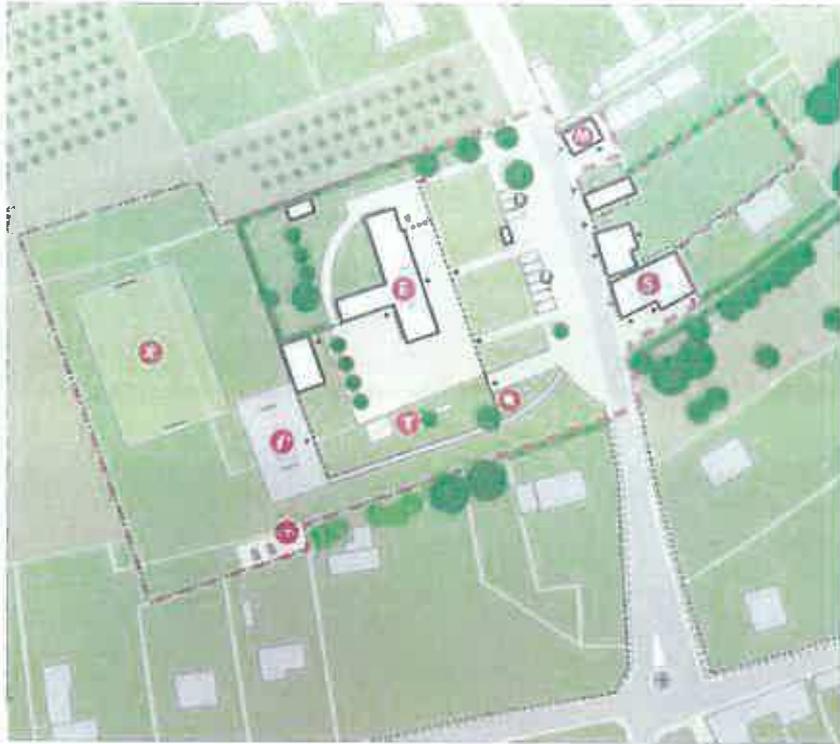
### III. LE SITE.



#### LES USAGES DE LA PLACE

Un site accueillant les principaux équipements de la commune :

- ① La Mairie
- ② L'École
- ③ La Salle des fêtes
- ④ Terrain multi-sport
- ⑤ Terrain de foot
- ⑥ Espace de pique-nique
- ⑦ Stationnements + Abris
- ⑧ Parcelle à modifier (ancien logement)
- ⑨ Aire de jeux (école)



▲ N 0 10 m  
 ● Localisation des points de mesure de la qualité de l'air (PM10, PM2.5, NO2, O3, CO, SO2)  
 ■■■■■■■■■■ Périmètre d'étude

**A Fouast / Mairie et Salle des fêtes**



Mairie

Accès riverain

Dépendance

Accès

Logement

Salle des fêtes

**A l'est, l'école**



Vue de la Mairie depuis la rue de la Mairie



Vue depuis la Place René DETREBONS et l'école



Vue de face



Entrée principale de la Mairie par la façade sud

**Vues de l'existant – les abords de la mairie**



Vue de la salle des fêtes depuis la rue de la Mairie



Entrée principale de la salle des fêtes et vestiaire



Vue de façade arrière (depuis la parcelle projet)



Vue de la proximité entre la salle des fêtes et la maison

### Vues de l'existant – la salle polyvalente



Vue de la maison depuis la rue de la Mairie



Vue intérieure de l'étage de la maison



Vue arrière de la maison depuis le jardin



Vue intérieure du rez-de-chaussée de la maison

**Vues de l'existant – la maison de Simone**



Vue de la dépendance depuis la cour



Entrée d'une des pièces

**Vues de l'existant – la dépendance**



Vue intérieure : ancienne cheminée et tomates



Vue intérieure : coin du fond en parpaing et plancher bois



Accès aux terrains de jeux depuis la rue de la Mairie  
(présence d'une table de ping pong sur la place)



Aire de pique-nique à proximité des terrains de sport



Terrain multi-sports situé derrière la cour de l'école



Terrain de foot situé derrière l'école

### Vues de l'existant – le multisport et le terrain de foot

## SYNTHÈSE DIAGNOSTIC ET ENJEUX

### ENJEUX AFFIRMER LES RÔLES FÉDÉRATEURS DE LA PLACE ET DES ÉQUIPEMENTS À L'ÉCHELLE DU BOURG

#### ACCESSIBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

- Organiser le stationnement voitures / Accès transport scolaire (car du élèves)
- Déplacements doux : Aménager des voies partagées / favoriser les cheminements doux / sécuriser les croisements

#### RAYONNEMENT ET QUALITÉ DES ESPACES

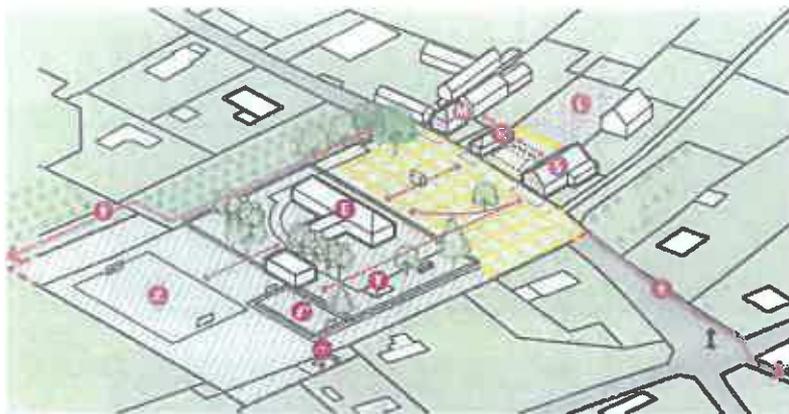
- Rendre visible la place depuis l'arrivée dans le bourg (Route de Quittesboeuf)
- Qualifier l'espace public (espace avec même traitement place et rue de la mairie) / Intégrer la Mairie et la salle des fêtes au nouvel aménagement de l'espace public
- Potentialités environnementales et paysager à conforter : arbres sur la place, vergers....

#### ATTRACTIVITÉ ET FONCTIONNALITÉ

- Compléter l'offre équipement et service présente (café de distribution alimentaire, relais colis...)
- Complémentarité entre les usages dans l'espace et le temps (école, salle des fêtes, mairie...)

#### HABITAT

- Diversifier l'offre de logement sur la commune (besoins en petits logements locaux) pour éviter les ruptures dans les parcours résidentiels



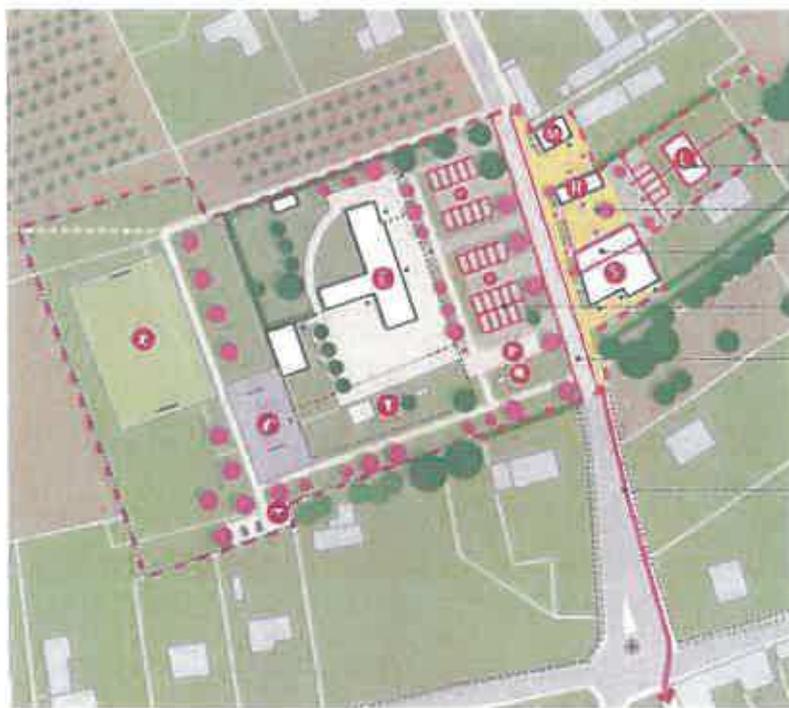
Stratégie de Développement Durable / Outils de planification urbaine, territoriale et paysagère à l'échelle village  
 Bureau d'Aménagement d'Architecture et d'Urbanisme

4

## La localisation du projet

### SCHEMA D'AMENAGEMENT

#### UN PROJET « EN COURS » DES PROPOSITIONS POUR AMORCER LA RÉFLEXION ET FOURNIR LES DONNÉES CONCRÈTES NÉCESSAIRES AUX FUTURS ARBITRAGES



Création de 2 logements-T3 d'environ 65 m<sup>2</sup> en R+1

Places entre les équipements et services

Création d'un espace abrité devant la salle des fêtes (+ abri/box)

25 places de parking

Décalage de l'emprise voirie et dégagement d'une rive piétonne confortable au devant des équipements

Aménagement et sécurisation des accotements pour sécuriser les circulations piétonnes depuis les zones rurales

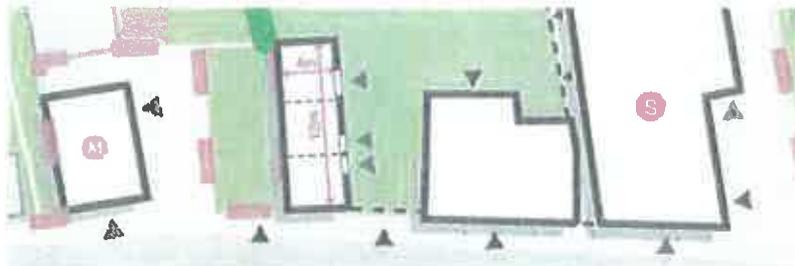
Une attractivité qui mise d'abord sur l'animation générée par les différents équipements, rassemblés dans un espace public continu et minéral. Au milieu d'un décor végétal, l'école est confortée dans son isolement.



Stratégie de Développement Durable / Outils de planification urbaine, territoriale et paysagère à l'échelle village  
 Bureau d'Aménagement d'Architecture et d'Urbanisme

5

## Un scénario d'aménagement – vue globale



EXISTANT

Relais local accessible au public / 28 m²

Espace «technique» / 12 m² (stockage, sanitaires ?)



PROJET

Création accès et jardinière

Casiers de distribution  
Distributeur de casiers par semaine (120x100cm)

Espace affichage + étagère «don»

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 2016-1312 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de la vie publique

### ESPACE CONVIVIAL

En plus de penser l'installation d'un lieu de services pour les habitants, l'espace proposé pourrait être porteur de convivialité. Le site pourrait à la fois être un lieu de distribution et à la fois un lieu d'échange et de partage faisant le lien entre les différents équipements de la commune.

- Espace de don et d'échange entre habitantes et habitants (boîte à livres ou autre...)
- Espace «petites annonces» et informations communales...
- Espace d'accueil avec table et chaise (restauration, détente...)
- Espace pour les visiteurs et randonneurs sur le GR (restauration, douche...)

Création d'un préau devant la salle des fêtes : ouverture sur l'extérieur de la salle des fêtes et abris-bus pendant la semaine / requalification de la façade et de l'accès

Possibilité d'installer des casiers supplémentaires dans un second temps

Création d'une «banque» fixe et amovible pour sécuriser l'espace public

**CASIERS**, possibilité d'installation d'une trentaine de casiers «automatiques» (frais et secs) et d'une dizaine de casiers «clés»

10

### VUE EST

Les équipements (mairie, point local, salle des fêtes...) et les futurs logements articulés autour d'espaces publics conviviaux



EXISTANT



PROJET

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 2016-1312 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de la vie publique

11



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>Restauration croix du cimetière</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Mairie de Bérengeville la campagne
<b>Description de l'action :</b> Pour répondre aux services du patrimoine la Mairie souhaite restaurer la croix du cimetière du village qui est inscrit au monument historique qui se situe dans le cimetière de la commune à côté de notre Eglise et éviter ainsi son effondrement .	
<b>Partenaires :</b>	<i>Notre commune a inclus dans cette restauration les services des bâtiments de France pour permettre des travaux dans le respect du monument</i>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<i>Le coût prévisionnel est d'environ 9 000 € HT</i>
<b>Plan de financement</b>	<i>Notre commune a fait une demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour ce projet. Le reste à charge sera autofinancé.</i>
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> <i>Les travaux seront réalisés dès accord des subventions.</i>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>Défense incendie</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Mairie de Bérengeville la campagne
<b>Description de l'action :</b> Afin que la commune puisse mettre en place les nouvelles directives en matière de défense incendie, la Mairie souhaite faire réaliser son schéma de défense incendie et mettre celle-ci aux normes.	
<b>Partenaires :</b>	Notre syndicat d'eau SIAEP et le SDIS
<b>Coût prévisionnel total :</b>	Le coût prévisionnel est d'environ 20 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	Notre commune déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2023.
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> Les travaux de réalisations du schéma seront réalisés en 2023 et les travaux suivront une fois le schéma validé par le SDIS .	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

**Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg**

**Axe Stratégique :**

<b>Numéro et désignation de l'action :</b>	
1 - Salle communale	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune Brosville
<b>Description de l'action :</b>	
Amélioration thermique et énergétique de la salle communale qui n'est pas du tout isolée actuelle- ment et chauffage au fuel. (voir fiches jointes)	
<b>Partenaires :</b>	- Conseil Départemental - Etat - Commune
<b>Coût prévisionnel total :</b>	245 000 €
<b>Plan de financement</b>	- Conseil Départemental 40 % - Etat 40 % - Commune 20 %
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b>	
2022 courant année	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

#### 4.7 Scénario 6

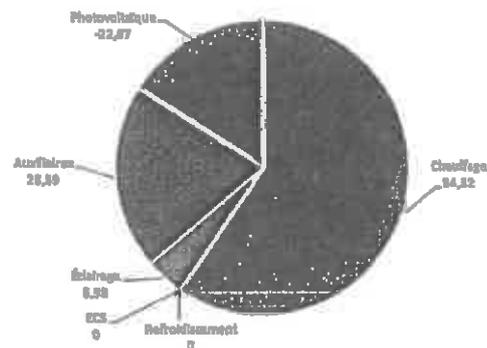
##### 4.7.1.1 Principaux résultats suivant modèle rapproché au réel

	Consommation en kWh EF /an	Consommation en kWh EP /m <sup>2</sup> an	Coût
<b>GLOBAL</b>	<b>15864,8</b>	<b>113,11</b>	<b>1884,26€</b>
<b>CHAUFFAGE</b>			
Électrique	10433,94	74,39	1234,29€
<b>REFROIDISSEMENT</b>			
Électrique			
<b>ECS</b>			
Électrique	1093,01	7,79	129,82 €
<b>ECLAIRAGE</b>			
Électrique	979,74	6,99	116,36 €
<b>AUXILIAIRES</b>			
Électrique	243,19	1,73	28,88€
Ventilateurs	6611,42	47,14	785,24 €
<b>PHOTOVOLTAIQUE</b>			
Électrique	-3496,5	-24,93	-415,28€

Prix kWh électricité = 0,11877 € / kWh

##### 4.7.1.2 Étude RT existant (TH-GE-ex)

PRINCIPAUX RESULTATS	
Ubat	0,571
C(kWh <sub>ep</sub> /m <sup>2</sup> /an)	96,02
ETIQUETTE ENERGETIQUE	
Classe énergie	C
Classe climat	B



L'étude RT rénovation concerne les consommations du chauffage, d'ECS, du refroidissement, de l'éclairage et des auxiliaires. Les consommations domestiques (autres usages) ne sont pas prises en compte dans le calcul.

#### 4.7.1.3 Préconisations

	Coût € HT	CEE en kWh CUMAC
Isolation des parois donnant sur l'extérieur : mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur de 140mm type laine de roche Rockfaçade, R=4m².K/W.	71082 €	770400
Isolation des combles : mise en œuvre de 420mm de laine de verre soufflée type COMBLISSIMO, R= 9m².K/W.	13 394 €	564720
Remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries PVC double vitrage 4/16/4 Uw = 1,3 W/m².K, compris les skydômes.	16 202 €	117327
Remplacement de la porte d'entrée principale et des deux portes du dégagement par portes PVC Isolantes Ud = 1,4W/m².K	10 960 €	
Mise en œuvre d'une ventilation mécanique double flux, de marque atlantic modèle DUO TECH ou équivalent, comprenant un échangeur à plaques étanche à contre-courant haut rendement, compris batterie thermodynamique raccordée sur unité extérieure. Réseau d'extraction/insufflation isolé en combles et grilles d'extraction et de reprise.	49 173 €	443088
Changement d'énergie pour la production de chauffage, mise en place de PAC air/eau de marque MITSUBISHI modèle Ecodan Hydrobox Zubadan 23kW.	18 100 €	112944
Mise en œuvre en grande salle de radiateurs acier équipés de robinets thermostatiques, compris création d'un réseau de distribution A/R calorifugé en combles.	9 800 €	13698
Mise en œuvre en cuisine, sanitaires et dégagement de radiateurs acier équipés de robinets thermostatiques, compris création d'un réseau de distribution A/R calorifugé en combles.	7 840 €	
Mise en place d'un ballon ECS thermodynamique de marque atlantic modèle CALYPSO CONNECTE (200L).	4 700€	
Mise en œuvre d'un module de production photovoltaïque, les panneaux seront installés sur le toit de la salle, façade sud (20 panneaux de 1,60m², pour une surface totale de 32m²).	20 480 €	
Mise en place d'éclairage basse consommation avec commande sur détection présence/luminosité.	17 424 €	A déterminer suivant étude d'éclairément (puissance et source)
<b>TOTAL</b>	<b>239 155 €</b>	

Le coût des travaux est estimé au 600,80 €/m² SHON (SHON=398,06m²), il est supérieur à 25% de la valeur du bâtiment (355€/m² SHON) suivant fiche d'application RT/valeur janvier 2021 : 1420€ HT/m² SHON, la réglementation thermique applicable est donc la RT EXISTANT GLOBALE.

#### 4.7.1.4 Evolution des consommations suivant modèle rapproché du réel

Bâtiment	Coût énergétique par m <sup>2</sup>		Gain sur les charges énergétiques		Temps de retour sur Investissement
	Existant	Projeté	€/an	%	
Salle communale	31,62 €	5,21 €	9568,17 €	83,53%	25 ans



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b>	
Schéma de défense et incendie	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Mairie Canappeville
<b>Description de l'action :</b> Nous avons demandé au syndicat d'eau du Roumois et du plateau du Neubourg (SERPN) d'élaborer notre schéma de défense extérieure contre l'incendie afin de couvrir l'ensemble des habitations de notre commune et ainsi vérifier si les bouches à incendie existantes sont conformes à la réglementation. Il s'avère que des travaux de mise en conformité seraient nécessaires afin de respecter au mieux le schéma préconisé par le SERPN. Nous aurions besoin d'installer, sur le hameau du Hazay, rue du Château d'Eau, une bouche à incendie supplémentaire puis également de réaliser aux Prés verts, la remise aux normes d'un poteau à incendie existant.	
<b>Partenaires :</b>	Le SERPN s'engage à effectuer les travaux.
<b>Coût prévisionnel total :</b>	Des devis ont été effectués, le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 7 249,80 € HT. 3 734.45 € HT pour la création de la bouche à incendie, rue du château d'eau et 3 515.35 € HT pour la remise aux normes du poteau à incendie aux Prés Verts.
<b>Plan de financement</b>	Nous allons solliciter auprès du Département, dans le cadre du plan de relance 27 et également auprès de l'Etat (DETR) une subvention.
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> Nous souhaiterions que ces travaux se déroulent en 2022 afin de nous mettre au plus vite en conformité.	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique : Economie circulaire – prévention & réemploi

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> Création d'un espace « Donnerie » à la Déchèterie de Crosville-la-Vieille (27 110)	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	CC Pays du Neubourg
<b>Description de l'action :</b>	
<p><i>Le dépôt d'objets et de déchets en déchèterie est un geste quasi systématique pour la majorité d'habitants du territoire. En moyenne un habitant apporte 600 kg / an d'objets / déchets en déchèterie en 2019. Le nombre moyen de passages / jour est estimé à 500. Des objets de décoration, des livres, des meubles, des électroménagers sont mis en déchèterie alors qu'ils sont en très bon état et peuvent être réutilisés.</i></p> <p><i>Des nombreux partenariats ont été mis en place avec des associations et des entreprises locales afin de pouvoir valoriser les objets en bon état : les vélos (Cicérone, Evreux et Ateliers Deux Roues, le Neubourg), textile, chaussures, des livres, des bibelots et des meubles (la Croix Rouge, le Neubourg).</i></p> <p><i>Malgré les efforts et les partenariats développés en absence d'un espace aménagé dédié au Réemploi facilement identifiable par l'utilisateur, un grand nombre d'objets est encore jeté dans les bennes.</i></p> <p><i>L'objectif du projet est de créer un espace dédié au Réemploi s'appelé la « Donnerie » ainsi que de développer des outils de sensibilisation, des supports pédagogiques ludiques sur le site de la déchèterie afin de faciliter le don et l'échange d'objets entre les usagers et les associations locales. A travers ce projet : favoriser la création d'emplois d'insertion au niveau local. Le potentiel d'évitement de déchets par an est d'environ 27T tous flux confondus (hors textile/livres).</i></p> <p><b>Le Fonctionnement de la « Donnerie » :</b></p> <p><i>La « Donnerie » (conteneur(s) maritime(s) aménagé(s) de 40' (12m*2m)) sera ouverte aux habitants du territoire selon les horaires d'ouverture de la déchèterie. Les usagers pourront déposer des objets en bon état (vérification de conformité par le gardien) et, également, s'ils le souhaitent, prendre deux objets par jour pour l'utilisation personnelle. Aucune participation financière ne sera demandée aux habitants.</i></p> <p><i>Une fois les conteneurs seront pleins, la CCPN fera appel aux associations partenaires pour récupérer les objets en très bon état sans la nécessité de réparation (la Croix Rouge, le Neubourg) et des objets nécessitant des réparations mineures (l'Abri, Val de Reuil).</i></p> <p><i>Les visites accompagnées seront proposées à tout public sur le site permettant de sensibiliser les habitants aux gestes vertueux pour réduire les déchets et pour généraliser le geste du don. Les visites seront commentées par l'ambassadeur de tri.</i></p> <p><i>Le projet « Donnerie » est une vraie valeur ajoutée pour la CCPN. La « Donnerie » est un dispositif efficace pour dynamiser les actions en faveur de l'économie circulaire et de créer des emplois en Insertion sur le territoire.</i></p>	
<b>Partenaires :</b>	Les associations locales d'Economie sociale et solidaire (la Croix Rouge, Cicérone, Abri, ressourcerie...)

<b>Coût prévisionnel total :</b>	<i>Aménagement voirie/parking et la dalle béton pour la pose de conteneur : 20 000 €HT</i> <i>Achat conteneur maritime 40l : 20 000 €HT</i> <i>Panneaux d'information extérieur/intérieur : 10 000 €HT</i> <i>Total coût prévisionnel : 50 000 €HT</i>
<b>Plan de financement</b>	<i>Financement par la CCPN + contrat de relance et de Transition Ecologique</i>
<p><b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b></p> <p><i>Les étapes du projet « Donnerie »:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Janvier 2022 – Présentation et validation du projet par les Elus</i></li> <li>➤ <i>Mai 2022 - Aménagement Voirie</i></li> <li>➤ <i>Juin 2022 - L'Installation du conteneur Réemploi « Donnerie »</i></li> <li>➤ <i>Juillet 2022 – La mise en fonctionnement de la « Donnerie »</i></li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les tonnages d'objets collectés par les partenaires ESS</i></li> <li>• <i>Nombres de personnes sensibilisées lors des visites guidées</i></li> </ul>



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>Programme ponts</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	
<p><b>Description de l'action :</b>            Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a engagé un vaste programme sur le recensement et l'évaluation des ouvrages d'art (ponts et murs de soutènement). Ce programme est piloté par le CEREMA.</p> <p>Ce programme s'adresse à toutes les communes respectant les critères du décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002 (critères de population et potentiel fiscal). Sur le territoire de la CCPN seules les communes du Neubourg et de Hondouville ne sont pas concernées par ce programme.</p> <p>Pour autant, les communes du Neubourg et d'Hondouville ont sur leur territoire respectif des ouvrages d'art.</p> <p>L'objectif final de la démarche est que chaque commune de la CCPN dispose d'un « carnet de santé » de chaque ouvrage accompagné des préconisations pour la surveillance, l'entretien et les réparations éventuelles.</p> <p>Ces « carnets de santé » constitueront une base de données indispensable pour la surveillance et la programmation de travaux sur les ouvrages d'art.</p> <p>Pour une équité sur l'ensemble du territoire, la CCPN souhaite pouvoir réaliser les études sur les communes non éligibles (Le Neubourg avec 10 ouvrages et Hondouville avec 7 ouvrages dont au moins 2 franchissent l'Iton).</p>	
<b>Partenaires :</b>	<i>Pour 39 communes, l'Etat prend en charge l'ensemble des coûts d'études. Pour le Neubourg et Hondouville, la CCPN sollicite le CRTE pour une prise en charge des études.</i>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<i>Coût des études sur Le Neubourg : 80 000 € Coût des études sur Hondouville : 80 000 €.</i>
<b>Plan de financement</b>	<i>Le financement se fera par la CCPN et le CRTE.</i>

**Année de démarrage et calendrier prévisionnel :**

- 2022 : Recensement des ouvrages et premières inspections
- 2023 : fin des inspections et élaboration des « carnets de santé »

**Indicateurs d'évaluation  
proposés**

**Nombre de « carnets de santé » établi.**



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action : Labellisation d'un espace France services</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Communauté de Communes du Pays du Neubourg
<b>Description de l'action :</b>	
<p>Le Pays du Neubourg est un bassin de vie dynamique, dont la ville centre, Le Neubourg, dispose de nombreux services à la population : offre commerciale, crèches, écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycée agricole, équipements sportifs et culturels, EHPAD, etc. Néanmoins, un certain nombre de services publics ne sont pas ou plus assurés sur le territoire, obligeant les habitants à parcourir de longues distances ou à effectuer leurs démarches en ligne.</p> <p>Cet état des lieux a amené les élus locaux à s'engager dans la lutte contre l'isolement rural et la lutte contre la fracture numérique :</p> <p>En matière de fracture numérique, la communauté de communes du Pays du Neubourg (CCPN) a lourdement investi pour équiper le territoire du très haut débit et a mis en place des cours itinérants d'informatique et d'aide aux démarches numériques. Le Neubourg dispose également d'un espace public numérique (EPN) au sein de la médiathèque.</p> <p>En matière de lutte contre l'isolement rural, la CCPN a développé des services délocalisés et des actions itinérantes (cinq crèches, trois déchetteries et un point vert, ateliers itinérants du relais assistantes maternelles, animations itinérantes du pôle animation jeunesse, etc.). De même, la CCPN et ses communes membres, en partenariat avec des acteurs institutionnels et associatifs, ont mis en place des permanences. Plusieurs partenariats sont donc d'ores et déjà en place, avec la CCPN (Pôle emploi, Mission locale, Initiative Eure, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie, permanence logement INHARI) et certaines de ses communes (La Poste, ADIL, Espace de vie sociale, etc.).</p> <p>Aujourd'hui, l'Etat incite fortement les collectivités à ouvrir des espaces labellisés « France services » (EFS) regroupant un bouquet de services aux usagers (conseil, orientation, aide aux démarches, permanences, entretiens en visioconférence). Cette démarche, déjà initiée depuis longtemps par les collectivités du Pays du Neubourg, permettrait de bénéficier d'une aide de l'Etat pour développer l'offre actuelle de services proposés aux habitants.</p> <p>Le manque d'offre de transport collectif, rend laborieux les déplacements vers les villes (Evreux, Louviers, Elbeuf, Bernay) pour une partie de la population, en particulier les jeunes et les personnes âgées, y compris, dans une moindre mesure, vers Le Neubourg. C'est la raison pour laquelle, à l'image de la plupart des services proposés par la CCPN, le futur EFS serait géré en « multi-sites ». L'idée est de garantir le maillage territorial de l'EFS et ainsi perpétuer l'un des principes fondateurs de la CCPN, à savoir : proposer des services publics de proximité via l'itinérance et le partenariat avec ses communes. Concrètement, l'accueil principal pourrait être assuré au sein des locaux de la CCPN, par exemple à l'office de tourisme (implantation au cœur du Neubourg, accessibilité et stationnement garantis), les permanences déjà existantes à la CCPN et les communes seraient conservées en l'état et les nouvelles permanences seraient proposées dans des locaux communaux disséminés sur le territoire. La coordination des permanences et rendez-vous, de même que l'espace conseil et aide aux démarches, serait assurés par le personnel communautaire, et l'accueil sur les sites délocalisés serait assuré par le personnel communal, comme c'est déjà le cas là où les permanences existent. L'ensemble des équipements nécessaires serait fourni par la CCPN (ordinateurs et mobilier de bureau).</p> <p>Pour ce faire, de nouveaux partenaires seront sollicités (Caisse d'allocations familiales, Caisse primaire d'assurance maladie, Direction départementale des finances publiques, Maison de la justice et du droit, etc.) et toutes les</p>	

<p>communes du territoire seront associées au dispositif afin de proposer à celles qui le souhaitent et disposent d'au moins un bureau privatif puissent accueillir de nouvelles permanences.</p>	
<p><b>Partenaires :</b></p>	<p><u>Partenariats essentiels (existants et à développer) :</u> communes du territoire</p> <p><u>Partenariats existants :</u> Pôle emploi, Mission locale, Initiative Eure, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie, permanence logement INHARI, La Poste, ADIL, Espace de vie sociale ()</p> <p><u>Partenariats à solliciter :</u> Etat (Sous-préfecture de Bernay), Caisse d'allocations familiales, Caisse primaire d'assurance maladie, Direction départementale des finances publiques, Maison de la Justice et du droit, etc.</p>
<p><b>Coût prévisionnel total :</b></p>	<p><u>Investissement :</u></p> <p>Dans un premier temps, la dépense consistera en l'acquisition de matériel Informatique et de mobilier de bureau (dépense estimée à 40 000 € pour 10 sites, soit 4 000 € par site : 3 000 € de matériel Informatique (ordinateur équipé pour la visio, imprimante) + 1 000 € de mobilier (bureau, paravent, armoire).</p> <p>Dans un second temps, quelques travaux d'aménagement de locaux communautaires et communaux seront probablement à envisager ainsi que l'achat de matériel complémentaire au gré de l'ouverture de nouveaux sites d'accueil (dépense entre 2023 et 2026).</p> <p><u>Fonctionnement :</u></p> <p>La principale dépense consistera, dès l'ouverture de l'EFS, en une dépense RH, estimée à 40 000 € par an (environ 1 ETP de catégorie B de milieu de grille).</p>
<p><b>Plan de financement :</b></p>	<p><u>Financement des dépenses d'investissement :</u></p> <p>Dépense de 40 000 € HT, financée à :</p> <p>40% par l'Etat, soit 16 000 €</p> <p>40% par le Département, soit 16 000 €</p> <p>20% par l'autofinancement, soit 8 000 €</p> <p><u>Financement des dépenses de fonctionnement :</u></p> <p>Dépense de 40 000 €, financée à :</p> <p>75% par l'Etat, soit 30 000 €</p> <p>25% par l'autofinancement, soit 10 000 €</p>
<p><b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b></p> <p>Réalisation de l'opération en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription au CRTE en décembre 2022</li> <li>- Demande de subvention DETR et Département en décembre 2022</li> <li>- Finalisation du projet avec l'Etat et sollicitation des communes en janvier 2022</li> <li>- Recherche de nouveaux partenaires au 1<sup>er</sup> trimestre 2022</li> <li>- Délibération de demande de labellisation EFS en avril 2022</li> <li>- Ouverture de l'EFS en Juin 2022, en l'état (mise en place progressive)</li> <li>- Achat du matériel et déploiement des nouvelles permanences dès accord de subvention</li> </ul>	
<p><b>Indicateurs d'évaluation proposés :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation de l'EFS</li> <li>- Nombre de partenaires</li> <li>- Nombre d'usagers reçus lors des permanences ou en RDV programmés</li> </ul>



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>Aménagement des locaux de la Communauté de Communes</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	CC Pays du Neubourg
<p><b>Description de l'action :</b>  <i>Dans le cadre de l'extension du périmètre de la collectivité et la prise de compétences supplémentaires, les bureaux de la CCPN ne permettent plus de pouvoir accueillir de personnel supplémentaire.  De plus, les locaux ne disposent plus assez de salles permettant d'accueillir nos partenaires actuels ainsi que de nouveaux (Maison France Service).  De même, il est impossible actuellement de pouvoir mettre à l'abri le matériel roulant conséquent (Tracteur, PL, VSV, ...). Ces matériels dorment donc en extérieur, générant des frais d'entretien supplémentaires.  Enfin, les locaux étant assez âgés, les déperditions énergétiques sont relativement importantes et l'accessibilité PMR n'est pas assurée.</i></p> <p><i>L'objectif du projet est de construire de nouveaux bâtiments permettant un meilleur fonctionnement de la collectivité.</i></p> <p><i>Les points importants du projet sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition du terrain</li> <li>• Création de bureaux pour les agents</li> <li>• Création d'une salle de réunion divisible (cloisons amovibles) en plusieurs bureaux pour les permanences de nos partenaires</li> <li>• Création d'une salle pour le Conseil Communautaire (en option)</li> <li>• Création de hangars pour les engins</li> <li>• Création de parkings suffisants pour accueillir le personnel et les élus</li> <li>• Création de locaux pour le stockage de matériels (PAJ, Petite enfance, prêt de matériel, ...)</li> <li>• Création de cases pour le stockage des matériaux de voirie</li> <li>• Création de locaux pour les archives</li> <li>• Création de voirie (y compris voirie lourde)</li> </ul>	
<b>Partenaires :</b>	<i>Aucun partenaire à ce jour, la CCPN va engager une étude de faisabilité afin de définir au mieux le projet</i>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<i>Etude : 280 000 € H.T.  Acquisition foncière : 100 000 € H.T.  Travaux : 2 800 000 € H.T.</i>

<b>Plan de financement</b>	<i>Le financement se fera par la CCPN et le CRTE.</i>
<p><b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2022 : Etude de faisabilité et décision de la collectivité</li> <li>• 2023 : Démarrage des études et acquisition foncière</li> <li>• 2024 : Fin des études et lancement de la consultation</li> <li>• 2025 et 2026 : Réalisation des travaux</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surface utile par agent</li> <li>• Ratio de réduction des dépenses en énergie</li> <li>• Ratio de réduction des dépenses de maintenance</li> </ul>



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>Aménagement des locaux de la Communauté de Communes</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	CC Pays du Neubourg
<p><b>Description de l'action :</b>  <i>Dans le cadre de l'extension du périmètre de la collectivité et la prise de compétences supplémentaires, les bureaux de la CCPN ne permettent plus de pouvoir accueillir de personnel supplémentaire.  De plus, les locaux ne disposent plus assez de salles permettant d'accueillir nos partenaires actuels ainsi que de nouveaux (Maison France Service).  De même, il est impossible actuellement de pouvoir mettre à l'abri le matériel roulant conséquent (Tracteur, PL, VSV, ...). Ces matériels dorment donc en extérieur, générant des frais d'entretien supplémentaires.  Enfin, les locaux étant assez âgés, les déperditions énergétiques sont relativement importantes et l'accessibilité PMR n'est pas assurée.</i></p> <p><i>L'objectif du projet est de rénover les bâtiments existants et de créer une extension permettant un meilleur fonctionnement de la collectivité.</i></p> <p><i>Les points importants du projet sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Rénovation des locaux actuels</i></li> <li>• <i>Acquisition du terrain attenant ayant accueilli les services du Département</i></li> <li>• <i>Création d'une quinzaine de bureaux supplémentaire</i></li> <li>• <i>Création d'une salle de réunion divisible (cloisons amovibles) en plusieurs bureaux pour les permanences de nos partenaires</i></li> <li>• <i>Rénovation de la « maison » pour accueillir un service</i></li> </ul>	
<b>Partenaires :</b>	<i>Aucun partenaire à ce jour, la CCPN va engager une étude de faisabilité afin de définir au mieux le projet</i>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<i>Etude : 57 700 € H.T. Acquisition foncière : 170 000 € H.T. Travaux : 577 000 € H.T.</i>
<b>Plan de financement</b>	<i>Le financement se fera par la CCPN et le CRTE.</i>

**Année de démarrage et calendrier prévisionnel :**

- 2022 : Etude de faisabilité et décision de la collectivité
- 2023 : Démarrage des études et acquisition foncière
- 2024 : Fin des études et lancement de la consultation
- 2025 et 2026 : Réalisation des travaux

**Indicateurs d'évaluation  
proposés**

- Surface utile par agent
- Ratio de réduction des dépenses en énergie
- Ratio de réduction des dépenses de maintenance



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>Immobilier en blanc : construction d'un deuxième village des artisans</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Communauté de communes du Pays du Neubourg
<b>Description de l'action :</b> La CDCPN accompagne et soutient les entreprises dans leur processus de création et de développement. Ce soutien passe par la mise en réseau mais aussi par la mise à disposition de solutions foncières et immobilières facilitant le parcours résidentiel des entreprises. En 2006, la CDCPN a construit, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure, le premier village des artisans de France, constitué de deux bâtiments, l'un en accession à la propriété, l'autre en location. La totalité des locaux en location est occupée. Aussi, il apparaît nécessaire de renforcer l'offre locative pour répondre aux demandes des entreprises, complétant ainsi les initiatives privées qui ont vu le jour. Par ailleurs, la Croix Rouge est implantée sur le territoire depuis de nombreuses années, permettant à la population du Pays du Neubourg, notamment la plus fragile socialement et économiquement, de bénéficier d'œuvres sociales variées dans une dynamique vertueuse d'économie sociale et solidaire. Le chantier d'insertion emploie une trentaine de salariés, qui trient, lavent et remettent en état des biens (vêtements, livres, jouets, vaisselle, meubles, etc...) afin de les commercialiser à des tarifs abordables par la majorité dans la boutique de la Croix-Rouge située sur le site-même: la « Fringu'Halle ». La Croix-Rouge participe ainsi à l'insertion sociale et professionnelle des salariés du chantier, à la valorisation et au réemploi de biens qui auraient été jetés et détruits. Des colis alimentaires sont également proposés aux personnes les plus défavorisées. Les locaux mis à disposition gracieusement par la commune du Neubourg ne correspondent plus aujourd'hui aux besoins de l'association qui est empêchée de poursuivre la diversification de son activité et son fort développement. Après avoir visité les bâtiments disponibles sur le territoire à la vente ou à la location, la Croix-Rouge a étudié, puis éliminé, la possibilité de réaménager pour son propre usage un bâtiment existant. La construction d'un bâtiment semble aujourd'hui la meilleure solution pour accueillir les activités de la Croix-Rouge, qui a sollicité la CDCPN afin qu'elle assume la lourdeur administrative et financière d'un tel projet. Le départ de l'association du Pays du Neubourg se ferait au détriment des habitants les plus fragiles du territoire, la CDCPN souhaite donc construire ce nouveau bâtiment qui permettra le maintien et le développement de la Croix-Rouge au Pays du Neubourg. Il est donc envisagé de construire un nouveau bâtiment, dont une partie serait louée de la Croix Rouge, tandis que l'autre partie serait divisées en locaux artisanaux, loués à des entreprises artisanales. Il est envisagé de construire un bâtiment de 2500m2 : <ul style="list-style-type: none"><li>- 1500m2 pour accueillir la Croix-Rouge ;</li><li>- 1000m2 pour accueillir des entreprises (2 locaux de 200m2 et 4 de 100m2 chacun).</li></ul> Les locaux devront être construits de façon à pouvoir être évolutifs et adaptables aux réaménagement et changement d'activité.	

<b>Partenaires :</b>	
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<p><i>Coût de l'investissement : 2 902 500€ HT (dont 315 000€ de prestations intellectuelles et 337 500€ d'assistance à maîtrise d'ouvrage).</i></p> <p><i>Coût de fonctionnement : 19 980€ par an, soit 299 700€ sur 15 ans</i></p> <p><i>Recettes de fonctionnement : 90 000€ par an, soit 1 350 000€ sur 15 ans</i></p> <p><i>Déficit global de l'opération (hors acquisition foncière) : 1 852 200€ HT</i></p>
<b>Plan de financement</b>	<p><i>Participation maître d'ouvrage : 20%</i></p> <p><i>Participation Etat sollicitée : 40% du déficit d'opération soit 740 880€</i></p> <p><i>Participation Département sollicitée : 20%, soit 370 440€</i></p> <p><i>Participation région sollicitée : 20% soit 370 440€</i></p> <p><i>DETR sollicitée avant le 17/12/21 : 40% des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit 135 000€.</i></p> <p><i>La région et le département seront sollicités pour financer l'opération globale, incluant a posteriori les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage.</i></p>
<p><b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> L'année 2022 permettra d'engager un AMO afin d'identifier les besoins, définir le projet, établir le calendrier prévisionnel et lancer la consultation. La construction devrait ensuite démarrer en 2023.</p>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Nombre d'emplois de chaque entreprise installée</p> <p>Nombre de clients/bénéficiaires accueillis</p> <p>Taux de remplissage</p>



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>Programme d'Intérêt Général Habitat (PIG)</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	CCPN
<b>Description de l'action :</b> <i>La Communauté de Communes du Pays du Neubourg souhaite relancer un programme PIG (Programme d'Intérêt Général Habitat).</i> Ce programme consiste à venir en aide financièrement pour la réalisation de travaux sur l'habitat visant à traiter les situations d'habitat indigne ou dégradé, favoriser l'amélioration des logements aidés, adapter des logements au vieillissement et au handicap de la population, aider les propriétaires occupants aux revenus modestes/très modeste à améliorer leur logement, améliorer et développer le parc locatif privé. Ce programme s'établi sur une durée de 3 ans. Un prestataire sera retenu pas la CCPN pour étudier, analyser et rechercher les subventions possibles.	
<b>Partenaires :</b>	<i>L'ANAH pour un financement Un partenaire à définir pour l'étude des dossiers</i>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<i>100 000 € pour retenir le partenaire (coût du marché) 130 000 € pour les subventions de la CCPN.</i>
<b>Plan de financement</b>	<i>Le coût total de l'opération est de 230 000 € réparti à part égale sur 3 ans .</i>
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2022 : Première année du programme</li> <li>• 2023 : deuxième année du programme</li> <li>• 2024 : troisième année du programme</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de dossiers traités annuellement Nombre de subventions accordées par la CCPN



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

Axe Stratégique : AMELIORATION DE LA DEFENSE INCENDIE

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>AJOUT DE 2 POTEAUX INCENDIE &amp; REMISE EN ETAT DE 2 POTEAUX EXISTANTS</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	COMMUNE de CESSEVILLE
<b>Description de l'action :</b> Dans le cadre de la défense incendie, la commune de Cesseville dispose actuellement de 12 poteaux incendie. Pour compléter totalement la couverture, 2 poteaux supplémentaires sont nécessaires. De plus, 2 poteaux existants ancens & défectueux sont à remplacer. Les travaux seront réalisés par le SERPN. L'aboutissement de ce projet contribuera à atteindre la couverture de la défense incendie à 100%.	
<b>Partenaires :</b>	
<b>Coût prévisionnel total :</b>	SERPN : 13590€ (Investissement)
<b>Plan de financement</b>	PLAN DE RELANCE : 40% : 5436€ DETR : 40% : 5436€ COMMUNE : 20% : 2718€ TOTAL : 13590€
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> Travaux : 1er semestre 2022	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

Axe Stratégique : RENOVATION & AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>CREATION D'UN PREAU</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	COMMUNE DE CESSEVILLE
<b>Description de l'action :</b> Réalisation d'un préau pour permettre aux élèves de la classe de Cesseville de profiter de la récréation au plein air en cas d'intempérie. Pour des questions d'intégration dans le périmètre de l'église classée aux monuments historiques, la structure prévue est en menuiserie chêne, la couverture en ardoise, et la surface prévue est d'environ 40m <sup>2</sup> .	
<b>Partenaires :</b>	
<b>Coût prévisionnel total :</b>	Architecte : 1940€ Menuiserie & Maçonnerie : 15410€ Couverture : 8259€ TOTAL : 23669€
<b>Plan de financement</b>	PLAN DE RELANCE : 40% : 9467€ DETR : 40% : 9467€ COMMUNE : 20% : 4734€ TOTAL : 23669€
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> Architecte : 1er semestre 2022 Permis de construire : 1er semestre 2022 Travaux : 2 <sup>nd</sup> semestre 2022	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

Axe Stratégique : SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>ENTRETIEN MURS CLASSES DU CIMETIERE</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	COMMUNE de CESSEVILLE
<b>Description de l'action :</b> Re-jointement des murs & piliers Remplacement des pierres & briques détériorées	
<b>Partenaires :</b>	
<b>Coût prévisionnel total :</b>	Maçonnerie : 3603€ (Fonctionnement)
<b>Plan de financement</b>	PLAN DE RELANCE : 40% : 1441€ DRAC : 40% : 1441€ COMMUNE : 20% : 721€ TOTAL : 3603€
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> Travaux : 2022	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

Axe Stratégique : SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>REMISE EN PLACE DU LAVOIR</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	COMMUNE de CESSEVILLE
<b>Description de l'action :</b>  <p>Dans une démarche de reconstitution du patrimoine au bénéfice de l'ensemble des habitants de la commune, remise en place à l'identique et au même endroit d'un ancien lavoir (qui avait existé sur la mare de la place de l'église).</p> <p>Pour des questions d'intégration sur le site classé et de surcroît dans le périmètre de l'église classée aux monuments historiques, la structure prévue est en menuiserie chêne, la couverture en ardoise, et la surface d'environ 20m<sup>2</sup>.</p>	
<b>Partenaires :</b>	
<b>Coût prévisionnel total :</b>	Architecte : 1940€ Maçonnerie : 3374€ Menuiserie : 8620€ Couverture : 3341€ Montant total HT : 17275€ (Investissement)
<b>Plan de financement</b>	PLAN DE RELANCE : 40% : 6910€ DETR : 40% : 6910€ COMMUNE : 20% : 3455€ TOTAL : 17275€
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> Architecte : 1er semestre 2022 Permis de construire : 1er semestre 2022 Travaux : 2 <sup>nd</sup> semestre 2022	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

Axe Stratégique : SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>RESTAURATION DE LA NEF DE L'EGLISE NOTRE DAME (1<sup>ère</sup> TRANCHE)</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	COMMUNE de CESSEVILLE
<b>Description de l'action :</b> Remplacement d'éléments de charpente, création de fermes composites Couverture Remplacement des pierres de taille Broches sur contreforts Réparation du remplage des baies Restauration des verrières	
<b>Partenaires :</b>	
<b>Coût prévisionnel total :</b>	Maçonnerie, Charpente, Couverture 99917€ (Investissement)
<b>Plan de financement</b>	PLAN DE RELANCE : 40% : 39967€ DRAC : 40% : 39967€ COMMUNE : 20% : 19983€ TOTAL : 99917€
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> Travaux : 2022	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

Axe Stratégique : PROTECTION DE LA NATURE RESTAURATION DES MARES

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>RESTAURATION MARE DE L'ÉGLISE &amp; DU BASSIN RUE DE L'ÉGLISE</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	COMMUNE de CESSEVILLE
<b>Description de l'action :</b> Façonnage de la berge de la mare Curage de la mare de l'église & du bassin rue de l'église	
<b>Partenaires :</b>	
<b>Coût prévisionnel total :</b>	Restauration de la mare & du bassin 15400€ (Investissement)
<b>Plan de financement</b>	PLAN DE RELANCE : 40% : 6160€ DETR : 40% : 6160€ COMMUNE : 20% : 3080€ TOTAL : 15400€
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> Travaux : 3 <sup>ème</sup> trimestre 2022	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

Axe Stratégique : SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>RESTAURATION DE LA CHAMBRE DE CHARITE &amp; DU PUIIS</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	COMMUNE de CESSVILLE
<b>Description de l'action :</b> Remise en état du sol du bâtiment funéraire Réfection du plancher de l'étage Remise en état de la tête de puits en brique	
<b>Partenaires :</b>	
<b>Coût prévisionnel total :</b>	Maçonnerie : 12389€ Charpente & menuiserie : 1880€ Total : 14269€ (Investissement)
<b>Plan de financement</b>	PLAN DE RELANCE : 40% : 5708€ DETR : 40% : 5708€ COMMUNE : 20% : 2854€ TOTAL : 14269€
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> Travaux : 1er semestre 2022	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

Axe Stratégique : **RENOVATION & AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES**

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>REMPLACEMENT DE LA CLOTURE &amp; REFECTION DU MUR D'ENCEINTE DE L'ECOLE</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	COMMUNE de CESSEVILLE
<b>Description de l'action :</b> Remplacement de la clôture défectueuse par une nouvelle clôture & réfection du mur d'enceinte de l'école par la réalisation d'un enduit gratté	
<b>Partenaires :</b>	
<b>Coût prévisionnel total :</b>	Clôture : 13508€ Enduit : 1650€ Total : 15158€ (Investissement)
<b>Plan de financement</b>	PLAN DE RELANCE : 40% : 6063€ DETR : 40% : 6063€ COMMUNE ; 20% : 3032€ TOTAL : 15158€
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> Travaux : 1er semestre 2022	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<p><b>Numéro et désignation de l'action :</b> Installation de deux citernes souples de 30 m3 + 1 Poteau d'eau incendie (PEI), nécessaires à la lutte contre l'incendie.</p>	
<p><b>Maître d'ouvrage :</b></p>	<p>MAIRIE DE CRESTOT</p>
<p><b>Description de l'action :</b> Installation d'un PEI à Limare, rue des Pommiers afin de couvrir 5 habitations aujourd'hui situées à plus de 200 m du PEI n°12</p> <p>Pose d'une citerne souple (PENA) de 30 m3 rue de l'Ormel /ruelle à la Roche, afin de couvrir 4 foyers. Les conditions hydrauliques ne permettent pas la pose d'un PEI.</p> <p>Pose d'une citerne souple (PENA) de 30 m3 ruelle à la Roche (face approximativement au n°5) pour couvrir 4 foyers. Les conditions hydrauliques ne permettent pas la pose d'un PEI.</p>	
<p><b>Partenaires :</b></p>	
<p><b>Coût prévisionnel total :</b></p>	<p><i>Le coût d'un hydrant s'élève à 4 000 € Hors Taxes (SERPN) La pose d'une citerne souple de 30 m3 s'élève à 12 000 € (Devis CREVECOEUR).</i></p>
<p><b>Plan de financement</b></p>	<p><i>Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) : 40 % - Demande de subvention auprès du département : 40 % - Reste à la commune 20 %.</i></p>
<p><b>Travaux prévus sur 2022.</b></p>	
<p><b>Indicateurs d'évaluation proposés</b></p>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>2) RESTAURATION DU BATIMENTS DES POMPIERS (sur place communale)</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>COMMUNE DE CROSVILLE LA VIEILLE</b>
<b>Description de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise en état d'un bâtiment communal, faisant partie du patrimoine local.</li> <li>- Changement des fenêtres et de la porte d'entrée.</li> <li>- Petits aménagements intérieurs.</li> </ul>	
<b>Partenaires :</b>	Association « As de Chœur » de Crosville la Vieille, qui mène des actions pour la sauvegarde du patrimoine de Crosville la Vieille.
<b>Coût prévisionnel total :</b>	Coût global : 12 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	Financement communal avec subventions de partenaires financiers (état, département et l'association « As de Chœur »)
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel : 2022.</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>4) CHEMINEMENT DOUX.</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>COMMUNE DE CROSVILLE LA VIEILLE</b>
<b>Description de l'action :</b> - Réalisation d'un cheminement doux le long de la D 840, en direction du pôle commercial du Neubourg (Centre Leclerc et autres).	
<b>Partenaires :</b>	Etat, Département.
<b>Coût prévisionnel total :</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel : 2024 à fin de mandat.</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>3) CLOCHER DE L'EGLISE SAINT-MARTIN</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>COMMUNE DE CROSVILLE LA VIEILLE</b>
<b>Description de l'action :</b> - Remise en état du clocher (charpente et toiture).  <b>A noter :</b> église inscrite au répertoire des monuments historiques.	
<b>Partenaires :</b>	
<b>Coût prévisionnel total :</b>	Coût global : 120 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	Financement communal avec subventions de partenaires financiers (Etat, Département, DRAC, Fondation du patrimoine)
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> 2024 à fin de mandat (2026).	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>1) MAISON DES ASSOCIATIONS</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>COMMUNE DE CROSVILLE LA VIEILLE</b>
<b>Description de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- construction d'un bâtiment public répondant aux besoins de la commune (zone UE du PLU) : 8 associations au total, écoles du regroupement, autres organismes pour réunion d'informations diverses sur le territoire de la CCPN, activités économiques et touristiques, séminaires.</li> <li>- Renforcement du dynamisme de la commune en périphérie du Neubourg. Accroissement conséquent de la population avec la création de 2 nouveaux lotissements.</li> <li>- Besoin d'un espace sécurisé pour tout public.</li> <li>- Demande des administrés d'un lieu de réunion familiale et autre (formations, spectacles...)</li> </ul> La superficie du terrain garantit la quiétude du voisinage.	
<b>Partenaires :</b>	Etat, département, région.
<b>Coût prévisionnel total :</b>	Coût global : 1 300 000 € HT avec une augmentation probable de 10%.
<b>Plan de financement</b>	Financement communal avec subventions de partenaires financiers, et emprunt bancaire. En amont, une analyse financière a été réalisée par les services de la DGFiP à la demande de la commune pour évaluer au mieux l'impact financier et fiscal sur le budget communal. Analyse largement positive permettant la réalisation du projet.
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> Achat du foncier en 2022, lancement des travaux fin 2022, début 2023.	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

**Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg**

Axe Stratégique : *Eglise d'Ecouvville*

Numéro et désignation de l'action : <i>Conservation le patrimoine communal en bon état - (église du 11 et 13<sup>ème</sup> siècles)</i>	
Maître d'ouvrage :	<i>Trairie d'Ecouvville -</i>
Description de l'action :	<i>Cette église (S<sup>te</sup> Armand) en 5 ans a été entièrement restaurée (toiture, intérieur, intaux, boiseries) Il ne reste que le retable à restaurer (il a été édifié il y a 70 ans environ) et mesure entre 30 et 40 m<sup>2</sup></i>
Partenaires :	
Coût prévisionnel total :	<i>montant de travaux déjà réalisés = 120 000€ dans l'attente de devis pour la restauration du retable par Mme FAUCETTE</i>
Plan de financement	<i>Sur le budget communal -</i>
Année de démarrage et calendrier prévisionnel : <i>2022 - et le calendrier suivant le calendrier de l'entreprise</i>	
Indicateurs d'évaluation proposés	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	MAIRIE DE FEUGUEROLLES
<b>Description de l'action :</b> Rue de Chedeville : extension de la DECI Fourniture et pose d'un poteau incendie sous coffre, Incluant un robinet vanne, une bouche à clef en fonte ainsi que les travaux de terrassement et de raccordement.	
<b>Partenaires :</b>	VEOLIA
<b>Coût prévisionnel total :</b>	7.100€ HT
<b>Plan de financement</b>	Commune : 20% : 1.420€ État : 40% : 2.840€ Département : 40% : 2.840€
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel : 2ème semestre 2022</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	MAIRIE DE FEUGUEROLLES
<b>Description de l'action :</b> Maison de 100m2 appartenant à la commune destinée à la location. Remplacement d'un chauffage électrique (radiateurs) par un poêle à granulés.	
<b>Partenaires :</b>	Cheminées et Poêles PHILIPPE
<b>Coût prévisionnel total :</b>	Après appel d'offre, H.T. 5.200€
<b>Plan de financement</b>	Commune : 20% : 1.040€ Etat : 40% : 2.080€ Département : 40% : 2.080€
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel : 1<sup>er</sup> trimestre 2022</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>Action N° 1 : mise aux normes DECI</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune de Graveron-Semerville
<b>Description de l'action :</b> Suite au SCDI réalisé pour la commune, il a été pointé les travaux nécessaires à la mise aux normes de la Défense Incendie Communale. Une première tranche de travaux a été réalisée en 2021. Une deuxième tranche comprenant trois installations nouvelles doit être réalisée en 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• A Graveron , la pose d'une bâche souple de 90m<sup>3</sup> couvrira la défense incendie de la moitié du hameau( non couvert actuellement).</li> <li>• A Semerville, la transformation d'une mare en réserve incendie couvrira le tiers du hameau, non couvert actuellement.</li> <li>• A St Meslain, la pose d'un poteau incendie couvrira la Résidence des Merisiers( 8 habitations) et la rue de l'Ecache.</li> </ul>	
<b>Partenaires :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SERPN pour la réalisation du SCDI en juin 2020</li> <li>• SDIS 27 pour les avis techniques et réglementaires donnés</li> <li>• Département de l'Eure pour la fourniture de la PENA</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<b>27763 € (HT) répartis comme suit :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3593 € pour le poteau incendie (SERPN)</li> <li>• 10980 € pour la transformation de la mare en réserve incendie (Société Crèvecoeur)</li> <li>• 11190 € pour la mise en œuvre de la bâche 90m<sup>3</sup> (SARC)</li> <li>• 2000 € pour la confection d'un bateau et le busage et remblayage d'un fossé pour atteindre la PENA)</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	DETR : 11105 € (40%) CD27 : 11105 € (40%) et fourniture de la bâche ( 1 <sup>ère</sup> demande de bâche) Commune de Graveron : : 5553 € (20%) emprunt réalisé en 2021
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel</b> Début des travaux : mars 2022 Pour la mare, respecter le calendrier autorisé pour le curage Fin prévisionnelle des travaux : 31/12/2022.  Toutes les études ont été réalisées.	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Opérationnalité de la défense incendie sur ces secteurs lors du contrôle du SDIS

## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b>	
N° 2 – Bilan Sanitaire Eglise	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	MAIRIE HOUETTEVILLE
<b>Description de l'action :</b> <b>Objectif :</b> Etablir un diagnostic sanitaire de l'église afin de prévoir un phasage des différents travaux à réaliser Cet édifice souffre de quelques pathologies pouvant être résolues aisément, de pathologies plus complexes et de désordre importants nécessitant l'intervention d'un architecte spécialisé et d'entreprises spécialisées.	
<b>Partenaires :</b>	DRAC
<b>Coût prévisionnel total :</b>	Environ 10000 €
<b>Plan de financement</b>	DRAC : 40 % (dossier en cours) + Etat 40 % (CRTE) + commune 20 %
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage début 2022 : devis architecte (coût réel et architecte retenu devant être transmis à la DRAC avant le 31/03/2022)</li> <li>- Diagnostic réalisé en 2022 (date non connue à ce jour et fonction de l'architecte retenu)</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> N° 3 – Défense Incendie	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	MAIRIE HOUETTEVILLE
<b>Description de l'action :</b>  Après évaluation, par le SDIS de l'Eure, du niveau de couverture du risque incendie par les moyens concourant à la défense extérieure contre l'incendie sur la commune de Houetteville, il convient d'ajouter quelques bornes ou bouches à incendie (notamment pour la couverture incendie de l'Eglise)	
<b>Partenaires :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Conseil départemental</i></li> <li>- <i>Etat</i></li> <li>- <i>Commune</i></li> </ul>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	14000 €
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Conseil départemental 40 %</i></li> <li>- <i>DETR 40 %</i></li> <li>- <i>Commune 20 %</i></li> </ul>
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b>  Démarrage 2ème semestre 2022	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b>	
N° 1 - Réfection d'un bâtiment communal (lieu multi-activités)	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	MAIRIE HOUETTEVILLE
<b>Description de l'action :</b> L'objectif est de restaurer un bâtiment communal afin d'en faire un lieu multi-activités. En effet, la commune ne possède pas de salle polyvalente afin d'y organiser des activités pour les habitants et ainsi créés du lien social aujourd'hui pratiquement inexistant. Ce bâtiment a aujourd'hui plusieurs fonctions : -Espace de rangement du matériel nécessaire à l'entretien de la commune. - Espace de rangement du matériel (tentes, chaises, tables) prêtés gratuitement aux habitants du village. - espace d'activités : troc jardin, fabrication de décors, fête des voisins (lieu de repil), lieu d'échanges d'objets inutilisés (style ressourcerie)	
<b>Partenaires :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil départemental (contrat territoire volet 3)</li> <li>- Etat (CRTE)</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	25000 € : réfection toiture 18000 € + mise aux normes électricité 2000 € + maçonnerie 5000 €
<b>Plan de financement</b>	Conseil Départemental : 40 % +CRTE : 40 % + Commune 20 %
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage des travaux : printemps 2022 (toiture – maçonnerie – électricité)</li> <li>- Devis à réactualisés suite au problème de fournitures de matériaux</li> <li>- Achèvement fin 2022</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune d'IVILLE
<b>Description de l'action :</b>	
<p>la commune d'IVILLE est complètement engagée dans la démarche de transition écologique et souhaite, au titre de cette opération, aménager une voie douce dans le respect de la mobilité alternative.</p> <p style="text-align: center;"><b>Géographie</b></p> <p>The map displays the geographical context of the commune of Iville within the Pays du Neubourg. Iville is centrally located and highlighted with a red border. The SIVOS d'IVILLE area, which includes Iville and its immediate surroundings, is outlined in green. Other communes shown include Epépart, Vilot, Sainte Opportune du Bec, La Neubourg, Eprouville-près-le-Neubourg, La Trinité-L'Anceville, Sainte-Colombe-la-Commanderie, Le Tilleul-Lambert, Emarville, Conzeville, Marbois, Saint-Aubin-d'Écauffe, Gravelon-Sémerville, Tournedos-Bois-Hubert, Berndeville, Criquebeuf, Douville-la-Croisne, Douville-la-Croisne, Ecauffe, Villettes, Conzeville, Nonpouville, Pougerville, Kouettville, Irozielle, Héringville-la-Croisne, and Neuville.</p>	

La commune d'IVILLE est un village Eurois de 500 habitants, appartenant à la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Le village est traversé par la RD840 reliant le Neubourg à Elbeuf. Cette route départementale est particulièrement fréquentée avec un trafic de l'ordre de 6 900 véhicules par jour ouvrable dont 10% de poids lourds (source département de l'Eure).

La Commune d'IVILLE s'intègre pleinement dans cette volonté de mutualisation notamment par la présence sur son territoire du regroupement scolaire du SIVOS D'IVILLE se composant des communes suivantes : La Pyle, Le Troncq, Hectomare, Cesseville, Criquebeuf la Campagne et Iville.

### Emplacement



Le projet d'aménagement de la Commune d'Iville consiste à réaliser une piste douce le long de la route départementale n°840 entre les communes de Le Neubourg et d'Iville, sur la route d'Elbeuf.

Ce projet permettra d'assurer la sécurité des usagers qui souhaitent se rendre à Ivry, Au Neubourg, à Vitot, ainsi qu'à Crosville-La-Vieille.

**Accès à la gare routière**



**Accès à la voie verte**



**L'église Notre Dame, un potentiel touristique :**



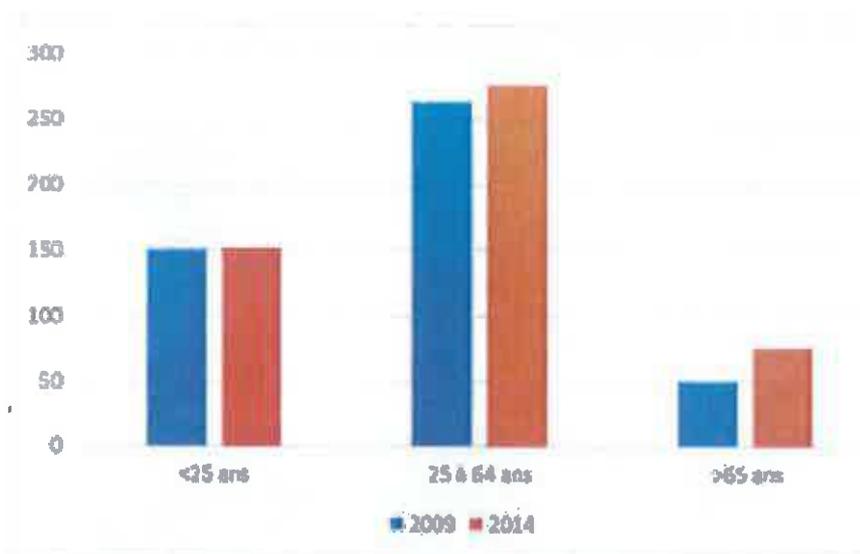
L'église est située à l'intersection de la rue du Moustier et la rue de la Sente Brulée, en retrait par rapport à la RD840. Elle est inscrite au titre des monuments historiques. Son imposante tour Saint Michel la rend visible de la campagne alentour.

Son rayonnement va au-delà du village car cette Eglise est connue et reconnue pour la présence de ses saints guérisseurs et de nombreux évènements culturels et culturelles y sont organisés.

Notamment au mois de mai, la commune et son équipe mettent en valeur son architecture et son histoire au travers de l'évènement départemental « Pierres en lumières », une visite guidée sera proposée aux curieux et aux passionnés des lieux qui pourront admirer sa tour illuminée.

A une échelle plus vaste que la Communauté de communes, de nombreux étrangers viennent la visiter chaque année, elle a l'avantage d'être ouverte au public tous les jours.

### Démographie :

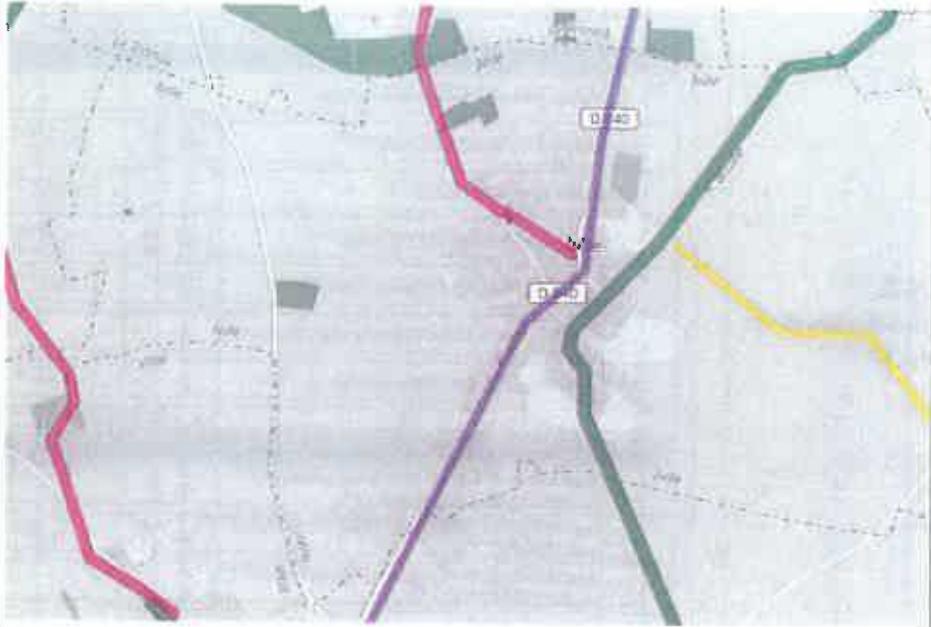


La répartition des classes d'âges de la population permet de constater, malgré l'augmentation globale de la population, un effectif stagnant entre 0 et 25 ans. L'augmentation de la population est en revanche en légère hausse sur la tranche 25 – 64 ans, et particulièrement forte pour les plus de 65 ans (+50% en 5 ans)

Ces éléments illustrent la nécessité pour la commune d'engager des actions d'une part permettant de dynamiser la commune afin de maintenir une population jeune, et de disposer d'équipements adaptés pour permettre le maintien du lien social de la part vieillissante de la population.

<b>Partenaires :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>La Communauté de Communes du Pays du Neubourg</b> a engagé une réflexion sur la création d'itinéraires de mobilité douce (vélo et marche à pied) à travers le territoire et notre projet complète cette offre.</li></ul> <p style="text-align: center;"><b>ville</b></p> <p>La carte ci-dessous présente une proposition d'itinéraires pour les modes doux (vélos et piétons). Ces tracés ne sont pas définitifs, ils peuvent évoluer, notamment en fonction des remarques des élus locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• En vert : le réseau principal, permettant de relier la commune à la voie verte</li><li>• En rose : le réseau secondaire, permettant de relier les communes des SIVOS aux écoles</li><li>• En jaune : le réseau tertiaire, pour finaliser le maillage du territoire</li><li>• En violet : un aménagement des routes départementales serait utile, mais cela ne dépend pas de la CCPDN – Projet en cours porté par la commune</li></ul>
----------------------	--

	Tronçons identifiés	Longueur	Type de voirie	Projet
<b>Réseau principal</b>	Rue Brulée - Rue du Val	2.55 km	Rue brulée est une départementale - Rue du val Communale	dé p
<b>Réseau secondaire</b>	Rue de Gibelmare	1.2 km	Départementale	F
<b>Réseau tertiaire</b>	Chemin d'Evreux	2 km	Communale	

- Le Département qui a déjà réalisé les études préliminaires
-

## Projet d'aménagement - Avec potelets

**Objet:** RDS40 - Aménagement d'un cheminement piéton  
Commune d'Yville

Numero de Prix	Libellé	Unité	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant H.T.	
<b>1- Installation et signalisation de chantier</b>						
1.1	Installation de chantier	f	1,00	1 000,00	1 000,00	
1.2	Signalisation de chantier	if	1,00	1 500,00	1 500,00	
				<b>Total</b>	<b>2 500,00</b>	
<b>2- Travaux piste d'écoulement</b>						
2.1	Terrassement en zébrures de toutes nature					
2.1.a	Terrassement en zébrures sur 0m00	m3	385,00	15,00	5 775,00	
2.2	Goutte-toile tronçonnément	m3	2 200,00	1,50	3 300,00	
2.3	Grave naturelle 0/10,1-GM1 sur 15cm	m3	275,00	50,00	13 750,00	
2.4	Confection d'une imprégnation gravillonnée	m2	1 820,00	2,00	3 640,00	
2.5	Fourniture et mise en œuvre de bécot lumineux					
2.5.a	Bécot lumineux noir 0/10 quart sur 5cm	t	210,00	150,00	31 500,00	
				<b>Total</b>	<b>57 065,00</b>	
<b>3- Signalisation horizontale et verticale</b>						
3.1	Fourniture et mise en œuvre de bande blanche préfabriquée pour passage piéton	m2	8,00	15,00	120,00	
3.2	Fourniture et mise en œuvre de dalles pédestales en résine blanche	m2	3,00	120,00	360,00	
3.3	Fourniture et pose de poteaux gainés blancs sur support galvanisé 3x30					
3.3.a	Panneaux C105	u	2,00	200,00	400,00	
3.3.b	Panneaux C114	u	2,00	200,00	400,00	
3.4	Fourniture et pose de potelet PML à tête blanche	u	4,00	250,00	1 000,00	
3.5	Fourniture et pose de potelet bois avec bande rétro réfléchissant	u	150,00	90,00	13 500,00	
				<b>Total</b>	<b>15 780,00</b>	
<b>CUMULS</b>						
					Montant H.T.	75 945,00
					Montant T.V.A. (20,00%)	15 189,00
					Montant T.T.C.	91 134,00

Coût prévisionnel total :

Plan de financement

	HT	%
Coût de l'opération	75 945 €	100
<b>Subventions</b>		
DETR	-30 378€	40
Département	-30 378 €	40
Reste Part Communale	15 189 €	20

**Année de démarrage et calendrier prévisionnel :**  
*Dans l'idéal les travaux démarreraient en 2022*

**Indicateurs  
d'évaluation  
proposés**



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>Mise en conformité DECI</b>																																																													
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune d'IVILLE																																																												
<b>Description de l'action :</b>  Suite à la réalisation du Schéma de Défense Extérieur contre l'Incendie, il s'avère aujourd'hui nécessaire d'effectuer des travaux pour couvrir la totalité des besoins de notre commune.																																																													
<b>Partenaires :</b>	Préfecture(DETR), Département																																																												
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Solution C Rue d'Elbeuf et rue du Moustier</td> <td>3 000,11 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Solution D RD 840</td> <td></td> <td>3 850,73 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>solution G Rue Fernan Thorel</td> <td></td> <td></td> <td>3 980,71 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Solution F Rue Lignerieux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4 141,76 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>solution A</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>solution H PENA parcelle Briosne</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>37 711,68 €</td> </tr> <tr> <td>solution B</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>solution E</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Coût total HT</b></td> <td><b>53 655,99 €</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Solution C Rue d'Elbeuf et rue du Moustier	3 000,11 €					Solution D RD 840		3 850,73 €				solution G Rue Fernan Thorel			3 980,71 €			Solution F Rue Lignerieux				4 141,76 €		solution A						solution H PENA parcelle Briosne					37 711,68 €	solution B						solution E						<b>Coût total HT</b>	<b>53 655,99 €</b>				
	2022	2023	2024	2025	2026																																																								
Solution C Rue d'Elbeuf et rue du Moustier	3 000,11 €																																																												
Solution D RD 840		3 850,73 €																																																											
solution G Rue Fernan Thorel			3 980,71 €																																																										
Solution F Rue Lignerieux				4 141,76 €																																																									
solution A																																																													
solution H PENA parcelle Briosne					37 711,68 €																																																								
solution B																																																													
solution E																																																													
<b>Coût total HT</b>	<b>53 655,99 €</b>																																																												
<b>Plan de financement</b>	<i>Chaque année demander 40 % à la DETR et 40 % au Département pour les devis ciblés ci-dessus.</i>																																																												
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> tableau ci-dessus  Le SERPN ayant hiérarchisé ces travaux il apparaît opportun économiquement de les réaliser sur plusieurs années en commençant par les plus urgents.																																																													
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>																																																													



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action : N° 1</b>	
<b>Travaux de sécurité routière sur les routes départementales et rurales de la commune</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune de La Haye Du Thell
<b>Description de l'action :</b> <i>L'intérêt du projet est de sécuriser les routes de notre commune, en faisant ralentir les véhicules légers ou poids lourds par des chicanes de ralentissement. Feux tricolores pour la sortie de l'école et de la mairie. Coussins Berlinois ou Lyonnais pour les rues Morvillers et Démare. Le projet avait été abordé par la précédente municipalité et concernait les D80 et D26 .Le projet permettra de répondre à la demande de sécurité d'une commune de 320 habitants.</i>	
<b>Partenaires :</b>	<i>Projet dépendant de l'approbation de la DDE, réunion prévue le 29 /11/2021</i>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<i>Coût prévisionnel pour :Les chicanes, les cousins Berlinois, Lyonnais HT 50 280 € et pour l'ensemble de 2 feux tricolores avec le passage piétons HT 30 100 € La plus grosse partie du coût prévisionnel est située dans les dépenses d'investissement. Les dépenses de fonctionnement correspondent au coût de l'énergie pour le fonctionnement des feux.</i>
<b>Plan de financement</b>	<i>Demande de subventions auprès des amendes de police en cours. Nous espérons obtenir les aides de l'état et de la DETR . La mairie prendra en charge la différence ..</i>
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> Le démarrage pourra avoir lieu dans le premier semestre 2022. Suivant la date de versement des subventions obtenues . Les devis sont en cours d'actualisation selon les modifications demandées par la DDE.	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action : N° 2</b>	
<b>Rénovation et agrandissement d'un ancien bâtiment pour organiser une petite salle de sport.</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune de La Haye du Theil
<b>Description de l'action :</b>	<i>Nous avons un ancien bâtiment situé dans la cour de l'école servant d'un coté de réserves et de l'autre des sanitaires désaffectés. Le projet comporte la démolition des anciens sanitaires, une rénovation complète de cet ensemble et l'agrandissement sur la façade de façon à permettre aux enfants des activités sportives par mauvais temps, ce qui est impossible actuellement suivant la météo. l'ensemble actuel représente environ 15 m2, avec l'agrandissement qui pourrait être construit en ossature bois pour atteindre 30 m2 .Le projet représente une estimation de 35 000 € à 40 000 ht. Le nombre d'enfants de notre école représente 53 élèves .</i>
<b>Partenaires :</b>	<i>Le projet est en cours de devis afin de chiffrer plus précisément le coût.</i>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<i>Le coût de l'estimation comprend l'exécution des plans , la démolition des sanitaires, la rénovation et la construction en ossature bois avec les menuiseries, l'isolation l'électricité et le chauffage nécessaire.</i>
<b>Plan de financement</b>	<i>Dans notre démarche avec l'accompagnement de la communauté de commune du pays du Neubourg, nous espérons réunir les subventions du département , de la région puisque nous entrons dans un projet scolaire, celui-ci rentre dans les critères du CRTE. Bien sur un prêt pourrai être envisagé pour compléter notre financement.</i>
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> Nous espérons inscrire cette opération en démarrage début 2023 . Du fait du choix de l'ossature bois sur l'existant nous permettrait une réalisation rapide sur un semestre maximum.	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action : no 1</b> Couverture de l'église Limitation de vitesse Végétalisation du cimetière	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune La Pyle
<b>Description de l'action :</b> <i>Eglise :</i> La couverture de l'église est nécessaire. Les liteaux qui supportent les tuiles sont dégradés. Il est impératif de remettre en état celle-ci pour sauvegarder ce monument historique. Cette église a été construite par la famille Le Cordier. Celui-ci a sa sépulture dans le cœur de l'église, ce qui est exceptionnel pour une petite commune. <i>La limitation de vitesse :</i> Après analyse de la vitesse sur notre territoire, il est constaté que la vitesse est supérieure à la limitation en vigueur en entrée et sortie. Pour y remédier, installation de panneaux électroniques lumineux ou radars pédagogiques. <i>Végétalisation cimetière :</i> Au 1 <sup>er</sup> juillet 2022, les produits phytosanitaires sont interdits. Mise en place d'une végétalisation au bord des tombes (vivaces) et allées (gazon spécifique)	
<b>Partenaires :</b>	<i>Eglise :</i> Une souscription est en cours de réalisation avec la fondation du patrimoine. La prochaine étape est la mise en place de la souscription pour récolter des dons et une aide financière de la fondation. Début décembre transmission du dossier au Département subvention espérée 35 %. Voir si le contrat de relance est plus avantageux ? <i>Vitesse :</i> Subvention des amendes de police (30 à 40 %) <i>Entretien cimetière :</i> Département : demande d'une DETR 30 %
<b>Coût prévisionnel total :</b>	Eglise : 50 000 € - Radar : 5 000 € - Végétalisation cimetière : 5 000 € Soit un total de 60 000 €
<b>Plan de financement</b>	Couverture prévision d'un prêt de 30 000 €. Autofinancement pour la vitesse et végétalisation du cimetière.

**Année de démarrage et calendrier prévisionnel : Courant 2022.**

**Indicateurs d'évaluation  
proposés**

**Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg**  
**Axe Stratégique :**

<b>Numéro et désignation de l'action : no 2</b>	
Limitation de vitesse	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune La Pyle
<b>Description de l'action :</b>	
<p><i>La limitation de vitesse :</i> Après analyse de la vitesse sur notre territoire, il est constaté que la vitesse est supérieure à la limitation en vigueur en entrée et sortie. Pour y remédier, installation de panneaux électroniques lumineux ou radars pédagogiques.</p>	
<b>Partenaires :</b>	<i>Vitesse : Subvention des amendes de police</i>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	- Radar : 5 000 € -
<b>Plan de financement</b>	<i>Autofinancement pour la vitesse</i>
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel : Courant 2022.</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

**Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg**  
**Axe Stratégique :**

<b>Numéro et désignation de l'action : no 3</b>  Végétalisation du cimetière	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune La Pyle
<b>Description de l'action :</b>  <i>Végétalisation cimetière :</i> Au 1 <sup>er</sup> juillet 2022, les produits phytosanitaires sont interdits. Mise en place d'une végétalisation au bord des tombes (vivaces) et allées (gazon spécifique)	
<b>Partenaires :</b>	<i>végétalisation cimetière :</i> <i>Département : demande d'une DETR</i>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<i>Végétalisation cimetière : 5 000 €</i>
<b>Plan de financement</b>	<i>Autofinancement pour la végétalisation du cimetière.</i>
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> Courant 2022.	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action : no 1</b> Couverture de l'église	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune La Pyle
<b>Description de l'action :</b> <i>Eglise :</i> La couverture de l'église est nécessaire. Les liteaux qui supportent les tuiles sont dégradés. Il est impératif de remettre en état celle-ci pour sauvegarder ce monument historique. Cette église a été construite par la famille Le Cordier. Celui-ci a sa sépulture dans le cœur de l'église, ce qui est exceptionnel pour une petite commune.	
<b>Partenaires :</b>	<i>Eglise :</i> Une souscription est en cours de réalisation avec la fondation du patrimoine. La prochaine étape est la mise en place de la souscription pour récolter des dons et une aide financière de la fondation. Début décembre transmission du dossier au Département subvention espérée 35 %. Voir si le contrat de relance est plus avantageux ? ;
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<i>Eglise : 50 000 €</i>
<b>Plan de financement</b>	<i>Couverture prévision d'un prêt de 30 000 €.</i>
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel : Courant 2022.</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>1- Remise aux normes d'une partie de l'école</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Mairie Le Bosc du Theil
<b>Description de l'action :</b> Notre projet consiste à remettre aux normes l'électricité et à installer un système de ventilation dans les classes cm1 et cm2 et la bibliothèque scolaire.	
<b>Partenaires :</b>	<i>Dossier déposé dans le cadre du plan de Relance Départementale</i>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<i>75 900.00 euros (estimation chiffrée par le bureau d'études ETC- Le Grand Quevilly) Lot 1 : faux plafond : 7 800.00 euros Lot 2 : ventilation : 35 500.00 euros Lot 3 : électricité : 32 500.00 euros</i>
<b>Plan de financement</b>	<i>20 % Commune 40 % Etat 40 % Département</i>
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> 1 <sup>er</sup> semestre 2022 Appel d'offres à faire	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>Désignation de l'action:</b>	Remise aux normes d'une partie de l'école
<b>Maire d'ouvrage:</b>	Mairie Le Bosq du Theil
<b>Date de commencement:</b>	1er semestre 2022

MONTANT TOTAL	PART ETAT		PART AUTRES FINANCEURS			Vérification automatique du total		
	sous réserve d'éligibilité du dossier		sous réserve d'éligibilité du dossier					
	DETR	DRH	PLAN DE BILANCE	AUTRE	DEPARTEMENT	REGION	AUTRE	
75 900,00 €	30 360,00 €				30 360,00 €			
Calcul automatique des taux	40%	0%	0%	0%	40%	0%	0%	100%
								75 900,00 €

## Contrat de Relance et de Transition Écologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>2- Réfection des murs et réhabilitation d'une fresque du chemin de Croix, des statues et de certains tableaux Église Le Gros Theil</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Mairie Le Bosc-du Theil
<b>Description de l'action :</b> <i>Redonner à l'intérieur de l'église son lustre d'antan ; reprise des murs intérieurs avec mise en valeur des fresques murales et préservation du patrimoine communal</i>	
<b>Partenaires :</b>	<i>L'État, le Département, la Fondation du Patrimoine, l'Association de Défense du Patrimoine Communal créée par les habitants</i>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<i>500 000.00 euros</i>
<b>Plan de financement</b>	<i>20% Commune 35% Etat 35% Département Autres 10% : fondation du Patrimoine et Association de Défense du Patrimoine Communal</i>
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b> 2022 : diagnostic de l'état des murs (demande d'aide à la DRAC) Mise en place de l'Appel d'offres Fin 2022 : démarrage des travaux 2024 : fin des travaux	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

**Désignation de l'œuvre:** Réfection des murs et réhabilitation d'une fresque du chemin de Croix, des statues et de certains tableaux d'une des deux églises de Le Bosc du Theil (Le Gros Theil)

**Maitre d'ouvrage:** Mairie Le Bosc du Theil

**Date de commencement:** 1er semestre 2022

MONTANT TOTAL	PART MAIRIE D'OUVRAGE		PART ETAT sous réserve d'éligibilité du dossier				PART AUTRES FINANCEURS sous réserve d'éligibilité du dossier			Vérification automatique du total	
	DETR	D311	PLAF DE BILANCE	AUTDS	DEPARTEMENT	REGION	AUTRE				
500 000,00 €	175 000,00 €				175 000,00 €			50 000,00 €			500 000,00 €
Calcul automatique des taux	35%	0%	0%	0%	35%	0%	0%	10%			100%



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique : Cohésion

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>1 - RESTAURATION DU VIEUX CHATEAU DU NEUBOURG ET DE SON PARC</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>Organisme :</b> Mairie du Neubourg <b>Responsable légal :</b> Isabelle VAUQUELIN, Maire du Neubourg <b>Adresse :</b> 2 Place Ferrand, 27110 Le Neubourg <b>Tel :</b> 02.32.35.17.33 <b>Courriel :</b> <a href="mailto:mairie@le-neubourg.fr">mairie@le-neubourg.fr</a>
<b>Description de l'action :</b> <p>La Normandie médiévale est un des thèmes forts de l'offre touristique du territoire régional. Le Vieux château du Neubourg est un élément de patrimoine notable en plein cœur du Département de l'Eure qui participe à l'identité de la Normandie. Sa rénovation s'inscrit dans la politique de sauvegarde et de valorisation du patrimoine normand méconnu du grand public par le prisme de la création artistique tout en favorisant son appropriation par les habitants et visiteurs.</p> <p>La création d'une offre de pratiques artistiques au Neubourg est un enjeu d'attractivité notamment pour les nouvelles populations qui s'installent sur le plateau du Neubourg. Ce projet culturel peut devenir pour le territoire un levier de développement économique, un facteur d'attractivité, notamment touristique et un facteur d'inclusion sociale.</p> <p>En rachetant le Vieux château construit entre le XIème et XIIIème siècle puis la Maison neuve bâtie entre le XVème et XVIème siècle, la commune du Neubourg redonne son unité à ce site historique, haut-lieu de l'histoire locale médiévale, divisé en deux propriétés à la suite d'une succession en 1843. La sauvegarde de ce patrimoine médiéval situé en centre-ville a pour but de faire émerger une offre touristique nouvelle axée sur l'histoire des sciences du vivant autour du Docteur Auzoux et sur les arts du spectacle en s'attachant à un personnage central Cornelle. L'objectif est de s'inscrire au sein d'un réseau d'acteurs touristiques comprenant le château d'Harcourt (les sciences avec l'Arboretum), mais aussi les acteurs culturels comme le Tangram, la Scène Nationale d'Evreux et Louviers, la Maison de la Poésie à Val de Reuil, etc... Renforcer l'image culturelle et touristique du Neubourg, tel est le défi à relever dans un milieu rural ouvert aux évolutions de notre société moderne.</p> <p>Ce projet s'intègre dans un des trois axes stratégiques du territoire : PRESERVER LE CADRE DE VIE COMME FACTEUR D'IDENTITE. Tous les éléments patrimoniaux recensés sur le territoire concourent à son identité. A ce titre, les projets de sauvegarde de monuments historiques jouent un rôle important de maillage culturel, touristique et économique du territoire, du Département de l'EURE et de la Région Normande.</p> <p>Il est primordial de sauvegarder cet élément du patrimoine historique, c'est un marqueur identitaire fort. La restauration du Vieux Château, de la Maison Neuve et de son parc permettra à ce haut-lieu de l'histoire de devenir un haut-lieu de l'identité médiévale et du développement culturel du territoire. En rendant publique ce site unique du patrimoine normand médiéval autrefois propriétés privées, la commune du Neubourg souhaite partager et faire découvrir son histoire au grand public par le prisme de la création artistique tout en s'appuyant sur les forces locales.</p> <p>Idealement situé en centre-ville, ce site jouit d'une visibilité propre à en faire le symbole manifeste du dynamisme et de l'attractivité de la ville du Neubourg. Le projet doit profiter directement aux habitants du plateau du Neubourg en leur permettant de se réapproprier l'histoire du site. Ce site s'inscrit comme un lieu en réseau avec son territoire en créant des passerelles avec plusieurs équipements culturels de l'Eure (château d'Harcourt, lieux d'activités artistiques,..), de la Normandie (Musée de la Médecine et de l'Education, ...) puis au niveau interrégional avec le musée de la Villette à Paris (micro-folles), le Musée et Parc Buffon de Montbard en Bourgogne-Franche-Comté par exemple.</p>	

Ce site aura pour vocation d'une part à **développer l'histoire des sciences du vivant** à travers la collection du **docteur Auzoux** et la mise en place d'**ateliers artistiques** ouverts au grand public puis d'autre part **les arts du spectacle vivant** en référence à l'histoire de cette Grande salle, dans laquelle fut jouée la première représentation de la Toison d'Or de Cornelle. Cet espace sera dédié à l'accueil de résidences d'artistes et au développement d'une offre de spectacles grand public.

Cet ensemble présente aussi des **atouts patrimoniaux et paysagers** à mettre en valeur par une visite patrimoniale de la Grande salle de la Toison d'Or, la tour de Mme Du Boulay dotée d'une charpente en éventail, le chemin de ronde et le rempart, véritable balcon sur l'Eglise St Paul classée. Cette visite se prolongera vers le parc réaménagé avec son verger, conservatoire pédagogique permettant d'offrir un « cidre de Cornelle » et mettant à l'honneur l'art des machines à musique, du théâtre en mémoire au Marquis de Sourdeac lorsqu'il fit aménager la Grande salle pour produire l'opéra féerie.

Le ministère de la culture a présenté en 2018 son **plan d'action en faveur des territoires prioritaires dont le département de l'Eure fait partie**. Extrait du communiqué de presse du 29 mars 2018 : « **Il s'agit de bassins de vie dans lesquels il y a moins d'un équipement culturel public pour 10 000 habitants**. Le Ministère en fera des « **territoires culturels prioritaires** », vers lesquels seront déployés de nouveaux moyens au service d'une politique publique de circulation des artistes et des œuvres ».

**L'éducation artistique et culturelle est une priorité pour les élus du Neubourg**, elle s'appuie sur la présence du musée d'Anatomie, du cinéma (43 000 entrées par an), le développement de résidences d'artistes avec la Communauté de Communes du Pays du Neubourg et la présence d'associations locales dynamiques. Les élus souhaitent encourager une dynamique artistique et culturelle sur le plateau du Neubourg pour offrir à tous « **la culture près de chez vous** ».

**La valeur patrimoniale du site** encourage la ville du Neubourg à vouloir le restaurer.

Tout d'abord la situation géographique du château, sur son promontoire, et malgré la destruction de la plus grande partie de l'enceinte et de plusieurs bâtiments reste encore très lisible depuis les lointains comme des abords immédiats.

Le rempart, la Poterne, la Tour en fer à cheval et le Vieux château témoignent du **passé défensif du château médiéval**.

**Sur le plan touristique et économique, ce projet aura un impact important pour la commune mais aussi sur tout le territoire en apportant une offre culturelle complémentaire à celle du château du Champ de Bataille, du Domaine d'Harcourt et du château des Andelys dans le but de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre.**

La commune mettra à disposition du personnel qui aura en charge la gestion, la coordination de l'ensemble des activités du château en s'appuyant sur les acteurs locaux et la mise en valeur touristique du site. Elle recherchera un partenariat avec d'autres musées pour recruter un assistant de conservation du patrimoine.

**L'entretien paysager et architectural sera pris en charge par le personnel de la ville du Neubourg en concertation avec la DRAC. La commune adoptera une gestion de l'énergie contrôlée pour l'éclairage et le chauffage.**

Un diagnostic architectural et archéologique a été effectué avec le concours de la DRAC. Ce travail a eu pour but de donner une vision globale des capacités du site, de ses enjeux patrimoniaux, paysagers afin d'envisager un projet de restauration et de valorisation.

Le château du Neubourg est un témoin remarquable de l'histoire normande, du riche passé médiéval du Neubourg et des légendes historiques qui lui sont attachées. S'il n'en reste qu'une partie, il s'agit pourtant d'un **échantillon assez représentatif de l'ancien site fortifié**. Par ailleurs, l'ensemble que constituent le Vieux château, la Maison neuve et leurs abords révèle encore aujourd'hui la **relation étroite qu'entretenait le site fortifié avec son territoire**.

En premier lieu, il faudra préserver et mettre en valeur **l'harmonie de la totalité du château du Neubourg et notamment son rôle défensif**. Le Vieux château, la tour, les remparts et le chemin de ronde seront restaurés

dans le respect de leur architecture. Les ajouts successifs de bâtiments seront supprimés afin de révéler le système fortifié défensif. De même les fossés envahis de végétation haute pourront être mis à jour.

Dans le Vieux château, les parties d'habitation du XIXème siècle pourront être déposées afin de retrouver la grande salle médiévale « la salle de la Tolson d'Or ». La restitution de la façade médiévale pourra être envisagée ainsi que la restitution de l'accès par la baie romane du premier étage. En effet, les fouilles archéologiques ont révélé l'emplacement d'un escalier disparu.

La Poterne est un ouvrage soigné et constitue également un témoin des ouvrages fortifiés du XVIIème siècle. Elle sera restaurée afin de retrouver sa fonction de porte d'entrée historique du château depuis le verger nord.

La Maison neuve présente quant à elle une grande cohérence d'ensemble, son bon état général n'impose pas de grands travaux nécessaires à sa conservation et elle pourra accueillir du public en conservant ses pièces et ses décors de « maison bourgeoise ».

La mise en valeur du site pourra débiter des travaux d'urgence menés sur les architectures. Dans un premier temps, le monument sera mis hors d'air et hors d'eau. Puis sera envisagée la suppression de « verrues » en ciment construite par les anciens propriétaires avant l'inscription comme Monument Historique.

Ensuite des travaux d'aménagement du parc seront entrepris permettant de donner à voir l'ancien château fort depuis l'intérieur comme depuis l'extérieur de l'ancienne enceinte. Ensuite il s'agira de mettre en valeur le caractère pittoresque des éléments alentour : appentis, verger, jardins potagers. Les jardins seront aménagés de façon à permettre au public d'y accéder tous les jours. Ce parc entrera dans les circuits de circulation douce reliant l'ensemble des quartiers et des équipements de la commune entre eux et avec le centre-bourg.

La Maison neuve pourra accueillir le Musée d'Anatomie et offrir ainsi une collection propice à une mise en scène avec des salles d'expositions, salle vidéo, salle de conférence et zone de découverte pour les enfants avec un parcours pédagogique.

L'usage futur du Vieux château pourra par ailleurs trouver un écho avec l'histoire, notamment la représentation de la Tolson d'Or qui a eu lieu à la fin du XVIIème siècle : une petite salle de spectacle avec des installations amovibles permettant une visite patrimoniale pourra donner un nouveau rôle majeur dans la vie culturelle du Neubourg.

Enfin la mise en valeur du site fortifié du Neubourg passera aussi par la possibilité d'ouvrir au public tout ou partie du chemin de ronde surplombant le rempart. Un accès ou une simple vue sur la charpente à enrayure de la Tour sera intégré au parcours. La Poterne pourra retrouver son rôle de porte et d'accès entre la ville et les jardins.

Source : diagnostic pour la restauration du château du Neubourg et l'aménagement des jardins. RL&A, Tout se transforme, Achéodunum, BMI et Thierry Montagne.

<p><b>Partenaires :</b></p>	<p><b>Partenariats acquis :</b> Région Normandie, Département de l'Eure, DRAC, Fondation du Patrimoine, FDJ, mécènes privés</p> <p><b>Ce projet a été exécuté dans le cadre de l'étude. La DRAC, l'ABF et la Fondation du Patrimoine (à laquelle la commune renouvelle chaque année son adhésion) sont associées à toutes les étapes afin de garantir un résultat dans le respect de l'histoire des bâtiments.</b></p>
<p><b>Coût prévisionnel total :</b></p>	<p>Investissement : Voir tableau joint</p> <p>Fonctionnement non évalué</p>
<p><b>Plan de financement</b></p>	<p>Voir tableau joint</p>

**Année de démarrage et calendrier prévisionnel :**

Début 2018 : nomination de l'architecte

Automne 2020 : travaux d'extrême urgence

Juillet 2020 : validation de l'APD

Décembre 2020 : acquisition de la Maison Neuve

Février 2021 : lancement de la consultation pour les 2 phases

Mars 2021 : analyses et attribution du marché de travaux

Début des travaux phase 1 : juillet 2021

Lancement de l'APS global des travaux de restauration et aménagement : novembre 2021

Suite à la nomination d'un architecte agréé début 2018, les travaux d'extrême urgence sur les architectures pour la mise hors d'air et hors d'eau ont démarré en 2020 et la ville a fait l'acquisition de la Maison Neuve, pour enchaîner par les travaux de conservation du bâti en 2021-2022.

L'aménagement des Jardins aura lieu en 2023.

Puis à partir de 2024, les travaux de consolidation des structures et les aménagements intérieurs seront entrepris pour la réalisation de la salle de spectacle avec les gradins repliables et la mise en place du musée de l'anatomie.

**Indicateurs d'évaluation  
proposés**

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET GLOBAL							
DEPENSES DE L'OPERATION			RECETTES DE L'OPERATION				
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de IMO/ ANMO - Bureau d'études (Cidmp) - Relevé topographique et de surface (Cahles) - Mise hors d'eau provisoire (Piment) - ANMO (RL&A) - Diagnostic - ANMO (RL&A) - Travaux <i>sous-total</i>	4 800.00 € 21 555.00 € 5 094.00 € 65 392.55 € 815 213.78 € 912 055.33 €	HT HT HT HT HT HT			Europe Etat - DRAC Région - FRAADT Bonification du territoire de 1 à 15 points	..... % 40 % 20 %	..... € 3 842 356,62 € 1 921 168,31 €
Travaux dont VRD Travaux d'urgences, conservation, visite Aménagement des jardins Musée de l'Ecorché d'Anatomie Salle de spectacle vivant Jardins familiaux <i>sous-total</i>	1 869 368.48 € 1 254 391.42 € 2 493 613.46 € 1 441 500.34 € 341 721.71 € 7 400 595.41 €	HT HT HT HT HT HT			Département Fonds de concours Autres financeurs Financement participatif et Mécénat	..... % 20 % ..... % ..... %	..... € 1 921 168,31 € ..... € ..... €
Acquisitions foncières et immobilières Acquisition de la Maison Neuve <i>sous-total</i>	350 000.00 € 350 000.00 €	HT HT					
Mobilier, petit équipement <i>sous-total</i>							
Autres (détail) Hausses et aléas, études complémentaires, BAT spécialisées, publicité <i>sous-total</i>	943 190.81 € 943 190.81 €	HT HT			Recettes nettes (dont amortissement) ou autofinancement	20 %	1 921 168,35 €
<b>TOTAUX</b>	<b>9 605 841,55 €</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>		<b>9 605 841,55 €</b>

source : plan financement contrat de territoire janvier 2021



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique : Cohésion

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>2 - AMENAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER DES ABORDS DU POLE MEDICAL DU CENTRE HOSPITALIER DU NEUBOURG</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>Organisme : Co-maîtrise d'ouvrage :</b> Communauté de communes du Pays du Neubourg et commune du Neubourg  <b>Responsables légaux :</b> Jean-Paul LEGENDRE, Président de la communauté et Isabelle VAUQUELIN, Maire de la commune.  <b>Adresse :</b> <b>Organisme porteur :</b> Mairie du Neubourg  <b>Adresse :</b> 2 Place Ferrand, 27110 Le Neubourg <b>Tel :</b> 02.32.35.17.33 <b>Courriel :</b> <a href="mailto:mairie@le-neubourg.fr">mairie@le-neubourg.fr</a>
<b>Description de l'action :</b> <p>Si notre territoire est le barycentre du département, cette centralité géographique n'empêche pas un éloignement relatif par rapport aux équipements offerts par les grandes villes et agglomérations voisines. Afin de ne pas devenir le dortoir des cités voisines, l'attractivité de notre territoire repose donc non seulement sur une politique volontariste de développement économique mais également sur un aménagement réfléchi du territoire quant aux services offerts à la population : le renforcement de la polarité du Neubourg et un maillage équilibré du territoire. A l'échelle nationale, l'Eure est identifiée comme l'un des départements souffrant le plus sensiblement de la désertification médicale. Notre territoire communautaire ne fait pas exception et doit faire face notamment au vieillissement de ses médecins et à leur non-remplacement, de même qu'à l'insuffisance de spécialistes. Nombre d'actes et de consultations sont donc réalisés en dehors de la communauté de communes, ne favorisant ni le désengorgement des hôpitaux et cliniques, ni l'accès aisé et équitable aux soins.</p> <p>Ce projet d'aménagement s'inscrit plus globalement dans les actions identifiées comme étant prioritaires par le département. En effet, l'aménagement urbain vise à favoriser la démographie médicale, en attirant de nouveaux praticiens, et en déployant des solutions de téléconsultation et de télé-expertise au centre hospitalier. Néanmoins, sans l'aménagement urbain et paysager des abords, adapté et accessible pour tous, l'objectif d'offrir aux habitants un accès aisé et équitable aux soins ne sera pas atteint.</p> <p>Maintenant que l'Hôpital local offre une solution sur-mesure, souple et globale favorisant la démographie médicale et tenant compte des évolutions de la société, tant du vieillissement de la population et du corps médical en exercice que de l'évolution des attentes des nouveaux médecins. Le projet s'appuiera sur une collaboration avec la communauté médicale et les institutions présentes sur notre territoire, notamment l'hôpital local, afin que la nouvelle offre médicale dispose d'une visibilité, ainsi qu'un stationnement dédié suffisant et sécurisé.</p>	

L'Eure en général, et notre territoire communal en son sein, sont identifiés comme sous-dotés en nombre de médecins. Or, la tendance à la désertification ne fait que s'aggraver, les collectivités ont donc décidé qu'il leur incombait maintenant d'essayer de trouver des solutions efficaces afin de permettre l'accès aisé et équitable de leur population à une offre de soins complète. L'hôpital a permis l'installation de nouveaux spécialistes dans une partie de ses locaux vacants (gastro-entérologie, chirurgie viscérale et vasculaire, spécialiste de la mémoire), ainsi qu'une antenne de la médecine du travail. La spécificité étant que les praticiens venant « délocaliser » ici une partie de leurs consultations, sont des médecins salariés du regroupement d'Hôpital et exerçant déjà à Elbeuf – Louviers – Val de Reuil. C'est la façon dont ils répondent aux besoins non seulement de leurs résidents mais aussi de la population du territoire, les consultations étant ouvertes à tous. Cette offre n'est malheureusement pas optimisée étant donné que reste peu connue et difficilement accessible.

L'objectif est de promouvoir notre territoire et le rendre attractif tant pour les habitants que pour les praticiens : ne pas devenir dortoir et sortir de la problématique de territoire sous-doté en attirant de jeunes docteurs.

Le projet est basé sur une maîtrise d'œuvre partagée, deux collectivités collaborant (la commune du Neubourg et la communauté de communes) avec l'hôpital du Neubourg qui est un partenaire.

Le projet verra le jour sous la forme d'un marché public de travaux. L'hôpital et l'EPHAD du Neubourg participent directement par la mise à disposition du foncier sur lequel sera réalisé un parking réservé aux soignants et aux patients. La maîtrise d'ouvrage est assurée conjointement par la ville et la communauté de communes.

<b>Partenaires :</b>	<p><b><u>Partenariats acquis :</u></b> Département de l'Eure</p> <p><b><u>Prochaine étape :</u></b> Obtenir un financement dans le cadre du Plan de relance de l'Etat</p>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<p><b><u>Aménagement urbain-paysager :</u></b> 185 000, 00 euros HT</p> <p><b><u>Eclairage :</u></b> 20 000 euros HT</p> <p><b><u>Barrière, contrôle d'accès, mobilier :</u></b> 45 000 euros HT</p> <p><b><u>Coût total :</u></b> 250 000 euros HT</p>
<b>Plan de financement</b>	Voir tableau joint
<p><b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b></p> <p><i>En cours – novembre 2021 : consultation des entreprises ·</i> <i>Début des travaux : Février 2022</i></p>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

**2 - AMENAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER DES ABORDS DU POLE MEDICAL DU CENTRE HOSPITALIER DU NEUBOURG**

Désignation de l'action:

Maître d'ouvrage:

Organisme : Co-maître d'ouvrage :  
Communauté de communes du Pays du Neubourg et commune du Neubourg

Responsables légaux :

Jean-Paul LEGENDRE, Président de la communauté de communes  
et  
Isabelle VAUCQUELIN, Maire de la commune

Organisme porteur : Mairie du Neubourg

Adresse : 2 Place Ferrand, 27110 Le Neubourg  
Tel : 02.32.35.17.33

Date de commencement:

févr-22

MONTANT TOTAL	PART MAÎTRE D'OUVRAGE	PART ETAT sous réserve d'éligibilité du dossier				PART AUTRES FINANCEURS sous réserve d'éligibilité du dossier:			Vérification automatique du total
		DETR	D541	PLAN DE RELANCE	AUTRE	DEPARTEMENT	REGION	AMTME	
250 000,00 €	116 687,00 €	0 %	0 %	85 000,00 €	0 %	46 313,00 €	0 %	0 %	250 000,00 €
Calcul automatique des taux	47 %	0 %	0 %	34 %	0 %	19 %	0 %	0 %	100 %



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique : Cohésion

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>3 - CREATION D'UNE DEUXIEME SALLE DE CINEMA AU NEUBOURG</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>Organisme :</b> Mairie du Neubourg <b>Responsable légal :</b> Isabelle VAUQUELIN, Maire du Neubourg <b>Adresse :</b> 2 Place Ferrand, 27110 Le Neubourg <b>Tel :</b> 02.32.35.17.33 <b>Courriel :</b> <a href="mailto:mairie@le-neubourg.fr">mairie@le-neubourg.fr</a>
<b>Description de l'action :</b> <p>L'objectif est de maintenir, voire augmenter une offre culturelle (films et spectacles) en zone rurale.</p> <p>Le cinéma « Le Viking », situé au cœur du centre-ville du Neubourg, est un lieu culturel attractif. En plus de sa programmation cinématographique, il met en place une politique d'animations diversifiées, accessibles à tous et participe à de nombreuses opérations : festival du cinéma d'animation du Neubourg depuis 2009, séances tout-petits (moins de 3 ans), séances retraités, « L'Eure fait son cinéma » (lancement de l'opération en 2017, au Neubourg), participation au Mois du film documentaire, participation au Festival Alimentaire, participation aux dispositifs nationaux Lycéens au cinéma, Collège et cinéma et Ecole et cinéma, collaboration avec le Pôle Images Haute Normandie en 2017 pour fêter les 60 ans du Viking avec la projection de vieux courts métrages, accueil de comédiens pour des avant-premières.</p> <p>Le cinéma Le Viking est le seul cinéma de la communauté de communes du Pays du Neubourg. Les cinémas multiplex voisins sont à Rouen, Louviers, Elbeuf, Evreux et Bernay (en projet). Le Neubourg se trouve entre 20 et 40 km de ces cinémas. Ce cinéma permet donc d'apporter de la culture en milieu rural, situé loin des grandes agglomérations régionales. Le cinéma Le Viking a accueilli plus de 42 000 spectateurs en 2016 et en 2017. C'est un véritable lieu culturel de proximité. En plus de la projection des films, nous réalisons des conférences, des concerts et des pièces de théâtre. Nous privilégions ces événements, le jeudi, jour de fermeture hebdomadaire du cinéma en période scolaire, mais il est bien évident que certaines manifestations ne peuvent avoir lieu que le vendredi soir ou le week-end.</p> <p>Avoir une seule salle amène des difficultés à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le souhait de maintenir une offre diversifiée de films, dont des films Art et Essai, est peu compatible avec du monosalle.</li><li>- La concurrence des multiplex offrant des films différents aux membres d'une même famille s'accroît.</li><li>- La programmation de pièces de théâtre, de concerts et de conférences est difficilement compatible car elle est antagoniste avec les exigences des distributeurs de films, qui demandent une programmation sans interruption d'une journée.</li></ul> <p>Une deuxième salle de 100 places, juxtaposée à la première (capacité de 401 places) va permettre d'augmenter l'offre culturelle et maintenir une programmation de qualité, c'est-à-dire diversifiée et avec des sorties nationales et/ou récentes. La cabine de projections sera la même pour les deux salles, ce qui n'entraînera pas beaucoup d'augmentation de nos frais de fonctionnement.</p> <p>Le cinéma Le Viking du Neubourg a été construit en 1957. Il a gardé sa décoration des années 50, grâce à la municipalité qui investit régulièrement. Le rayonnement est important pour avoir autant de spectateurs. Depuis une bonne dizaine d'années, le cinéma a su conquérir un public grandissant.</p> <p>Pour la saison 2019, le cinéma a accueilli 45 978 spectateurs et compte près de 886 abonnés à la réception du programme par mail.</p> <p>Les dépenses de fonctionnement seront mutualisées sur les deux salles. Nous poursuivrons notre partenariat avec l'Association Raxy Sirius du Havre pour la programmation et la projection. La transmission des copies des</p>	

films se fait en numérique. La transmission du film sur support tel que les disques durs est de plus en plus remplacée par la transmission par Internet.

La nouvelle salle de projection totalisera 94 places, plus 3 places PMR, et des sanitaires, avec un accès par le hall d'entrée existant.

La commune a sélectionné un maître d'œuvre pour le suivi des travaux de construction. Le dossier est divisé : un marché de travaux pour la construction et un marché pour l'équipement intérieur de la salle.

Partenaires :	<p><b>Partenariats acquis :</b> Région Normandie, Département de l'Eure, CNC</p> <p><b>Prochaine étape :</b> Obtenir un financement dans le cadre du Plan de relance de l'Etat</p>
Coût prévisionnel total :	<p><b><u>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO</u> : 131 808,74 euros HT (détail ci-dessous)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maître d'œuvre : 94 000 euros HT</li> <li>- Contrôle et expertise : 7 870 euros HT</li> <li>- SPS : 3 738,93 euros HT</li> <li>- Étude : 26 199,81 euros HT</li> </ul> <p><b><u>Travaux</u> : 1 018 191,26 euros HT (détail ci-dessous)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gros-œuvre : 517 099,36 euros HT</li> <li>- Second-œuvre et aménagement : 276 180,66 euros HT</li> <li>- Lot technique : 136 411,24 euros HT</li> <li>- Equipement d'accessibilité sensorielle : 3 500 euros HT</li> <li>- Equipement projection : 85 000 euros HT</li> </ul> <p><b><u>Coût total</u> : 1 150 000 euros HT</b></p>
Plan de financement	Voir tableau joint
<p><b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b></p> <p>Début des travaux : 7 janvier 2021          Achèvement : 1<sup>er</sup> semestre 2022</p>	
Indicateurs d'évaluation proposés	Bilan de l'année 2019

**BILAN ANNÉE 2019**  
**CINÉMA LE VIKING LE NEUBOURG**

Année	Nombre d'entrées payantes	Remarques
2019	45 978	Le Roi Lion : 3 720 – Qu'est-ce qu'on ... : 3 449
2018	43 282	La Ch'tite Famille : 4 894 - Les Tuche 3 : 3 954
2017	42 459	Raid Dingue : 4 597
2016	42 310	
2015	35 764	
2014	38 379	Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ? 4 693 Supercondriaque : 3 578
2013	28 632	
2012	30 404	
2011	34 327	Intouchables : 4886 - Rien à déclarer : 4804
2010	25 860	
2009	25 326	
2008	26 370	Bienvenue chez les Ch'tis : 7399
2007	18 065	
2006	15 596	
2005	7 000	

Les chiffres de fréquentation du cinéma du Viking en 2019 sont en hausse de 6,23 %, par rapport à 2018. Au niveau national, la fréquentation des salles de cinéma en 2019 atteint 213,3 millions d'entrées, soit une hausse de 6 % par rapport à 2018.

A noter, les performances du film « Le Roi Lion » avec 3 720 entrées et une moyenne de 70 spectateurs par séance (53 séances) et du film « Qu'est-ce qu'on a encor fait au bon Dieu » avec 3 449 entrées et une moyenne de 82 spectateurs par séance (42 séances).

La fréquentation de 2019 est supérieure à toutes les autres années précédentes.

Le cinéma Le Viking a été fermé pendant deux semaines et deux jours en septembre 2019.

Les chiffres à retenir sont :

- 38,2 spectateurs en moyenne par séance contre 37,3 en 2018 (les années précédentes : 38,5, 38, 34, 39, 31, 32, 36, 30).
- 1 204 séances (public et scolaires) diffusées en 2019, contre 1 159 en 2018 (les années précédentes : 1104, 1122, 1059, 988, 924, 941, 953).
- 146 films projetés contre 139 en 2018 (les années précédentes 150, 153, 155, 159, 154, 139, 151, 148). A noter, sur ces 146 films en 2018, 63 étaient classés Art et Essai soit 43% des films et 23,3 des séances (37,4 % des films et 14,32 % des séances en 2018). Chaque film est diffusé 1,92 semaines et il est proposé en moyenne 5 films par semaine (scolaires compris).
- 41 sorties nationales contre 27 en 2018 (les années précédentes : 22, 33, 17, 21, 28, 26, 19, 18).

- 4,78 € est le prix moyen pratiqué par personne, contre 4,72 € en 2018, les années précédentes : 4,67 €, 4,62 €, 4,56 €, 4,50 €, 4,38 €, 4,46 € et 4.36 € en 2011).
- les cartes 10 places (5 €) représentent 3 159 entrées (2 598 en 2018) et les entrées CE sont au nombre de 6 943 pour un tarif de 4€ (6 879 en 2018). Le tarif « plein » de 6 € totalise 9 646 entrées soit 20,3 % du total (9 018 entrées en 2018).
- 985 abonnés reçoivent le programme du cinéma par mail toutes les semaines. 975 en 2019.
- La Page Facebook « Cinéma Le Viking » continue d'être actualisée avec la publication hebdomadaire du programme ; 1 200 personnes suivent ce lieu.

Les séances scolaires avec enfants en 2019 (3 572 en 2018, 3 198 en 2017) sont toujours privilégiées avec l'envoi d'e-mails accompagnés de dossiers pédagogiques aux écoles pour proposer des films divers et variés pouvant être intégrés au programme scolaire de l'année.

Les séances retraités ont accueilli spectateurs (1 561 en 2018, 1 821 en 2017), soit une moyenne de 195 spectateurs pour chacun des 8 films.

Les séances Tout-petits ont accueilli spectateurs (780 en 2017 et 2018) et le ciné-goûter 89 spectateurs.

"Des films à voir ou à revoir". Pendant une semaine, du mercredi 16 au mardi 22 janvier 2019, nous avons proposé 7 films classés art et essai qui ont totalisé 481 entrées.

#### 11ème Festival du Cinéma d'Animation

- 4 663 entrées payantes en 2019 contre 2 786 en 2018, 4 031 en 2017 et 3963 en 2016.
- 59 séances tout public, contre 38 en 2018, 52 en 2017 et 51 en 2016.

- Deuxième participation à l'opération "Le fauteuil gagnant" : le 2 juillet 2019, 184 entrées pour Toys story 4 et 83 entrées pour l'AP d'IBIZA. 65 photos ont été prises avec la borne à selfie.

- « Le Neubourg fait son cinéma » en août : 8 films à l'affiche, mais une petite semaine pour l'opération : 716 entrées (1135 en 2018 et 849 en 2017). Ni la météo, ni le calendrier n'ont été favorables cette année. Déception pour le festival cinéma.

TOP 10 des films				
	Titre du film	Entrées 2019	Top entrées 2018	
1	Le Roi Lion	3 720	1	4 894
2	Qu'est-ce qu'on a encore fait au bon Dieu ?	3 449	2	3 954
3	La Reine des Neiges 2	2 622	3	1 688
4	Au nom de la terre	2 133	4	1 666
5	Dragons 3 Le Monde	1 620	5	1 620
6	Nous finirons ensemble	1 425	6	1 348
7	Avengers : Endgame	1 311	7	1 203
8	Toy story 4	1 141	8	1 194
9	Star Wars L'ascension	1 115	9	1 109
10	La famille Addams	1 083	10	985

**Le Top 5 de l'année au niveau français est « Le Roi Lion », « Avengers : Endgame » et « Qu'est-ce qu'on a encore fait au bon Dieu ? », « La Reine des Neiges 2 », « Joker » (avec respectivement 10 - 6,9 - 6,7 - 6,3 et 5,6 millions d'entrées).**



**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

**3 - CREATION D'UNE DEUXIEME SALLE DE CINEMA AU NEUBOURG**

Désignation de l'actions:

Maître d'ouvrage:

Organisme : Mairie du Neubourg Responsable légal : Isabelle VAUQUELIN, Maire du Neubourg Adresse : 2 Place Ferrand, 27110 Le Neubourg Tél : 02.32.95.17.33 Courriel : mairie@le-neubourg.fr

Date de commencement:

07-Janv-21

MONTANT TOTAL	PART MAÎTRE D'OUVRAGE	PART ETAT sous réserve d'éligibilité du dossier				PART AUTRES FINANCEURS sous réserve d'éligibilité du dossier			Vérification automatique du total
		DETR	OSIL	PLAN DE RELANCE	AUTRE	DEPARTEMENT	REGION	AUTRE	
1 150 000,00 €	480 000,00			180 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	300 000 00 €	1 150 000 00 €
Calcul automatique des taux:	43 %	0 %	0 %	16 %	0 %	16 %	9 %	17 %	100 %



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique : Cohésion

<b>Numéro et désignation de l'action :</b>	
<b>4 - COUVERTURE DE LA PISTE DU VELODROME</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>Organisme :</b> Mairie du Neubourg <b>Responsable légal :</b> Isabelle VAUQUELIN, Maire du Neubourg <b>Adresse :</b> 2 Place Ferrand, 27110 Le Neubourg <b>Tel :</b> 02.32.35.17.33 <b>Courriel :</b> <a href="mailto:mairie@le-neubourg.fr">mairie@le-neubourg.fr</a>
<b>Description de l'action :</b>	
<p>La couverture de l'anneau de vitesse unique en Normandie, va permettre une attractivité du site du Neubourg par toutes les associations cyclistes environnantes à l'échelon régional et pouvoir organiser des compétitions dans au moins le quart nord-ouest de la France. L'enjeu de la couverture du vélodrome consiste également à promouvoir le sport au sein de la région de Normandie tant au niveau amateur que professionnel avec en perspective les stages de préparation aux Jeux Olympiques de PARIS 2024. Le site couvert pourra accueillir des activités autres que cyclistes, à la fois des activités sportives ou culturelles nécessitant une surface importante. Le vélodrome est situé dans le cadre d'un complexe sportif dit « Le Haut Phare », desservi par plusieurs axes de circulations constitués de Départementales reliant le Nord vers le Sud et Paris vers l'Ouest. Le site s'inscrit au milieu d'un passage doux entre la Voie Verte et l'ensemble des bâtiments culturels, historiques et sportif du complexe du Haut Phare.</p> <p>La situation géographique du vélodrome est centrale vis-à-vis de l'ensemble des communes et des activités sportives du Département de l'Eure. La Ville du Neubourg a mis en place le développement de ses activités avec pour objectif d'attirer toutes les générations à pratiquer le cyclisme soit en loisir (voie verte, voie douce) soit en compétition (vélodrome, subventionnement du club de l'Union Cycliste du Neubourg (UVN) avec des résultats à l'échelon régional et national). Le vélodrome du Neubourg participe à la découverte et au développement d'activités sportives en lien avec les programmes de l'Education Nationale et s'inscrit pleinement en cohérence avec la présence des écoles, collèges et lycées dans son périmètre immédiat. Le club de l'UVN, très actif, doté de résultats qui légitime son savoir-faire, constitue une association sur laquelle la municipalité peut s'appuyer pour organiser des compétitions ou des événements d'une dimension supérieure à celles déjà produites à ce jour afin d'exploiter le futur vélodrome dans toute sa potentialité. Le projet s'intègre totalement dans les opérations de redynamisation du centre bourg.</p> <p>Outre la pratique en compétition, la mise à disposition d'un vélodrome représente une opportunité rare de promouvoir et de développer une activité sportive ouverte au plus grand nombre, et ce dans des conditions de sécurité optimales. Trop souvent oubliée, la pratique de l'handisport sera également une caractéristique importante du projet d'autant que l'UVN a déjà remporté des courses en championnat de France dans cette catégorie. Couvrir le vélodrome sur notre territoire répond à la problématique majeure de se doter d'un outil au rayonnement national à coût raisonné considérant la structure déjà existante. Un tel équipement permet de consolider ou de développer la pratique du cyclisme sur notre territoire grâce notamment à la mise en place de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Baptêmes sur piste : organisation de « journées découvertes » pour toutes les catégories d'âge,</li><li>- Stages d'acquisition de niveau : Sur le modèle des niveaux de ski, organisation de sessions formation et remise de distinctions (pignons de bronze, d'argent et d'or)</li><li>- Partenariat avec le milieu scolaire : ouvrir le cyclisme sur piste aux scolaires dans le cadre de l'EPS.</li></ul>	

D'un point de vue sportif, et de représentation de la volonté de la Ville, cela permettra de : - dynamiser le tissu associatif à travers l'adhésion d'un club ou la mise à disposition d'un outil performant, - accueillir des compétitions cyclistes régulières, - valoriser les résultats sportifs au niveau National.

La piste existante, est très régulièrement utilisée, mais reste dépendante de la météo. La piste est souvent sollicitée mais l'organisation d'entraînement ou de compétition est difficile suivant les contraintes. Un vélodrome permet aux concurrents d'atteindre une grande vitesse en toute sécurité et de disposer d'une piste plus sécurisée, plus rapide attirant davantage de compétitions tant amateurs que professionnelles. La présence des écoles, de deux collèges, du lycée agricole dans le périmètre immédiat du vélodrome est un vecteur de promotion du sport avec des potentialités fortes pour développer une section sport étude.

La couverture du vélodrome va permettre à l'ensemble des habitants de l'intercommunalité, du Département, de la Région, de la France et des Clubs des Pays étrangers de pouvoir venir s'entraîner, concourir et participer à des compétitions voire éventuellement servir de lieu de préparation aux prochains Jeux Olympiques de Paris 2024. La modernisation de cet équipement apportera un rayonnement tant pour le département de l'Eure que la région Normandie. L'anneau est actuellement déjà très demandé par les clubs extérieurs et utilisé très régulièrement. La mise en place d'une couverture permettra une utilisation permanente d'une structure à ce jour unique en Normandie.

La structure fonctionne déjà aujourd'hui et, le fait de la couvrir, ne va pas nécessiter de mettre en œuvre des moyens supplémentaires.

La piste fait une longueur de 250,00 mètres et une largeur de 7,00 mètres. Les coureurs doivent accomplir 4 tours par Kilomètre. L'anneau de vitesse du Neubourg reste un des seuls à avoir une longueur de 250m. C'est parce que sa longueur est identique aux pistes de courses olympiques, qu'il est intéressant de prévoir la couverture pour réaliser les entraînements et les compétitions des coureurs de hauts niveaux. La couverture envisagée peut être réalisée soit en structure gonflable, ou en acier recouvert d'une toile en tissu ou enfin d'une armature constituée par une charpente métallique ou bois puis d'une couverture en polypropylène ou bardage isolant. La couverture va aussi permettre la récupération d'eau pour l'arrosage de l'Hippodrome et des terrains de sport.

<p><b>Partenaires :</b></p>	<p><b>Partenariats acquis :</b> Région Normandie, Département de l'Eure</p> <p><b>Prochaine étape :</b> Obtenir un financement dans le cadre du Plan de relance de l'Etat Renégocier les financements Région et Département</p>
<p><b>Coût prévisionnel total :</b></p>	<p>Le budget de travaux alloué par le maître d'ouvrage pour cette opération s'élève à 4 280 000 € HT y compris honoraires de maîtrise d'œuvre (Hors Option Terrain multisport).</p> <p>Les principaux postes budgétaires sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture LEGERE du vélodrome = 3 380 000 € HT</li> <li>- Revêtement des sols = 302 500 € HT</li> <li>- Eclairage = 110 500 € HT</li> <li>- Divers = 10 000 € HT</li> <li>- Terrain Multisport en option = 65 000 €</li> <li>- Honoraires MOE = 322 640 € HT</li> </ul> <p>Le coût d'opération de ce projet pour la maîtrise d'ouvrage s'élève à 4 489 465 € HT incluant les primes de concours, les honoraires des missions de contrôle technique, de CSPS, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de l'assurance dommage ouvrage.</p> <p><b><u>Total coût : 4 489 465 euros HT</u></b></p>

<b>Plan de financement</b>	Voir tableau joint																						
<p><b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b></p> <p>2021 :  1<sup>er</sup> semestre nomination d'un AMO et rédaction du programme  22 novembre : présentation du programme au conseil municipal</p> <p>Calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="316 770 1273 1317"> <tr> <td><b>Lancement de l'avis d'appel à concurrence – Phase Candidature</b></td> <td>15/12/2021</td> </tr> <tr> <td><b>Remise des candidatures</b></td> <td>25/01/2022</td> </tr> <tr> <td><b>Choix des candidats</b></td> <td>11/03/2022</td> </tr> <tr> <td><b>Lancement de la Phase offre</b></td> <td>26/03/2022</td> </tr> <tr> <td><b>Remise des offres</b></td> <td>04/06/2022</td> </tr> <tr> <td><b>Analyse des offres intermédiaires et audition des candidats</b></td> <td>19/07/2022</td> </tr> <tr> <td><b>Remise offre négociée</b></td> <td>16/09/2022</td> </tr> <tr> <td><b>Analyse des offres finales – RAO et choix du lauréat</b></td> <td>31/10/2022</td> </tr> <tr> <td><b>Notification du marché</b></td> <td>01/12/2022</td> </tr> <tr> <td><b>PHASE ETUDES</b></td> <td>Décembre 2022 à Mai 2023</td> </tr> <tr> <td><b>PHASE REALISATION*</b></td> <td>Juin 2023 à Mai 2024</td> </tr> </table> <p><i>*Neutralisation de 2 semaines au mois d'août</i></p>		<b>Lancement de l'avis d'appel à concurrence – Phase Candidature</b>	15/12/2021	<b>Remise des candidatures</b>	25/01/2022	<b>Choix des candidats</b>	11/03/2022	<b>Lancement de la Phase offre</b>	26/03/2022	<b>Remise des offres</b>	04/06/2022	<b>Analyse des offres intermédiaires et audition des candidats</b>	19/07/2022	<b>Remise offre négociée</b>	16/09/2022	<b>Analyse des offres finales – RAO et choix du lauréat</b>	31/10/2022	<b>Notification du marché</b>	01/12/2022	<b>PHASE ETUDES</b>	Décembre 2022 à Mai 2023	<b>PHASE REALISATION*</b>	Juin 2023 à Mai 2024
<b>Lancement de l'avis d'appel à concurrence – Phase Candidature</b>	15/12/2021																						
<b>Remise des candidatures</b>	25/01/2022																						
<b>Choix des candidats</b>	11/03/2022																						
<b>Lancement de la Phase offre</b>	26/03/2022																						
<b>Remise des offres</b>	04/06/2022																						
<b>Analyse des offres intermédiaires et audition des candidats</b>	19/07/2022																						
<b>Remise offre négociée</b>	16/09/2022																						
<b>Analyse des offres finales – RAO et choix du lauréat</b>	31/10/2022																						
<b>Notification du marché</b>	01/12/2022																						
<b>PHASE ETUDES</b>	Décembre 2022 à Mai 2023																						
<b>PHASE REALISATION*</b>	Juin 2023 à Mai 2024																						
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>																							

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**



**4 - COUVERTURE DE LA PISTE DU VELODROME**

Organisme : Mairie du Neubourg Responsable légal : Isabelle VAUQUELIN, Maire du Neubourg Adresse : 2 Place Ferrand, 27130 Le Neubourg Tel : 02.32.35.17.33 Courriel : mairie@le-neubourg.fr

Date de commencement: mars-22

MONTANT TOTAL	PART MAÎTRE D'OUVRAGE	PART ETAT			PART AUTRES FINANCEURS			Vérification automatique du total
		DETR	DSL	PLAN DE RELANCE	AUTRE	DEPARTEMENT	REGION	
4 489 465,00 €	950 000,00 €	887 882,00 €	887 882,00 €	887 883,00 €	1 571 313,00 €	172 386,00 €	4 489 465,00 €	
Calcul automatique des taux	21 %	0 %	20 %	0 %	20 %	35 %	100 %	

DSL - PVD : mise en oeuvre des contrats visant au développement des territoires ruraux, des petites et moyennes villes



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

Axe Stratégique : **Ecologie**

à mls en forme : Police :Gras

Numéro et désignation de l'action :

### 5 – MOBILITE DOUCE - AMENAGEMENT DE LA RUE DU TOUR DE VILLE NORD »

**Maître d'ouvrage :**

**Organisme :** Mairie du Neubourg

**Responsable légal :** Isabelle VAUQUELIN, Maire du Neubourg

**Adresse :** 2 Place Ferrand, 27110 Le Neubourg

**Tel :** 02.32.35.17.33

**Courriel :** [mairie@le-neubourg.fr](mailto:mairie@le-neubourg.fr)

Description de l'action :

La ville met en action des travaux pour donner aux personnes, sportifs, PMR, randonneurs, la possibilité d'avoir tout ce dont ils ont besoin sans être obligés de prendre un véhicule et de produire une pollution par l'énergie fossile. La mise en place de la voie verte a permis de faire un maillage de chemins doux au cœur de la ville et de raccorder les chemins doux à plusieurs endroits de la voie verte. Ainsi cela va inciter les personnes demeurant dans le centre, les communes limitrophes, et les randonneurs à se déplacer, visiter Le NEUBOURG, sans avoir à utiliser d'énergie mais tout en restant dans un cadre verdoyant, sportif et sécurisé. C'est une volonté de donner la possibilité à tout à chacun de pratiquer une activité en participant à la lutte contre la sédentarité.

L'aménagement de la dernière partie de la rue du tour de ville Nord, s'inscrit dans la politique de développement des voies douces connectées à plusieurs endroits de la voie verte. En effet, cette rue qui relie les communes de Vitot et du Neubourg, croisent la Voie Verte qui elle-même permet d'accéder au centre bourg.

La création des voies douces va compléter les accès à pied, en vélo ou aux PRM, à toutes les activités et bâtiments de service public, le Vieux Château, l'allée du Champ de bataille, aux deux collèges, aux écoles, aux équipements sportifs comme le complexe du Haut phare, la piscine, le stade d'athlétisme Guillot, l'hippodrome où se situe l'ensemble des terrains de football, le vélodrome et aux centres commerciaux. L'aménagement adapté à cette rue avec des chemins doux, permettra aux habitants, collégiens, randonneurs, visiteurs, touristes, promeneurs ou personnes souhaitant accéder à pied ou en vélo en toute sécurité, jusqu'à la voie verte et chemins doux. En outre, ces rues constituant un lien majeur de circulation tant piéton que routier des quartiers résidentiels de la commune vers le centre-ville et la totalité des structures mises à disposition.

L'aménagement de la rue du Tour de Ville Nord commence physiquement à l'angle de la rue de VITOT, qui est en voie partagée. Il facilite l'accès depuis la voie verte en limite de la commune de Vitot pour ensuite desservir le centre-ville du Neubourg. Cette opération aura des conséquences directes sur les populations de ces deux communes et randonneurs, voyageurs de tous horizons.

La rue de Vitot et la rue du Tour de Ville Nord participent à la traversée de la commune du Neubourg par son axe nord-sud et Est-Ouest. Elles traversent de nombreux quartiers jusqu'aux communes de Vitot et de Crosville la Vieille.

La rue du Tour de Ville Nord, possède une chaussée actuelle qui est fortement dégradée et d'une conception très étroite. Le passage des piétons et vélo se résume par une vie en insécurité sur le domaine public et ne permet pas de déplacements en cheminement doux par une personne ou PMR. L'utilisation de la rue du Tour de Ville Nord est très fréquentée malgré son état, par les piétons le jour du marché très réputé dans la région de Normandie.

La rue du Tour de ville Nord, possède déjà une partie d'aménagement comme la rue de VITOT. L'expérience démontre l'efficacité et la qualité de vie que produit ce type d'aménagement.

Après la réalisation des travaux d'enfouissement de réseaux, la réfection de la chaussée sera effectuée afin de sécuriser la circulation routière dans le cadre de la mise en place d'une « zone vingt » avec construction de trottoirs et d'aménagements dédiés à la coexistence entre les piétons et les voitures. Cette mise en sécurité va permettre aux utilisateurs de se déplacer à pied dans l'ensemble du territoire et de retrouver la voie verte sur plusieurs points principaux comme le rond-point des drapeaux, l'office de tourisme, le lycée, la rue du petit rissaut et le complexe sportif du Haut Phare.

Pour la rue du Tour de Ville Nord, la séparation des piétons et vélo est obligatoire avec le trafic de véhicules le mercredi matin, lors du marché hebdomadaire mais aussi lorsque les usagers souhaiteront traverser l'ensemble des points critiques comme la rue du Champ de Bataille.

A l'occasion de ces travaux, les aménagements de collecte des eaux de pluie seront réalisés avec la mise en œuvre d'un réseau de captage et la création de noues de rétention ayant vocation à se déverser, autant que de besoin, vers la vallée spécialement dédiée à cet effet. L'aménagement de noues et de gestion des eaux par l'hydraulique douce est privilégié afin de reconstituer un corridor naturel permettant une auto-gestion par des végétaux, nécessitant très peu d'entretien.

Tout au long de cette rue, un cheminement doux sera construit afin de permettre la circulation des piétons et des cyclistes en toute sécurité leur permettant d'accéder au centre-ville et de relier la voie verte mais aussi les communes voisines. Ce projet s'inscrit ainsi également dans une démarche de développement des activités touristiques et sportives.

En outre, l'ensemble de cette opération permettra de constituer un maillage de circulation sécurisé pour les collégiens venant de Vitot ou résidant à proximité de cette rue afin de se rendre au 2<sup>e</sup> collège.

La rue du Tour de ville Nord est très fréquentée et il convient de la doter des aménagements nécessaires permettant la coexistence des voitures, des cyclistes et des piétons sur un axe reliant directement deux communes et une voie verte.

Le réaménagement de la rue permettra d'améliorer le cadre de vie des riverains et des nombreuses personnes empruntant à pied, ou à vélo, leur permettant à tous de se la réapproprier en y vivant ou en l'empruntant en toute sérénité.

L'entretien est assuré par les agents de la mairie du Neubourg.

Le travail consistera à réaliser des aménagements de voirie avec réfection de chaussée, implantation de végétaux et de mobiliers urbains adaptés, création d'une voie douce, réalisation d'un réseau de captage des eaux de pluie et accessibilité du centre bourg par les voies douces.

Une assistance à maîtrise d'œuvre sera nécessaire afin de choisir dans les meilleures conditions les entreprises titulaires des lots définis au sein d'un marché public.

Le marché public comprendra un lot voirie, un lot espaces verts aménagement et un lot affichage pédagogique pour l'utilisation de l'ensemble des voies douces et de la voie verte sur le secteur du Neubourg.

Partenaires :	<p><b>La Région Normandie</b> : Direction de l'Aménagement du Territoire, Service Vie des territoires et contractualisation</p> <p><b>Le Département de l'Eure</b> : Direction de l'Aménagement du Territoire, Pôle Ingénierie aux territoires</p>
Coût prévisionnel total :	<p>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO : 25 000 euros HT</p> <p>Travaux : 510 000 euros HT</p> <p><b>TOTAL : 535 000 euros HT</b></p>

<b>Plan de financement</b>	<i>Voir tableau joint</i>
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b>	
Elaboration du Projet : 1 <sup>er</sup> trimestre 2022	
Choix des entreprises : 2 <sup>ème</sup> trimestre 2022	
Réalisation des travaux 3 <sup>ème</sup> trimestre 2022	
Fin des travaux décembre 2022	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

**a mis en forme : Police :9 pt**



## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

**Désignation de l'œuvre:** 5 - MOBILITE DOUCE - AMENAGEMENT DE LA RUE DU TOUR DE VILLE NORD

**Maire de l'ouvrage:** Organisme : Mairie du Neubourg

Responsable légal : Isabelle VAUQUELIN, Maire du Neubourg  
 Adresse : 2 Place Ferrand, 27110 Le Neubourg  
 Tel : 02.32.35.17.33  
 Courriel : mairie@le-neubourg.fr

**Date de commencement:** Juin-22

MONTANT TOTAL	PART MAIRIE D'OUVRAGE	PART ETAT sous réserve d'éligibilité du dossier				PART AUTRES FINANCEURS sous réserve d'éligibilité du dossier			Vérification automatique du total
		OTM	OTM	AUTRE	PLM DE RELANCE	DEPARTAMENT	REGION	AUTRE	
535 000,00 €	105 000,00 €				215 000,00 €			215 000,00 €	535 000,00 €
Calcul automatique des taux	20%	0%	0%	0%	40%	0%	0%	40%	100%

3750  
255000

256750 214000



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique : Cohésion

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>6 - Création d'un terrain multisports accessible à tous</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>Organisme :</b> Mairie du Neubourg
	<b>Responsable légal :</b> Isabelle VAUQUELIN, Maire du Neubourg
	<b>Adresse :</b> 2 Place Ferrand, 27110 Le Neubourg
	<b>Tel :</b> 02.32.35.17.33 <b>Courriel :</b> <a href="mailto:mairie@le-neubourg.fr">mairie@le-neubourg.fr</a>
<b>Description de l'action :</b> <p>Les membres du Conseil municipal proposent la création d'un espace sportif accessible par toutes les personnes multigénérationnelles, à mobilité réduite et de tout niveau de capacité à faire du sport. La réalisation de cette espace, s'inscrit dans un cadre verdoyant et en limite du secteur de la zone scolaire, de la voie verte et de l'espace du Haut phare.</p> <p>Le conseil municipal a choisi de faire cet espace pour apporter une réponse aux personnes qui veulent pratiquer le sport, de l'activité mais aussi de la détente sur un espace sécurisé et accessible à tous, à pied, à vélo, en fauteuil roulant, en skate, rollers, patinette. Eléments Incontournables de la culture urbaine, le skateboard, le roller et le BMX, occupent une place grandissante dans l'espace public, en détournant le mobilier urbain comme terrain de jeu.</p> <p>Pour promouvoir ces pratiques libres et leur offrir un lieu plus adapté, les villes souhaitent aménager un espace, qui devient pour les utilisateurs de véritables points de rencontre et d'échanges qu'ils s'approprient facilement. Pour répondre au mieux à la particularité de ce type d'espace, la conception sera aussi basée sur la possibilité que certaines personnes puissent s'exprimer au niveau artistique.</p> <p>Le souhait de la commune est de faire participer les futurs utilisateurs avec qui nous entretenons une relation étroite. Ils partageront leur retour d'expériences et leur passion.</p> <p>Nous ambitionnons d'apporter à cette espace une réflexion qui dépasse le simple cadre de l'équipement sportif, en intégrant dans les projets des réflexions l'utilité de changer les habitudes de se déplacer sans l'usage de la voiture et d'utiliser un site paysager pour favoriser des challenges.</p> <p>Mais nous restons particulièrement attentifs aux qualités fonctionnelles des ouvrages, afin de garantir un projet attractif et polyvalent pour les différentes disciplines et les différents niveaux de pratique (du débutant au confirmé).</p> <p>L'époque des skate-parks génériques est révolue, et imaginer ce type d'équipement comme un lieu de plaisir et de convivialité implique avant tout de sortir de ces schémas désuets de modules posés sur une dalle.</p> <p>En renouant avec les formes urbaines originelles où ces sports sont nés, notre espace sera pensé en trois dimensions, autour de lignes de pratique cohérentes et de configurations formelles variées.</p> <p>Pour insérer harmonieusement un skate-park dans son contexte, l'objectif n'est pas de couler un maximum de béton, mais plutôt de savoir intégrer avec subtilité les formes construites dans leur environnement paysager et des espaces conviviaux pour le partage et l'intérêt de procurer aux jeunes une solution adaptée à tous.</p> <p>La conception de l'espace repose sur une maîtrise des pratiques, une concertation étroite avec les acteurs du projet, une analyse fine du contexte et une gestion optimale du budget.</p> <p>La synthèse garantie une structure cohérente, attractive et originale, capable de fédérer un public varié sur Le Neubourg. Le projet a été étudié lors des commissions Travaux – Cadre de vie, suite à une communication avec des jeunes, des personnes, qui pratiquent le sport de rue et qui nous oriente sur des bases constructives pour ce projet qui seront utilisées et non laissées de côté car mal dimensionnées.</p> <p>En plus de cette espace, il est proposé d'aménager un terrain sportif extérieur de basket-ball et hand-ball.</p>	

Dans un second temps, cet aménagement pourra être complété par un terrain de football dans les années à venir.

Ce nouvel équipement viendra renforcer l'offre sur la commune.

Il constituera un nouvel espace de loisirs pour les jeunes du Neubourg, du territoire du plateau de la Communauté de communes, pour toutes les activités de loisirs et de performances entre clubs.

Cette réalisation vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la mobilité, la sociabilité, l'activité, l'art appliqué (street'art), préservation de l'environnement
- Lutter contre l'inactivité, l'obésité, l'exclusion,
- L'utilisation des voies douces plutôt que l'utilisation des véhicules à moteur, la production de CO2,
- Améliorer le partage et apporter une qualité de vie en société à beaucoup de personnes qui sont sédentaires, etc...

Actuellement plus d'une centaine de pratiquants de ce type de sport existe sur la population du Neubourg, mais avec les élèves des collèges et du lycée, nous portons ce projet pour l'ensemble afin d'obtenir une utilisation périscolaire.

<p><b>Partenaires :</b></p>	<p>Nous allons solliciter le Département de l'Eure, La Région Normandie, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, le Centre National pour le développement du Sport, la Communauté de Commune du Pays du Neubourg.</p> <p>L'engagement des financeurs sera axé sur le développement du sport et de l'activité des familles mais aussi sur l'utilisation des équipements par les élèves des écoles, collèges et lycées.</p> <p>En 2024, la France va organiser le plus grand événement sportif de la planète, La Ville de Le Neubourg a obtenu le label « Terre de Jeux 2024 ».</p> <p>Trois grands axes sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager les émotions du sport</li> <li>• Mettre plus de sport dans le quotidien des habitants</li> <li>• Animer et faire grandir la communauté de ceux qui sont passionnés par les Jeux</li> </ul>																					
<p><b>Coût prévisionnel total :</b></p>	<p>Budget prévisionnel d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 125 000 € pour 5 modules</li> <li>- 65 000 € pour la plateforme</li> <li>- 70 000€ pour un circuit multigénérationnel</li> <li>- 15 000 € pour les poteaux et buts</li> <li>- 20 000 € de clôture.</li> </ul> <p style="text-align: right;">Total H.T.= 295 000,00€</p> <p>Les coûts d'exploitations seront pris en charge par les services techniques municipaux de la Ville, mais seront réduit au nettoyage 2 fois par ans-et de 4 tontes dans la même période.</p>																					
<p><b>Plan de financement</b></p>	<p>Plan de financement :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">DSIL</td> <td style="width: 10%;">40%</td> <td style="width: 30%;">118.000.00 € H.T.</td> </tr> <tr> <td>Département de l'Eure</td> <td>20%</td> <td>59.000.00 €H.T.</td> </tr> <tr> <td>Région Normandie</td> <td>10%</td> <td>29.500.00 € H.T.</td> </tr> <tr> <td>CAF de l'Eure</td> <td>5%</td> <td>14.750.00 € H.T.</td> </tr> <tr> <td>Centre National pour le Développement du Sport</td> <td>5%</td> <td>14.750,00 € H.T.</td> </tr> <tr> <td>Commune (autofinancement)</td> <td>20%</td> <td>59.000.00 € H.T.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>TOTAL</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>295.000.00 € H.T.</b></td> </tr> </table>	DSIL	40%	118.000.00 € H.T.	Département de l'Eure	20%	59.000.00 €H.T.	Région Normandie	10%	29.500.00 € H.T.	CAF de l'Eure	5%	14.750.00 € H.T.	Centre National pour le Développement du Sport	5%	14.750,00 € H.T.	Commune (autofinancement)	20%	59.000.00 € H.T.	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>295.000.00 € H.T.</b>
DSIL	40%	118.000.00 € H.T.																				
Département de l'Eure	20%	59.000.00 €H.T.																				
Région Normandie	10%	29.500.00 € H.T.																				
CAF de l'Eure	5%	14.750.00 € H.T.																				
Centre National pour le Développement du Sport	5%	14.750,00 € H.T.																				
Commune (autofinancement)	20%	59.000.00 € H.T.																				
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>295.000.00 € H.T.</b>																				

**Année de démarrage et calendrier prévisionnel :**

Le projet sera élaboré par un architecte et passera par la réalisation d'appel d'offres en marché public pour la partie travaux.

Cet appel d'offres sera divisé en lots afin de permettre une réponse des entreprises locales.

Des bureaux de contrôle et de suivi qualité seront retenus pour valider les éléments avant réception.

Le projet est élaboré pour l'année à venir et peut être effectif et productif pour la rentrée 2022.

Projet : 1<sup>er</sup> trimestre 2022

Permis d'aménager : 1<sup>er</sup> semestre 2022

Appel d'offres : 2<sup>e</sup> trimestre 2022

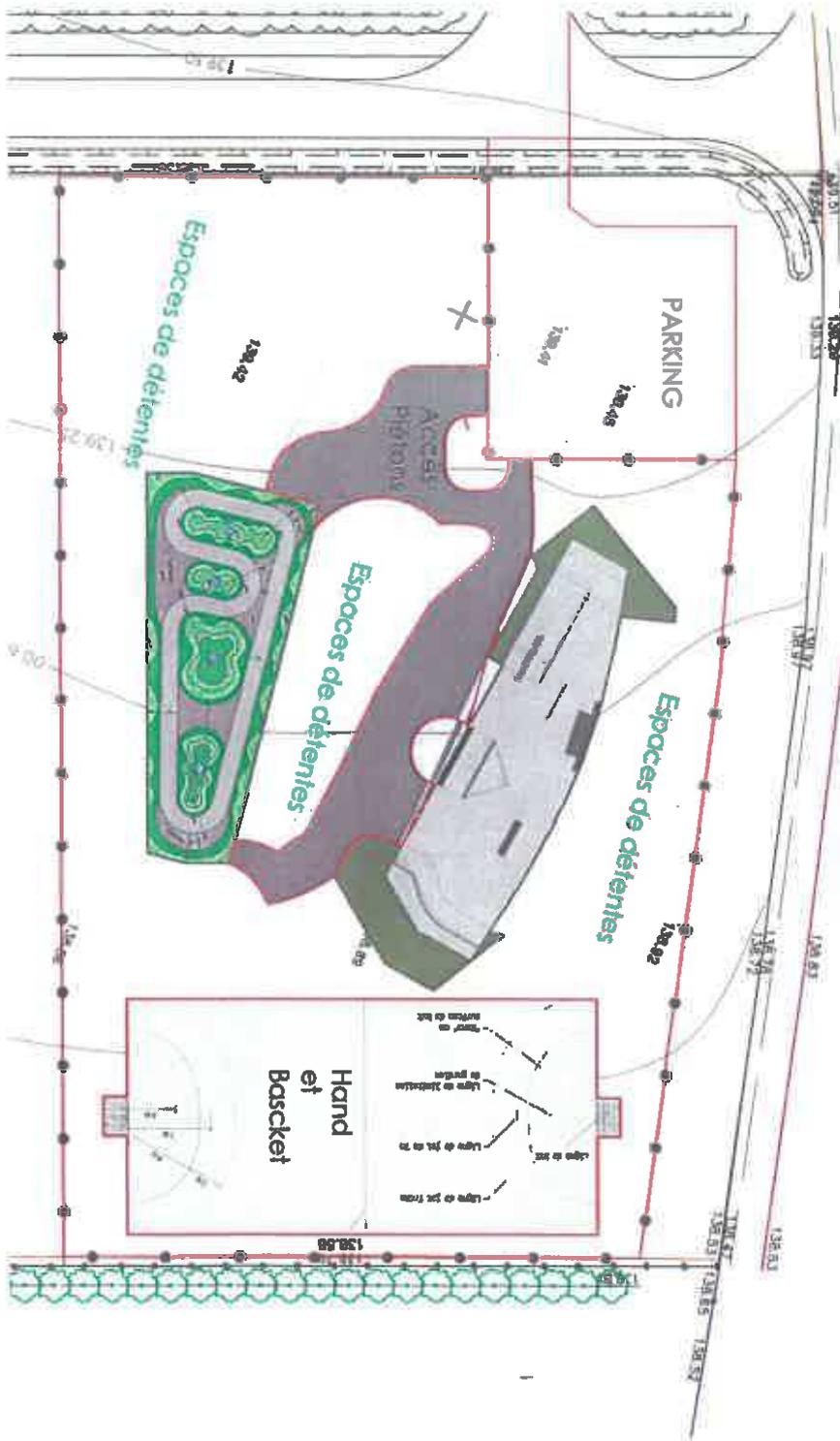
Début des travaux : Juin 2022

Fin des travaux : septembre 2022

**Indicateurs d'évaluation  
proposés**



# Projet aménagement du terrain MULTISPORT



## Exemple de Skate-park de LOUVIERS



### Louviers (27)

## Conception

Maître d'ouvrage

Ville de Louviers

Officier

Mairie d'Evreux

Groupement

Irigh Infra / Artidota Skateparks

Type d'équipement

Skatepark polymat

Surface

332m<sup>2</sup>

Budget construction

99.000 €

Date de livraison

Février 2020



Exemple de PUMPTRACK multisport





## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

Axe Stratégique : Cohésion

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>7 - CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE ET ETUDE DES CIRCUITS COURTS</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>Organisme :</b> Mairie du Neubourg  <b>Responsable légal :</b> Isabelle VAUQUELIN, Maire du Neubourg <b>Adresse :</b> 2 Place Ferrand, 27110 Le Neubourg <b>Tel :</b> 02.32.35.17.33 <b>Courriel :</b> <a href="mailto:mairie@le-neubourg.fr">mairie@le-neubourg.fr</a>
<b>Description de l'action :</b>  La réalisation d'une cuisine centrale a pour objectif de conduire à l'exécution de repas issus d'un circuit court avec des matières premières de qualité. Les repas pourront être distribués aux écoles et autres cessures collectives.  Le projet de création d'une unité de production de repas issus de matières premières des artisans et producteurs locaux, permettra : <ul style="list-style-type: none"><li>- d'une part, la réalisation d'économies, d'achats à courtes distances, la sécurité alimentaire, de la rémunération équitable pour les producteurs, obtenir des produits BIO de qualité ;</li><li>- et d'autre part, le développement de la production de plats préparés « chauds » à destination des personnes dépendantes à leur domicile. La ville envisage d'apporter les repas aux personnes le souhaitant habitant à la résidence TURMEL, gérée par le CCAS.</li></ul> Actuellement, la ville propose des repas complets aux écoles DOLTO, JEAN MOULIN et DUPONT DE L'EURE. Elle prévoit, avec cette cuisine centrale, de fournir également le centre de loisirs, le mercredi et pendant les vacances scolaires, avec un potentiel d'accroissement sur le secteur du plateau du Neubourg.  Le regroupement permettra aussi de réduire les coûts d'exploitation sans pour autant réduire le personnel car les moyens seront regroupés pour réaliser des repas « fait maison » et distribués avec les véhicules et conteneurs de maintien au chaud et froid actuellement en place.  Le choix est d'obtenir des fruits, légumes, viandes, crèmes, yaourts, lait, volailles, etc... qui proviendront de producteurs locaux dont les cultures seront raisonnées, sans l'utilisation de pesticides. Les cuisiniers pourront obtenir des repas avec une traçabilité correspondante aux objectifs de suivi et de sécurité sanitaire.  Le but aussi est de minimiser le développement de CO <sup>2</sup> par des transports courts et du stockage en chambres froides pour des quantités permettant d'obtenir des prix satisfaisants et équitables pour les fournisseurs régionaux.  Le projet de la cuisine aura une surface de 600m <sup>2</sup> environ avec les équipements de production et de maintien au froid.  Le projet va profiter à de nombreux utilisateurs.	

a mis en forme : Justifié

L'aspect de regroupement va permettre le développement économique des artisans, producteurs et éleveurs sur le périmètre de l'intercommunalité.

Ce projet s'intègre dans plusieurs axes stratégiques du territoire :

- apporter aux enfants des écoles des repas de qualité en évitant le gaspillage,
- apporter des produits de qualité dans la réalisation des repas,
- minimiser les coûts de transport pour la fourniture de denrées alimentaires,
- réduire la production de CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère,
- permettre aux producteurs régionaux de se positionner sur de la vente en circuit court
- faire des achats avec des producteurs à culture raisonnée avec lesquels nous réalisons un commerce équitable sur plusieurs années,
- avoir des produits extra-frais qui garantiront des saveurs aux repas.

La ville a déjà réalisé un bilan sur les repas servis tout au long d'une année mais aussi les préparations de repas pour les festivités de la municipalité et les fêtes organisées. Ce sont plus de 55 000 repas par an qui sont servis dans les restaurants scolaires des trois écoles primaires de la commune.

Ainsi, la création d'une cuisine centrale permettra :

- la mise en place d'une partie de stockage des produits frais,
- la réalisation d'un espace spécialement conditionné pour la réalisation des plats froids dans un espace frais dit « salle propre » permettant de conserver les aliments plus longtemps car ils ne seront pas mis en contact direct avec l'air ambiant.

La responsabilité de la restauration relève de la Ville. Le mode d'organisation est actuellement sur 2 cuisines et un prestataire extérieur. Le service est assuré par le personnel communal pour les cuisines.

Dans le cas de la résidence, la gestion est assurée par une société de restauration collective : les repas sont alors préparés dans une cuisine centrale puis livrés dans une cuisine dite "satellite", soit en liaison chaude, soit en liaison froide.

Pour le centre de loisirs (géré par une association subventionnée par la ville), ce sont environ 6 500 repas servis à l'année. A l'heure actuelle, ils sont livrés par une société de restauration collective et réchauffés dans les locaux de la cuisine de l'école maternelle. La future cuisine centrale pourra fournir les repas du centre de loisirs.

La réalisation de la cuisine centrale va permettre d'apporter aux élèves, aux personnes de la résidence, et aux autres éventuels bénéficiaires, des repas réalisés sur place avec des matières premières de qualité issues des producteurs régionaux et locaux. La ville veut établir un parcours très court entre le producteur et le consommateur afin de favoriser l'utilisation de quantité de nourriture adaptée au besoin de chacun.

Le regroupement va permettre de gérer mieux les interventions des cuisiniers et opérateurs en un seul endroit. Néanmoins, il est possible et envisagé que la ville prenne en charge des employés pour la distribution des repas mais aussi pour la gestion des livraisons.

Dans ce genre d'équipement, la ville peut envisager la mise en place de composteurs pour éviter les volumes de déchets.

Partenaires :

Prochaine étape :

Négocier des financements dans le cadre de la maquette annuelle de l'Etat et le nouveau contrat de territoire

<b>Coût prévisionnel total :</b>	<p>En octobre 2019, l'estimation de l'investissement par l'architecte à l'étape Avant-Projet s'élevait à 1 993 170 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre).</p> <p><b>Estimation réévaluée en 2021 : 2 100 000€ H.T.</b></p>
<b>Plan de financement</b>	<i>Voir annexe jointe</i>
<p><b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b></p> <p>Année de démarrage des travaux : 2024</p> <p>6 mois d'étude projet en 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 mois instruction du permis de construire</li> <li>- 2 mois pour la consultation des entreprises</li> <li>- 1 mois de préparation pour la phase chantier</li> <li>- Construction bâtiment cuisine centrale 12 mois de travaux</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

INDREMIER SURFACES	
<b>ZONE PERFORMEL</b>	
Surface de plan	10 m <sup>2</sup>
Plancher - S.A.C.T. Energie	10 m <sup>2</sup>
Carrelage	16 m <sup>2</sup>
Revêtement + ZI	31 m <sup>2</sup>
Appareils - Chauffage	16 m <sup>2</sup>
Appareils de froid	21 m <sup>2</sup>
Boisage	16 m <sup>2</sup>
Stockage extérieur	10 m <sup>2</sup>
Outon + plonge batterie	43 m <sup>2</sup>
Stockage produits fins locaux	10 m <sup>2</sup>
Plancher bois	16 m <sup>2</sup>
Plancher plastique	6 m <sup>2</sup>
Stockage + nettoyage étalage	32 m <sup>2</sup>
<b>ZONE TOTAL</b>	<b>302 m<sup>2</sup></b>
<b>ZONE PERFORMEL</b>	
Carrelage	16 m <sup>2</sup>
Boisage	16 m <sup>2</sup>
Vestibule boisage	29 m <sup>2</sup>
Plancher boisage	17 m <sup>2</sup>
Plancher boisage	16 m <sup>2</sup>
Boisage	16 m <sup>2</sup>
Vestibule boisage	36 m <sup>2</sup>
Boisage - boisage	43 m <sup>2</sup>
<b>BOIS-BOIS</b>	<b>205 m<sup>2</sup></b>
<b>ZONE PERFORMEL</b>	
Plancher	28 m <sup>2</sup>
Plancher	6 m <sup>2</sup>
Boisage	21 m <sup>2</sup>
BOIS-BOIS	55 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>507 m<sup>2</sup></b>



**PROJET**

**A B**

N° de plan de permis  
N° de permis de construire  
N° de permis de voirie

---

**MATRE OUVRE**

---

**DECLARANT**  
Construction d'une  
colonne centrale  
**plan RDC**

---

**ETAT PROMISE**

**PROJE**  
P. 10/10/10

---

**ECHELLE**  
1/500ème

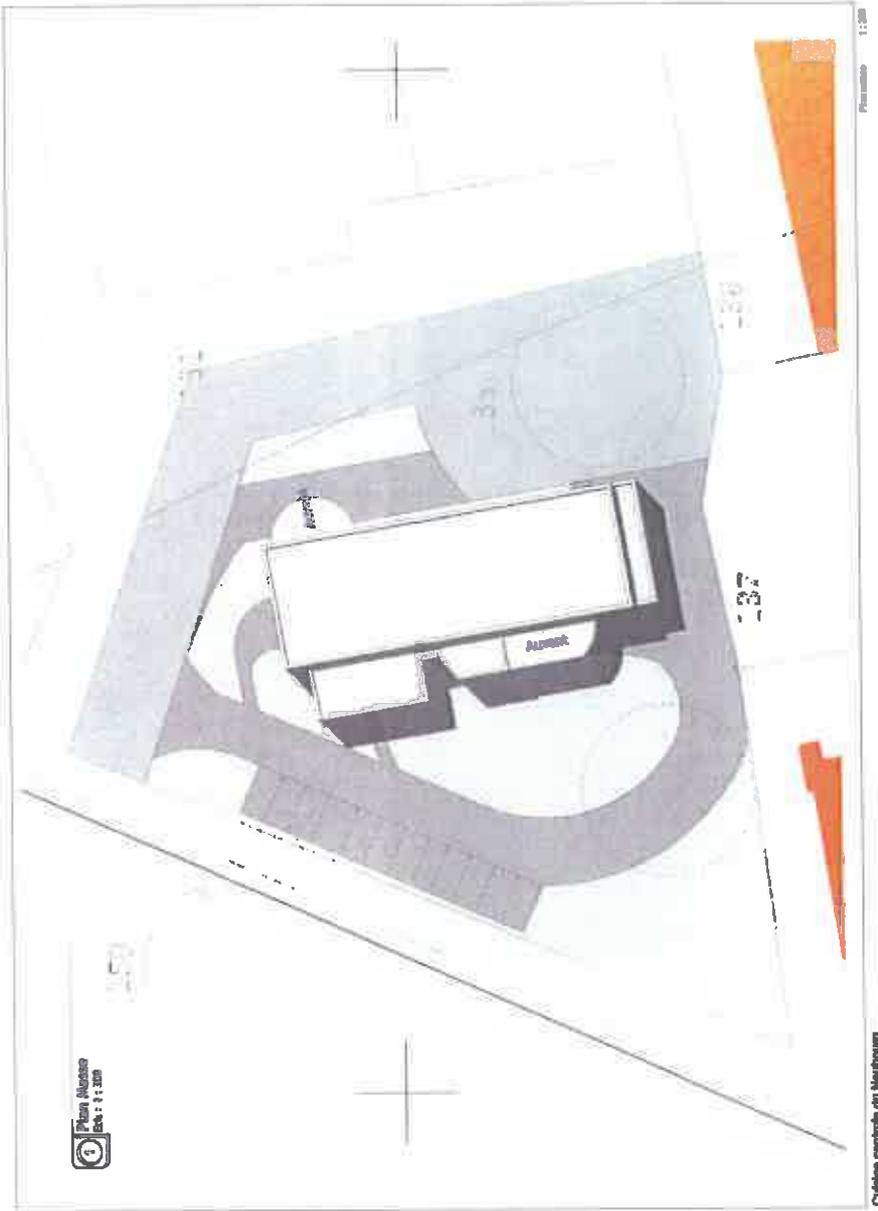
---

**PROJ.C**  
/

\*Les plans ont été vérifiés  
et approuvés par le  
service de permis de  
construire et de voirie  
dans le cadre de la  
procédure de permis de  
construire et de voirie  
pour l'Etat de la Région  
de la Vallée d'Aoste.

---

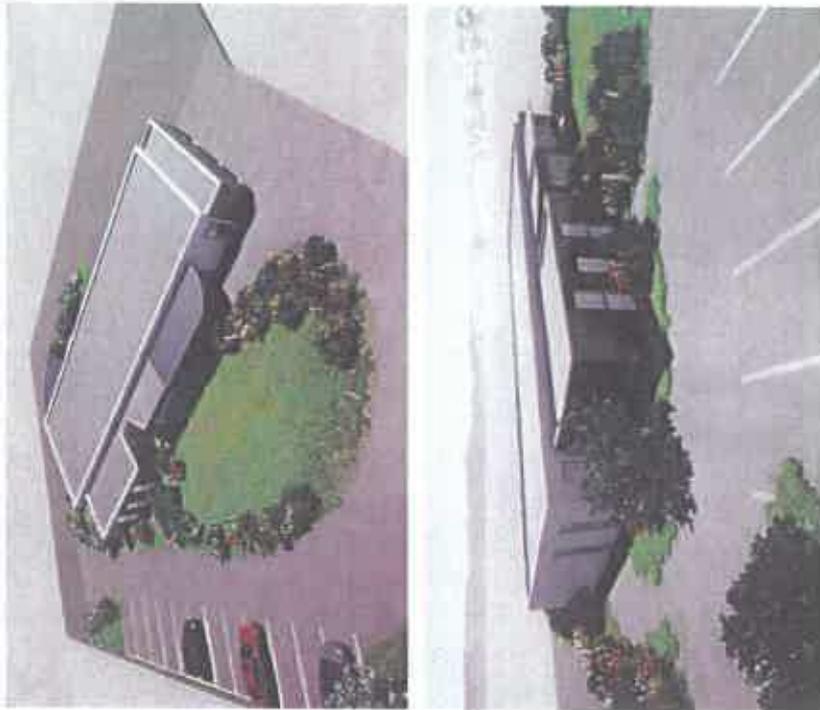
**DATE**  
17.10.2018



Plan Niveau  
Ech. : 1 : 200

Plan Niveau  
Ech. : 1 : 200

Cuisine centrale etl Neubourg



Proposition

Cabinet centrale de Neubourg



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### LE NEUBOURG

Rue de la République, 10000 Le Neubourg  
 Adresse 12 Place Formid, 27200 La Madeleine  
 Tél : 02.32.83.17.35  
 Courriel : contact@le-neubourg.fr

N°	N° FSEIS	Désignation de l'action	année de démarrage	MONTANT TOTAL	POINTE MAXIMUM D'OUVERTURE	ESTR	PARTI ETAT				Répartition administrative de l'Etat
							DETA	DETA	AMTME	SCMAMISSEST	
Coûbles	1	Restauration du Vieux Château	2018	0 600 000,00 €	1 821 107,21			3 642 330,82 €	1 821 108,31 €		9 605 840,69 €
Coûbles	2	Aménagement urbain et paysager des abords du pôle scolaire	2022	250 000,00 €	1 110 447,00			48 315,00 €			250 000,00 €
Coûbles	3	Création d'une écocitoyenne ville de co-citoyens	2018	1 150 000,00 €	438 687,50			180 000,00 €	180 000,00 €	250 400,00 €	1 150 000,00 €
Coûbles	4	Couverture de vélocitoyens	2022	4 480 465,00 €	1 013 200,00			418 885,00 €	418 885,00 €	172 260,00 €	4 480 465,00 €
Ecologie	5	Mobilier urbain - Aménagement de la Rue du Tour de Ville Nord	2022	850 000,00 €	250 000,00			180 000,00 €	180 000,00 €		850 000,00 €
Coûbles	6	Terrain multifonction	2022	200 000,00 €	54 000,00			54 000,00 €	54 000,00 €	20 000,00 €	200 000,00 €
Coûbles	7	Création d'une cuisine centrale et d'un tour circuits courts	2024	2 100 000,00 €	2 180 000,00			28 000,00 €	7 500,00 €		2 100 000,00 €
Coûbles		CPAN (EU) - Etats pré-opérationnels	2022	50 000,00 €	17 300,00						50 000,00 €
Ecologie		Réalisation de la salle de l'Ecole Dupont de l'Eure avec installation de panneaux photovoltaïques	2025	non chiffré	6948,2100						6948,21 €
		Réalisation de l'Eglise, édifice classé MH	2024	non chiffré	6948,2100						6948,21 €
Ecologie		Installation de l'HMV de ville	2023	200 000,00	180 000,00			100 000,00 €			200 000,00 €
Ecologie		Aménagement de l'aire de champ de bataille	2022-2023	480 000,00 €	80 000,00			44 000,00 €	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €	480 000,00 €

## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

Numéro et désignation de l'action :	
Maître d'ouvrage :	Commune de MARBEUF
Description de l'action :	
<p>REPLACEMENT De la chaudière fuel pour un système de chauffage « à énergles renouvelables » type chaudière à pellets, géothermie ou pompe à chaleur.</p> <p>A elle seule, cette chaudière assure le chauffage de la mairie (2 bureaux, salle de conseil, salle d'activité, stockage), d'un logement communal et de la salle des fêtes.</p> <p>La chaudière actuelle a 30 ans, sa consommation est d'environ 5000 litres fuel /an</p>	
Partenaires :	<i>Par le biais d'une convention avec le SIEGE 27, une étude sur l'installation d'une chaudière à pellets va être diligentée dans les prochaines semaines. L'objectif est de remplacer la chaudière en 2022.</i>
Coût prévisionnel total :	<i>Les devis sont en cours de réalisation, une dépense maximale de 50k€ est envisagée.</i>
Plan de financement	<i>Par le biais de la convention avec le SIEGE 27, le dossier de financement sera suivi par les services du SIEGE. Le financement de l'installation reposera principalement sur les aides en vigueur et sera complété par un emprunt de droit commun</i>
Année de démarrage et calendrier prévisionnel :	
<p>Décembre 2021 : Adoption d'une délibération en conseil municipal sur la convention avec le SIEGE 27</p> <p>1<sup>er</sup> Trimestre 2022 : Démarrage de l'étude technique</p> <p>2<sup>ème</sup> Trimestre 2022 : Choix de la solution technique et montage du dossier de financement</p> <p>3<sup>ème</sup> Trimestre 2022 : Installation de la nouvelle chaudière</p> <p>Parallèlement, nous envisageons la signature d'une convention avec le SIEGE 27 sur 3 ans pour réaliser un audit énergétique des bâtiments et engager à moyen terme des travaux de rénovation afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Le SIEGE 27 met à disposition via cette convention un Ingénieur économe de flux recruté récemment.</p>	
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs sur les économies de flux

## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>RESTAURATION DE 3 VITRAUX DE L'ÉGLISE</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune de MARBEUF
<b>Description de l'action :</b>  L'objectif principal est de restaurer le patrimoine communal et donc ces trois vitraux qui sont très abîmés, afin d'éviter la détérioration du bâtiment du fait des infiltrations.	
<b>Partenaires :</b>	<i>Service patrimoine du Département de l'Eure / dispositif « Mon Village, Mon Amour »</i>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	Pour chacun des trois vitraux, l'opération se déroule en 3 phases : Démontage du vitrail et mise en place d'une protection temporaire Restauration du vitrail en atelier Repose du vitrail  <b>Coût des opérations pour les 3 vitraux:20683.79 HT</b>
<b>Plan de financement</b>	<i>DETR/D27/CRTE et budget communal</i>
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b>  L'opération était programmée en 2021 et n'a pas été réalisée faute d'accompagnement financier (refus DETR), nous souhaitons reprogrammer cette action en 2022 pour préserver ce patrimoine.	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune de Saint Aubin d'Ecrosville
<p><b>Description de l'action : Aménagement ARSENAL - local</b>  L'objectif de L'aménagement de l'arsenal est d'en faire un local commercial avec, eau, électricité, toilettes, cloison isolation. Le but est de faire vivre un marché en approvisionnement local en circuit cours, de plus ce bâtiment se trouve à proximité de l'école. Actuellement des producteurs ambulants sont déjà en place, primeur, food-truck et prochainement des produits bio en vrac seront proposés...  Ce projet est attendu par les administrés  Local estimation (surface local 60 m2) demande des habitants  Placo mur et plafond : 3343€ HT- Mise aux normes anti feu plafond, pente et plat : 3802€ HT – Peinture mur plafond 300€ HT – automatisation porte 2500 – porte entrée hall superette 2667€ HT – Porte entrée côté arsenal 1900€ HT – Menuiserie extérieure devant porte sectionnelle 9603€HT – Fermeture du hall donnant sur superette 5000€ HT – Mise aux normes électricité local + garage : 5110€ HT compteur séparé de l'ancienne mairie EDF 800€ HT -</p> <p><b>Description de l'action : Garage attenant à l'ARSENAL pour véhicule, remorque communale et divers matériels</b>  Garage estimation (surface garage 60 m2) :  Ardoises à repositionner et /ou à changer 5000€ HT – Démontage plafond et traitement charpente 3000€ HT – Porte à changer 2000€ HT</p>	
<b>Partenaires :</b>	
<b>Coût prévisionnel total :</b>	45 025€ HT
<b>Plan de financement</b>	<i>Ce projet devrait être financé à 40% par le département et à 40% par l'Etat, laissant à la charge de la collectivité les 20% restant.</i>

**Année de démarrage et calendrier prévisionnel : 2022**

**Indicateurs d'évaluation  
proposés**



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b>		
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune de Saint Aubin d'Ecrosville	
<b>Description de l'action : : Mise aux normes de sécurité de la défense incendie</b>		
<b>Objet de l'opération : Suite à l'élaboration du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie élaboré par le SERPN, il a été priorisé les implantations suivantes en fonction de deux facteurs :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de personnes protégés</li> <li>• La pose de PEI avec débit horaire parmi les plus certains.</li> </ul>		
<b>Emplacement</b>	<b>Nombre de bâtiments protégés</b>	<b>Débit horaire parmi les plus certains</b>
1 PEI de minimum 30m <sup>3</sup> /h, 38 Route de Marbeuf Avec protection	7 bâtiments + 3 foyers	x
Bouche à incendie de minimum 30 m <sup>3</sup> /h, Chemin de Cocquerel Avec protection	11 bâtiments : 5 foyers	x
<b>Partenaires :</b>		
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<i>Devis en cours</i>	
<b>Plan de financement</b>	Ce projet devrait être financé à 40% par le département et à 40% par l'Etat, laissant à la charge de la collectivité les 20% restant.	
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel : 2022</b>		
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>		



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune de Saint Aubin d'Ecroville
<p><b>Description de l'action : Mise aux normes (sécurité risque incendie) salle polyvalente</b>  Suite au passage de la commission de sécurité du 30 avril 2020, il a été fortement conseillé à la municipalité de : remplacer la toile de verre par revêtement mural 11, le bloc porte coupe-feu, plafond suspendu, coupe-feu, afin de sécuriser le stockage et les évacuations de secours.  <b>Objectif :</b> Cette salle est régulièrement utilisée par l'école, les associations sportives, culturelles, et différentes réunions...  D'autres manifestations pourraient être organisées sous conditions de la mise aux normes incendie.</p> <p><b>Estimation :</b>  Fourniture et pose d'un revêtement mural – panneaux ignifugé classé M1 – plinthes – 9678.00€ HT  Fourniture et pose d'un bloc porte coupe-feu : 2487.00€ HT  Fourniture et pose d'un plafond suspendu suivant rampant class m1- dalle : 7128.00€ HT</p>	
<b>Partenaires :</b>	
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<b>19 293€ HT</b>
<b>Plan de financement</b>	<i>Ce projet devrait être financé à 40% par le département et à 40% par l'Etat, laissant à la charge de la collectivité les 20% restant.</i>
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel : 2022</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>Commune de Saint Aubin d'Ecrosville</b>
<p><b>Description de l'action : Sécurisation de la traversée de la RD 66</b>  <b>Suite à un accident intervenu le 30/04/2021 à proximité de l'école, entre un jeune cycliste et une automobile, une réunion s'est tenue afin de renforcer la sécurité de la RD 66 aux abords du parking de l'école.</b></p> <p><b>Pistes d'actions envisagées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aménagement d'un plateau surélevé sur l'emprise de 4 intersections (RD 66- + Parking école-Rue des Châtaigniers)</b></li> <li>• <b>Aménagement de type ralentisseur ou coussin Lyonnais (réduction de vitesse)</b></li> <li>• <b>Création d'un chemin voie douce aux abords de l'école.</b></li> </ul>	
<b>Partenaires :</b>	<i>Département RD66 Région Plateforme de bus</i>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<b>Devis en cours</b>
<b>Plan de financement</b>	<i>Ce projet devrait être financé à 40% par le département et à 40% par l'Etat, laissant à la charge de la collectivité les 20% restant.</i>
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel : 202</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune de Saint Aubin d'Ecrosville
<b>Description de l'action : Mise aux normes des allées</b>	
<p>La commune est engagée dans un AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) IOP (Installation Ouverture au Public) ERP (Etablissement Recevant du Public). PMR (Personne à Mobilité Réduite) Désormais la commune souhaite mettre en œuvre les travaux de conformité prévus dans cette AD'AP.</p> <p><b>Estimation :</b>  <b>Mise aux normes du chemin périphérique du cimetière pour personnes à mobilité réduite : 16320€ HT</b></p>	
<b>Partenaires :</b>	<i>Qui...s'engage à quoi... A cette date le partenariat est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre ? Rôle ?</i>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<b>16320€ HT</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Ce projet devrait être financé à 40% par le département et à 40% par l'Etat, laissant à la charge de la collectivité les 20% restant.</b>
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel : 2022</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune de Saint Aubin d'Ecrosville
<p><b>Description de l'action : Aménagement d'un terrain multisport et/ou d'un skate-park contigu à la mairie et le SIVOS des villages.</b></p> <p><b>L'objectif de cet ménagement de jeux est de recevoir un public tant scolaire que grand public. La commune de Saint Aubin d'Ecrosville est centrale aux 8 autres communes</b></p> <p><b>Le SIVOS regroupe huit communes avec 300 enfants dans une seule école située à Sint Aubin d'Ecrosville .</b></p>	
<b>Partenaires :</b>	Projet conjoint avec le SIVOS des villages
<b>Coût prévisionnel total :</b>	L'acquisition du terrain a été réalisée par le SIVOS et la mairie. Les coûts des installations ne sont pas encore définis (prévision entre 80 000 et 100 000€)
<b>Plan de financement</b>	Ce projet devrait être financé à 40% par le département et à 40% par l'Etat, laissant à la charge de la collectivité les 20% restant.
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel : 2022</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

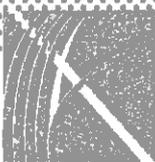
### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>Acquisition d'un nouveau columbarium</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune de Sainte Colombe La Commanderie
<b>Description de l'action :</b>  Considérant que le nombre de places restantes dans le columbarium existant est de 5, il est nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau columbarium.	
<b>Partenaires :</b>	<i>Partenaires financiers : Etat et Département</i> <i>Entreprise des travaux : OGF</i>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<i>Dépenses d'investissement : 4 875.00 € HT</i> <i>Acquisition d'un columbarium de 12 cases</i>
<b>Plan de financement</b>	<i>DETR : 1 462.50 € HT sera sollicité avant le 17/12/2021</i> <i>Département : 1 462.50 € HT sera sollicité avant le 17/12/2021</i> <i>Autofinancement : 1 950.00 € HT</i> <i>Coût prévisionnel global du Projet : 4 875.00 € HT</i>
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b>  Date de la délibération adoptant l'opération : 04/06/2021 Fin de la réalisation des études préliminaires : 04/06/2021 Date prévisionnelle de signature du marché ou du devis : 20/12/2021 Date prévisionnelle du début des travaux : 20/12/2021 Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31/03/2022	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Pays du Neubourg**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>Renforcement du réseau d'eau pour la défense incendie</b>																	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune de Sainte Colombe La Commanderle																
<b>Description de l'action :</b>  Afin d'assurer la sécurité des habitants de la rue des Fosses Raux il est impératif de renforcer le réseau d'eau pour pouvoir installer une bouche incendie.																	
<b>Partenaires :</b>	<i>Partenaires financiers : Etat et Département Entreprise des travaux : SERPN</i>																
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<i>Dépenses d'investissement : 37 911.21 € HT puis environ 4 500.00 € HT Renforcement du réseau d'eau pour la mise en place d'une bouche incendie</i>																
<b>Plan de financement</b>	<table> <tr> <td><i>DETR :</i></td> <td><i>11 373.36 € HT sera sollicité avant le 17/12/2021</i></td> </tr> <tr> <td><i>Plan de relance du Département :</i></td> <td><i>18 955.61 € HT sollicité le 12/11/2021</i></td> </tr> <tr> <td><i>Autofinancement :</i></td> <td><i>7 582.24 € HT</i></td> </tr> <tr> <td><i>Coût Prévisionnel du Projet :</i></td> <td><i>37 911.21 € HT</i></td> </tr> <tr> <td><i>DETR :</i></td> <td><i>1 350.00 € HT sera sollicité avant le 17/12/2021</i></td> </tr> <tr> <td><i>Département :</i></td> <td><i>1 350.00 € HT sera sollicité avant le 17/12/2021</i></td> </tr> <tr> <td><i>Autofinancement :</i></td> <td><i>1 800.00 € HT</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>Coût estimatif de la bouche à venir : 4 500.00 € HT</i></td> </tr> </table>	<i>DETR :</i>	<i>11 373.36 € HT sera sollicité avant le 17/12/2021</i>	<i>Plan de relance du Département :</i>	<i>18 955.61 € HT sollicité le 12/11/2021</i>	<i>Autofinancement :</i>	<i>7 582.24 € HT</i>	<i>Coût Prévisionnel du Projet :</i>	<i>37 911.21 € HT</i>	<i>DETR :</i>	<i>1 350.00 € HT sera sollicité avant le 17/12/2021</i>	<i>Département :</i>	<i>1 350.00 € HT sera sollicité avant le 17/12/2021</i>	<i>Autofinancement :</i>	<i>1 800.00 € HT</i>		<i>Coût estimatif de la bouche à venir : 4 500.00 € HT</i>
<i>DETR :</i>	<i>11 373.36 € HT sera sollicité avant le 17/12/2021</i>																
<i>Plan de relance du Département :</i>	<i>18 955.61 € HT sollicité le 12/11/2021</i>																
<i>Autofinancement :</i>	<i>7 582.24 € HT</i>																
<i>Coût Prévisionnel du Projet :</i>	<i>37 911.21 € HT</i>																
<i>DETR :</i>	<i>1 350.00 € HT sera sollicité avant le 17/12/2021</i>																
<i>Département :</i>	<i>1 350.00 € HT sera sollicité avant le 17/12/2021</i>																
<i>Autofinancement :</i>	<i>1 800.00 € HT</i>																
	<i>Coût estimatif de la bouche à venir : 4 500.00 € HT</i>																
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b>  Date de la délibération adoptant l'opération : 03/09/2021 pour le renforcement Fin de la réalisation des études préliminaires : 03/09/2021 pour le renforcement Date de la délibération adoptant l'opération : 10/12/2021 pour la bouche incendie Fin de la réalisation des études préliminaires : 10/12/2021 pour la bouche incendie Date prévisionnelle de signature du marché ou du devis : 01/12/2021 pour le renforcement Date prévisionnelle de signature du marché ou du devis : 10/12/2021 pour la bouche incendie Date prévisionnelle du début des travaux : 01/12/2021 pour le renforcement Date prévisionnelle du début des travaux : 10/12/2021 pour la bouche incendie Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30/06/2022 pour le renforcement et la bouche Incendie																	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>																	



## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

<b>Désignation de l'action:</b>	Projet de renforcement du réseau d'eau pour la défense incendie
<b>Maitre d'ouvrage:</b>	Commune de Sainte Colombe La Commanderie
<b>Date de commencement:</b>	10/12/2021

MONTANT TOTAL	PART ETAT sous réserve d'éligibilité du dossier		PART AUTRES FINANCEURS sous réserve d'éligibilité du dossier			Vérification automatique du total			
	PART MAITRE D'OUVRAGE	DET	DSIL	PLAF DE RENAISSANCE	AUTRE		DEPARTEMENT	REGION	AUTRE
37 911,21 €	7 502,24 €	11 373,36 €	0,00 €	18 855,81 €	0,00 €				37 911,21 €
Calcul automatique des taux	20%	30%	0%	50%	0%	0%	0%	0%	100%

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**



**Désignation de l'action:** Projet de renforcement du réseau d'eau pour la défense incendie  
**Maître d'ouvrage:** Commune de Sainte Colombe La Commanderie  
**Date de commencement:** 10/12/2021

MONTANT TOTAL	PART MAÎTRE D'OUVRAGE	PART-ETAT sous réserve d'éligibilité du dossier			PART AUTRES FINANCEURS sous réserve d'éligibilité du dossier			Vérification automatique du total
		DETR	DSB	PLAN DE RENANCE	AUTRE	DEPARTEMENT	REGION	
4 500,00 €	1 800,00 €	1 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 350,00 €		4 500,00 €
Calcul automatique des taux	40%	30%	0%	0%	0%	30%	0%	100%

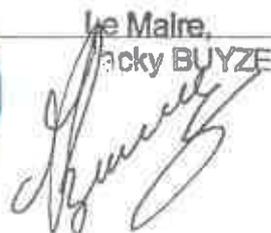
## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b>	
<b>Isolation de la chaufferie de la grande salle polyvalente</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune de Sainte Colombe La Commanderie
<b>Description de l'action :</b> Protection contre l'incendie et mise aux normes	
<p>La Commission Consultative de Sécurité et d'Accessibilité de Bernay ayant émis un avis défavorable, assorti d'un risque avéré, à la poursuite de l'exploitation de la grande salle polyvalente, il est donc urgent et impératif de faire effectuer des travaux de mise aux normes et de mise en sécurité de cette salle polyvalente par l'isolation de la chaufferie.</p> <p>Sécuriser les lieux est impératif afin d'envisager la réouverture au plus vite de la grande salle située 6Bis place de la Mairie et, utilisée notamment par les enfants de l'école, le Pôle Animation Jeunesse du Neubourg mais aussi les associations et les habitants de la commune.</p>	
<b>Partenaires :</b>	<i>Partenaires financiers : Etat</i> <i>Entreprise des travaux : GS Isolation</i>
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<i>Dépenses d'investissement :</i> <i>Isolation chaufferie : 3 592.00 € HT</i>
<b>Plan de financement</b>	<i>DETR : 1 077.60 € HT sera sollicité avant le 17/12/2021</i> <i>Autofinancement : 2 514.40 € HT</i> <i>Coût prévisionnel global du Projet : 3 592.00 € HT</i>
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b>	
Date de la délibération adoptant l'opération : 05/11/2021 Fin de la réalisation des études préliminaires : 05/11/2021 Date prévisionnelle de signature du marché ou du devis : 27/12/2021 Date prévisionnelle du début des travaux : 27/12/2021 Date prévisionnelle de fin de l'opération : 15/02/2022	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	



Le Maire,  
 Jacky BUYZE



**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**



Désignation de l'action:	Projet d'isolation de la chaufferie de la Grande Salle des fêtes
Maître d'ouvrage:	Commune de Sainte Colombe La Commanderie
Date de commencement:	27/12/2001

MONTANT TOTAL	PART MAITRE D'OUVRAGE	PART ETAT sous réserve d'éligibilité du dossier			PART AUTRES FINANCEURS sous réserve d'éligibilité du dossier			Vérification automatique du total
		DETR	D.SIL	AUTRE	DEPARTEMENT	REGION	AUTRE	
3 582,00 €	2 514,40 €	1 077,60 €	0,00 €	0,00 €			3 582,00 €	
Calcul automatique des taux	70%	30%	0%	0%	0%	0%	100%	

Le Maire,  
Jacky BUYZE





## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b> <b>Plateau sportif intergénérationnel servant d'équipement sportif</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune de Sainte Colombe La Commanderie
<b>Description de l'action :</b>  <p><i>Dans le contexte actuel, il est important de créer un Plateau Sportif Intergénérationnel servant d'équipement scolaire et de lieu de rassemblement toute génération confondue.</i></p> <p><i>Disposé aux abords des écoles et de la Mairie, au cœur du village, ce plateau sportif sera ouvert nuit et jour pour faciliter l'accès au plus grand nombre.</i></p> <p><i>Ce plateau sportif de 44 m x 22 m sera composé d'un gazon synthétique sablé, d'un panneau d'informations, d'une piste d'athlétisme de 2 couloirs, de 2 assis debout, de mini buts et d'un tracé sportif.</i></p>	
<b>Partenaires :</b>	Partenaires financiers : Etat et Département Partenaires sociaux : Les écoles, les associations communales et la CCPN Entreprise des travaux : Magniez et Transalp
<b>Coût prévisionnel total :</b>	Dépenses d'investissement : Réfection du revêtement de l'ancien terrain de tennis : 36 302.00 € HT Aménagement du plateau sportif : 41 853.67 € HT
<b>Plan de financement</b>	DETR : 23 446.70 € HT sera sollicité avant le 17/12/2021 Plan de relance du Département : 39 077.84 € HT sollicité le 12/11/2021 Autofinancement : 15 631.13 € HT Coût prévisionnel global du Projet : 78 155.67 € HT
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b>  Date de la délibération adoptant l'opération : 05/11/2021 Fin de la réalisation des études préliminaires : 05/11/2021 Date prévisionnelle de signature du marché ou du devis : 01/12/2021 Date prévisionnelle du début des travaux : 01/12/2021 Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30/06/2022	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays du Neubourg

### Axe Stratégique :

<b>Numéro et désignation de l'action :</b>	
<b>PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN ATELIER COMMUNAL ACCOLÉ AUX BUREAUX DE LA MAIRIE DE SAINT-MESLIN-DU-BOSC EN LOCAL D'ARCHIVES</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>COMMUNE DE SAINT – MESLIN – DU - BOSC</b>
<b>Description de l'action :</b>	
<p>L'ancien atelier communal accolé aux bureaux administratifs de la commune ayant été transféré fin 2019 dans la partie technique de la nouvelle salle communale d'activités, ce local est maintenant désaffecté et n'est plus utilisé alors que la commune manque de place suffisante pour archiver l'ensemble de ses dossiers techniques et administratifs après achèvement des opérations correspondantes.</p> <p>Le Conseil municipal après avis de la commission communale des travaux a décidé d'entreprendre l'aménagement de ce local qui constituait jusqu'à présent l'atelier communal pour l'entreposage de l'outillage.</p> <p>Les travaux comprennent :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Les travaux de maçonnerie en parpaings pour fermer le mur percé par l'ancienne porte de garage ;</li> <li>2) La fourniture et la pose d'une fenêtre double vitrage en PVC après dépose du châssis existant ;</li> <li>3) Les travaux d'isolation en laine de verre en épaisseur de 120 mm sur supports et montants métalliques en alu + collage de plaques de plâtre en BA 13 mm + constitution et traitement des joints papier avec deux couches d'enduit armé + finitions ;</li> <li>4) La fourniture et la pose d'une porte d'accès depuis les locaux de la mairie existants après démolition des structures en maçonnerie entre les bureaux administratifs actuels de la mairie et l'ancien atelier communal ;</li> <li>5) La fourniture et la pose d'un parquet flottant sur dalle existante après mise en place d'une sous couche d'isolation thermique et phonique ;</li> <li>6) La fourniture et la pose d'un plafond en dalles isolantes en sous face de la couverture actuelle ;</li> <li>7) La fourniture et la pose de placards sur toute la surface des murs isolés ainsi nouvellement constitués avec portes coulissantes et multiples étagères ;</li> <li>8) L'ensemble des prestations de modifications des installations existantes de plomberie sanitaires pour aménager l'accès ci-dessus mentionné au 4) pour permettre une continuité d'aménagement et de circulation entre les locaux administratifs actuels de la mairie et le futur local d'archives ;</li> <li>9) Les travaux d'électricité nécessaires à la mise en sécurité des nouveaux locaux d'archives, avec dépose de l'existant + mise en place d'un tableau général TGBT basse tension + reprise de la nouvelle alimentation sur réseaux existants (WC + toilettes existantes + dégagement et couloir de la mairie actuelle) + Câblage des réseaux pour éclairage, blocs de sécurité, interrupteurs et prises de courant y compris chauffage électrique 1 500 w à fluide caloporteur + alimentation accès divers réseaux + sécurité des accès aux locaux (avec fermeture de la fenêtre mentionnée au 2) avec des volets de</li> </ol>	

<b>protection et d'isolation de sécurité);</b>		
<b>Partenaires :</b>	<i>DEMANDE DETR FAITE EN FEVRIER 2021 ET REPORTEE EN 2022 A LA DEMANDE DE LA PREFECTURE COMPTE DU NOMBRE DE DOSSIERS TROP IMPORTANT</i>	
<b>Coût prévisionnel total :</b>	<i>Coût des travaux : hors taxe</i>	<i>Total hors taxe : 12 763,60 €</i>
	<i>hors taxe</i>	<i>TVA au taux de 20,0 % : 2 552,72 €</i>
		<i>Total TTC : 15 316,32 €.</i>
<b>Plan de financement</b>	<i>Coût des travaux : hors taxe</i>	<i>Total hors taxe : 12 763,60 €</i>
	<i>hors taxe</i>	<i>TVA au taux de 20,0 % : 2 552,72 €</i>
	<i>hors taxe</i>	<i>Total TTC : 15 316,32 €</i>
	<i>Financement : hors taxe</i>	<i>Total des dépenses (A) : 15 316,32 €</i>
		<i>FCTVA en année N+1 (B) : 2 512,00 € hors taxe.</i>
		<i>Selon article L. 1615-6 du CGCT est de 16,404 %</i>
		<i>Reste à financer (A-B) : 12 804,32 € hors taxe</i>
	<i>Dont Subvention DETR espérée : 5 105,00 € hors taxe (40% / 21 987,10 € HT)</i>	
	<i>Dont fonds libres de la commune 7 699,32 € hors taxe</i>	
<b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b>		
<b>Mois M0</b>	<b>Etudes Préliminaires / Esquisses</b>	<b>Novembre 2021</b>
<b>Mois M+1</b>	<b>Consultations des Entreprises / Demande de devis</b>	<b>Décembre 2021</b>
<b>Mois M+2</b>	<b>Choix des entreprises et mise au point du projet</b>	<b>Janvier 2022</b>
<b>Mois M+3</b>	<b>Demande de Subvention DETR-Dépôt / Plateforme de Dématérialisation</b>	<b>Février 2022</b>
<b>Mois M+4 à M+6</b>	<b>Instruction du Dossier de Demande de Subvention / par les pouvoirs publics – Décision et Octroi Subvention</b>	<b>de Mars 2022 à Mai 2022</b>
<b>Mois M+7</b>	<b>Commande des travaux aux Entreprises</b>	<b>Juin 2022</b>
<b>Mois M+8 à M+10</b>	<b>Réalisation des divers Travaux et Opérations par par les Entreprises</b>	<b>de Juillet 2022 à Septembre 2022</b>
<b>Mois M+11</b>	<b>Contrôle Règlement et Réception des Travaux</b>	<b>Octobre 2022</b>
<b>Mois M+12</b>	<b>Solde de la Subvention DETR</b>	<b>Novembre 2022</b>

<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	
--	--

**PREVISIONS DE TRAVAUX POUR 2023 :**

**1 - EQUIPEMENT EN PANNEAUX PHOTO VOLTAÏQUES DU BÂTIMENT ET LOCAL D'ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES**

**2 – EXTENSION DU BÂTIMENT ET LOCAL D'ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES AVEC FERMETURE HORS D'EAU ET HORS D'AIR DU HALL D'ACTIVITÉS EXTERIEURES**

**CREATION D'UN DEUXIEME GRAND BASSIN**

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<u>Type d'opération :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : <input type="checkbox"/> Réhabilitation <input type="checkbox"/> Etude
	<u>Localisation (nom commune et code INSEE obligatoire):</u> LE NEUBOURG PISCINE DU HAUT PHARE

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	Organisme : SERGEP Responsable légal : François PLOYART                      Fonction : Président du SERGEP Responsable technique :    Fonction : Adresse : rue Jean de la fontaine bp 82 27110 LE NEUBOURG  Tél : 02.32.35.37.63 Courriel : sergep27@outlook.fr
	Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) : 3.070.000,00€
	<u>Apprentissage :</u> - Connaissance du Plan Normand de relance de l'apprentissage : oui/non - Masse salariale du porteur de projet : .....12 - Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : ..... - Nombre d'apprentis recrutés : ..... - Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir ..... - Evolution annuelle du nombre d'apprentis : 0 %

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><b>Justification :</b>            La construction d'un 2ème grand bassin va permettre d'accroître l'attractivité du plateau du Neubourg et de ses alentours.            L'utilité publique du projet consiste à palier à la sur-utilisation de la structure existante afin de permettre une meilleure coexistence entre les activités de loisirs, d'apprentissage de la natation et les compétitions.            Ainsi, les clients de la piscine, les écoles, collèges, lycées et les clubs de natation et triathlon disposeront des conditions nécessaires à leur développement et de fonctionner convenablement au quotidien. Par la suite un club de plongée devrait voir le jour. Ce projet s'inscrit dans la promotion du sport au sein de la région Normande mais aussi de l'enseignement de la natation conformément aux programmes scolaires.            Le futur site couvert pourra accueillir toutes ces activités pour lesquelles les créneaux et l'espace manquent aujourd'hui.            Le SERGEP est situé dans le cadre d'un complexe sportif dit « Le Haut Phare », desservi par plusieurs axes de circulations constitués de Départementales reliant le Nord vers le Sud et Paris vers l'Ouest.            L'établissement est situé au milieu d'un passage doux entre la Voie Verte et les bâtiments d'un des 2 collèges de la commune du Neubourg et le complexe sportif du Haut Phare.</p>		

Département de l'Eure		
Equipements et services à la population	Patrimoine	Sécurité des espaces publics
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Développement de l'économie touristique	Revitalisation des centres-bourgs	Attractivité du territoire
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre (habitat ...)		
<input checked="" type="checkbox"/>		
<p><b>Justification :</b>            La situation géographique de la piscine est centrale vis-à-vis de l'ensemble des communes et des activités sportives du Département de l'Eure. Le SERGEP a mis en place le développement de ses activités avec pour objectif d'attirer toutes les générations à pratiquer la natation soit en loisir soit en compétition avec des résultats à l'échelon régional.            La piscine intercommunale du Neubourg participe à la découverte et au développement d'activités sportives en lien avec les programmes de l'Education Nationale et s'inscrit pleinement en cohérence avec la présence des écoles, collèges et lycées de son périmètre immédiat.            Les clubs de natation et de triathlon, très actifs, dotés de résultats qui légitiment son savoir-faire, constituent 2 associations sur lesquelles le SERGEP peut s'appuyer pour organiser des compétitions ou des événements d'une dimension supérieure à celles déjà produites à ce jour afin d'exploiter la future structure dans toute sa potentialité.</p>		

### INTERLOCUTEURS :

<b>TERRITOIRE</b>	Service référent du contrat :	Communauté de Communes du Pays du Neubourg
	Chargé de mission territoire :	
<b>REGION NORMANDIE</b>	Service instructeur du projet :	
	Chargé de mission du service :	
	Service référent du contrat	Direction de l'Aménagement du Territoire, Service Vie des territoires et contractualisation
	Chargé de mission territoire	
<b>DEPARTEMENT DE L'EURE</b>	Service instructeur du projet :	
	Référent :	
	Service référent du contrat :	Direction de l'Aménagement du Territoire, Pôle ingénierie aux territoires

## OBJECTIFS DU PROJET :

<p><b>STRATÉGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>	<p>Outre la pratique en compétition, la mise à disposition d'un 2ème grand bassin représente une opportunité rare de promouvoir et de développer une activité sportive ouverte au plus grand nombre, et ce dans des conditions de sécurité optimales. Trop souvent oubliée, la pratique de l'handisport sera également une caractéristique importante du projet.</p> <p>La construction d'un 2ème grand bassin sur notre territoire répond à la problématique majeure de se doter d'un outil conforme à la demande des usagers à coût raisonné.</p> <p>Un tel équipement permet de consolider ou de développer la pratique de la natation sur notre territoire grâce notamment à la mise en place de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élargissement et multiplication des créneaux horaires pour toutes les catégories d'âge,</li> <li>- Stages d'acquisition de niveau et organisation de compétitions</li> <li>- Partenariat avec le milieu scolaire : ouvrir davantage en faveur de l'apprentissage de la natation en conformité avec les programmés scolaires</li> <li>- dynamiser le tissu associatif à travers l'adhésion d'un nouveau club de plongée et une section sport étude</li> </ul>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>	<p>Le bassin existant, est très régulièrement utilisé, rendant complexe la coexistence entre les activités scolaires, les activités de loisirs (aquagym, bébés nageurs, etc) et la pratique en club.</p> <p>Souvent sollicité, l'organisation de ces activités devient difficile avec des contraintes d'espace incitant une partie de la clientèle proche à se détourner de notre établissement pour d'autres piscines se trouvant pourtant à des distances assez éloignées.</p> <p>La présence de plusieurs groupes scolaires, de deux collèges, du lycée agricole dans le périmètre immédiat de la piscine renforce les potentialités de développement aujourd'hui bridées faute d'espace suffisant.</p>
<p><b>CARACTÈRE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>	<p>Le 2ème bassin va permettre à l'ensemble des habitants de l'intercommunalité et d'autres commune environnantes (dont certaines sont d'ailleurs membres du SERGEP), de pouvoir venir se divertir, s'entraîner, voire de se soigner avec l'accroissement du nombre de séances réservées aux kinésithérapeutes</p> <p>La modernisation de cet équipement apportera un rayonnement tant pour le département de l'Eure que la région Normandie.</p> <p>La réalisation d'un 2ème bassin permettra une utilisation optimisée d'une structure à ce jour essentielle pour notre territoire.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISÉS POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT<sup>4</sup></b></p>	<p>Le personnel déjà existant au sein du SERGEP assure un savoir faire et une expertise professionnelle reconnus tant via son équipe de maîtres nageurs sauveteurs que l'ensemble du personnel d'accueil et d'entretien. Tous son impliqués dans ce futur projet où le dialogue avec les élus est formalisé pour aboutir à une mise en commun des idées incluant les règles futures de fonctionnement et d'exploitation du prochain site</p>

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

<b>DESCRIPTIF DÉTAILLÉ</b>	<p>Le 2ème bassin fera une longueur de 25 mètres avec 7 couloirs de nages en largeur. Il sera construit dans le prolongement actuel de l'établissement dont la reprise de couverture sera agrandie en conséquence</p> <p>Le nouveau bassin permettra de séparer les activités de loisirs avec celles de l'apprentissage scolaire et la compétition.</p> <p>Concernant les matériaux, la couverture envisagée sera conforme à celle existante pour conserver une certaine harmonie architecturale du bâtiment. La mise en place de panneaux photovoltaïques pour l'éclairage intérieur sera étudiée tout comme un système de récupération d'eau de pluie.</p> <p>Quant au bassin, une préférence pour l'inox sera privilégiée au regard de sa fonctionnalité et ses garanties de durabilité dans le temps.</p> <p>Les montants de dépenses ont été estimés sur la base du coût réel actualisé - proratisé selon la surface - des travaux de couverture anciennement réalisés et du coût des bassins du même type construits dans d'autres piscines</p>
<b>MONTAGE DU PROJET</b>	<p>(détailler le mode projet de l'opération : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, etc...)</p> <p>La réalisation de l'ensemble du projet sera faite par appels d'offres pour retenir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un assistant à maîtrise d'ouvrage</li><li>- un architecte</li><li>- un bureau d'études pour les essais préalables (topographie, géotechnique, bureau de contrôle, coordinateur de sécurité,...)</li><li>- un bureau spécialisé dans la mise en place de production d'énergie solaire,</li><li>- un appel d'offres pour la réalisation avec plusieurs lots pour favoriser la réponse des PME local et du territoire,</li><li>- un bureau d'audit et de contrôle avant réception pour les tests.</li></ul>

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

<b>ECHÉANCIER</b>	AMO, Architecte et projet : 2022 Réalisation : 2023-2024 Réception : 2024
-------------------	---

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

*(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)*

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui/Non

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ?

## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION			RECETTES DE L'OPERATION				
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	20 000,00€	H.T.			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i>	%	..... €
	80 000,00€						
	20 000,00€						
<i>sous-total</i>							
Travaux Couverture Bassin 25 mètres	2 500 000,00€	H.T.			Etat <i>(préciser le fond alloué)</i>	20 %	614 000 €
	350 000,00€						
					Région <i>(préciser FRADT ou le nom du dispositif régional)</i> Bonification du territoire de 1 à 15 points	40 %	1 228 000 €
					Département <i>(préciser le nom du dispositif départemental)</i>	20 %	614 000 €
<i>sous-total</i>							
Acquisitions foncières et Immobilières					Fonds de concours <i>(préciser le fond alloué)</i>	%	..... €
<i>sous-total</i>							
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs <i>Appel au financement participatif pour compléter la part contributive de la collectivité</i>	%	..... €
<i>sous-total</i>							
Autres (détailler) Panneaux solaires	100.000,00€	H.T.			Recettes nettes (dont amortissement) autofinancement	20 %	614 000 €
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>3 070 000,00€</b>	<b>H.T.</b>			<b>TOTAUX</b>	<b>100%</b>	<b>3 070 000€</b>

**AVIS/REMARQUES TECHNIQUES SUR LE PROJET :**

<b>REGION NORMANDIE</b>	
<b>DEPARTEMENT DE L'EURE</b>	